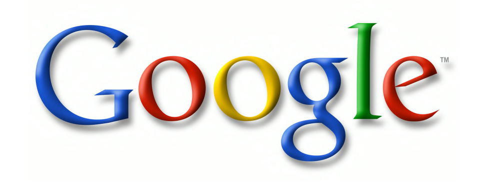

Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIIIe. — 1er Cahier.

PARIS,
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

ÉPINAL, VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1868.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

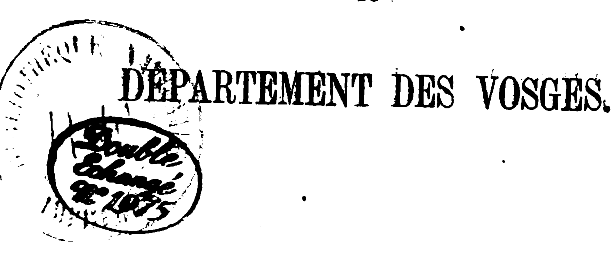
DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU



DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIIIe. — Ier Cahier.

ÉPINAL,

CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1868.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1867.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Ernest Lehr est proclamé membre correspondant.

Vote pour la formation du bureau et des Commissions en 1867.

Au nom de la Commission du concours littéraire, M. Malgras propose à l'adoption de la Société la partie du programme qui concerne ce concours. Les propositions de la Commission sont adoptées.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la sixième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1867. Son Exc. demande les noms de ceux des membres de notre Société qui se proposent d'y faire des lectures. Les mémoires à lire devront être approuvés par la Société, et adressés, au plus tard, le 5 avril prochain.

Lettre du Secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande que nous proposions aux récompenses de cette Société les personnes vouées à l'enseignement, qui sont dignes des distinctions qu'elle accorde.

Lettre de notre collègue, M. le docteur Castel, qui exprime le vœu que le concours pour le prix de 1,000 francs, dont il a fait don à la Société, demeure ouvert pendant deux années encore, après lesquelles, si le prix n'est pas décerné,

a somme devra être employée à encourager l'élève du cheval de trait léger ou à deux fins dans le département des Vosges.

Lettre de M. l'abbé Mougel qui envoie des détails archéologiques sur les environs de Duvivier, avec un dessin topographique des environs de cette localité, et la copie de plusieurs inscriptions découvertes. — Autre lettre de M. l'abbé Mougel, relative à la découverte de ruines et d'inscriptions Puniques ou Libyennes.

Lettre de M. le Préfet qui adresse une demande de M. Beurard sur les moyens de constater le plâtrage des vins, et un rapport de M. Grandjean au sujet de cette demande. M. le Préfet exprime le désir que la délibération qui sera prise par la Société lui soit communiquée.

Deux lettres de M. le docteur Chevreuse qui adresse différentes pièces de poésie. — Autre lettre de M. le docteur Chevreuse, qui contient des détails sur la carasche.

Lettre de M. Bronswick qui adresse les tableaux de ses observations météorologiques de juin à novembre 1866.

Différentes lettres de lauréats et de personnes invitées à la séance publique.

Demandes de primes.

Lettre de M. le docteur Mougeot en faveur de M. Jean Georges, pisciculteur. M. Jean Georges avait apporté le 7 février des échantillons d'œufs de truite qui venaient d'éclore. Les petites truites ont péri depuis, probablement à cause du froid, et le Secrétaire perpétuel regrette de n'avoir pu les mettre sous les yeux de la Société.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de trois présentations, celles de MM. Bonnesœur, Lefebvre et de Clinchamps.

M. le Président donne lecture du projet de programme des récompenses agricoles proposées pour 1867. Le programme est adopté.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la Société ordonne qu'une séance extraordinaire sera onvoquée le 9 mars.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Charton, rapporteur de la Commission de publication, motive et propose l'insertion dans nos *Annales* : 1° de la Conférence de M. Conus sur la gastronomie ; 2° du travail de M. Duhamel, intitulé : *Des négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la possession de la châtellenie d'Épinal ;* 3° du rapport de M. Colnenne sur le livre de M. Puton. Ces propositions sont adoptées.

M. Maud'heux père donne lecture de son rapport sur la communication faite à la Société d'Émulation par M. le docteur Chevreuse, de Charmes, au sujet de ses essais de pisciculture. (Voir *Annales*, tome XII, 3e cahier, page 445.)

Au nom de la famille de M. Collin, M. Charton fait hommage à la Société d'une brochure : *Une pêche aux truites au fond du Val-d'Enfer, et fragments de poésies*, de M. Collin.

M. Charton donne lecture de son rapport sur différentes pièces de poésie de M. le docteur Chevreuse, qui lui ont été renvoyées. M. Charton commence par quelques réflexions sur le nombre de 500,000 personnes qui appartiennent à tous les ordres religieux et qui habitent les différents couvents disséminés sur la surface du globe, et réfute en quelques mots les attaques d'inutilité dirigées contre elles. Ces réflexions lui sont inspirées par une des pièces de M. Chevreuse : *Le Monastère des trappistines d'Ubexy*, où l'auteur a célébré les vertus chrétiennes de ces saintes filles, et a dit leur courage, leur abnégation, leurs sacrifices, leur isolement, leur exil. Parmi les autres poésies de M. Chevreuse, M. Charton cite la pièce où notre collègue s'est plu à retracer la douce et vénérable figure de l'abbé Brénon, curé d'Ubexy, dont on célébrait, le 25 septembre 1865, le cinquantième anniversaire sacerdotal ; les *Hymnes de la Nativité et de l'Avent ;*

ma prière, pièce inspirée par la foi la plus pure, qui se reflète aussi dans une autre adressée à un paralytique. M. Chevreuse, d'ailleurs, a prouvé, dans un des morceaux qu'il nous a envoyés, qu'il sait quitter le ton sérieux pour aborder agréablement des sujets badins. M. Chevreuse cultive la poésie, qu'il appelle la fille aimée du ciel ; mais, toutefois, il ne se laisse pas égarer par elle. Il tient à ce que ses vers ne soient ni éblouissants ni obscurs. Ils sont surtout empreints du sentiment religieux, expriment de saintes pensées, et se produisent sans emphase et sans bruit. On sent qu'ils aiment mieux toucher qu'étourdir, en un mot, qu'ils émanent du cœur.

M. Charton lit ensuite la pièce de vers suivante :

LE MASSACRE DES INNOCENTS.

Un évêque de Metz, qui se nommait Thiéry,
Pasteur laborieux, de son troupeau chéri,
Bâtit de ses deniers une église isolée,
Dans une région perdue et désolée,
Vers le dixième siècle, et bientôt la peupla
De vierges que sa voix entraînante appela.
Il fit de saint Goëry déposer dans ce temple
Les restes vénérés que toujours on contemple
Dans une châsse d'or, ciselée avec art.
Les fervents pèlerins vinrent de toute part
Visiter humblement la jeune basilique
Et s'incliner au pied de la sainte relique.
Plusieurs d'entre eux aimant un austère milieu
Conçurent le dessein de vivre dans ce lieu.
Ils transportèrent là leurs ménages rustiques
Qu'abritèrent les rocs et les chênes antiques,
Et de la foi chrétienne arborant le signal
Tirèrent du néant la ville d'Épinal.
L'église un peu plus tard se sentit impuissante
A contenir les flots de la foule croissante.

Forcément il fallut développer ses flancs
A qui l'on fit subir l'essai de nouveaux plans.
De siècle en siècle on vit recommencer cette œuvre.
L'architecte éternel, l'intrépide manœuvre,
L'infatigable temps, maintes fois détruisit
Et par la main d'autrui maintes fois construisit;
Si bien que de Thiéry le gothique édifice
Présente de nos jours le bizarre artifice
De bâtiments les uns sur les autres entés.
Sur ses vieux fondements si souvent tourmentés
Par les rudes marteaux et les grinçantes pelles,
S'élevèrent pourtant de splendides chapelles
Où figure toujours celle des Innocents,
Qui remonte, dit-on, à plus de trois cents ans.
Traversant les carreaux d'une triple fenêtre
Un jour mystérieux et timide y pénètre
Qui permet d'observer dans son isolement
Des siècles écoulés ce pieux monument.
On y voyait jadis d'étonnantes peintures
Dont l'éclat égalait le luxe des sculptures.
Surtout on remarquait un émouvant tableau
Que l'auteur avait peint sur du bois de bouleau
Et qui, sans révéler le pinceau d'un Appelle,
N'en décorait pas moins les murs de la chapelle.
Ce tableau qu'inondaient de tranchantes couleurs
Rappelait aux chrétiens de cruelles douleurs,
Car il représentait le navrant épisode
Du massacre insensé commandé par Hérode.
Quelle effrayante image! armé jusques aux dents,
La rage au cœur, l'air sombre et les regards ardents,
Monté sur un coursier aussi blanc que l'albâtre,
C'était bien le tyran s'apprêtant à combattre.
Sous son manteau de pourpre il étendait la main
Vers de hideux soldats, rebuts du genre humain.
A ce geste de maître il joignait la parole
Pour mieux les exciter à leur funèbre rôle,

Aussi les meurtriers, poussant d'horribles cris,
Cherchaient avidement les innocents proscrits
Sous le toit paternel, dans les bras de leurs mères
Qui les baignaient en vain de leurs larmes amères,
Et, pour les immoler, ils leur plongeaient au sein
Avec un rire affreux le fer de l'assassin.
Et de Jérusalem la cité trois fois sainte
Voyait avec stupeur dans son immense enceinte
S'amonceler les corps de tous ses nouveaux-nés,
Comme font dans les champs les épis moissonnés.
Mais ces jeunes martyrs ne devaient point attendre
L'éternel bien auquel ils pouvaient tous prétendre.
Sur leurs têtes planaient deux anges gracieux
Qui les faisaient monter au royaume des cieux.
Combien de fois cédant à son attrait magique
Mes yeux ont exploré cette scène tragique !
Combien de fois enfant j'ai frissonné d'effroi
A l'aspect menaçant des soldats et du roi !
Combien de fois aussi j'ai répandu des larmes
Ému de cet amas de douleurs et d'alarmes !
Mais pour le revoir tel qu'il m'était apparu
Je l'ai cherché naguère : il avait disparu
Avec d'autres tableaux à la peinture usée
Qui du temple formaient le biblique musée.

Ch. Charton.

M. Charton lit un fragment d'un cahier de notes qu'il prend sur ce qu'il observe tous les jours. Ce chapitre a pour titre : *Un Portefaix*. Après quelques observations générales sur les portefaix, leurs occupations, leurs loisirs, la manière de passer ces loisirs, soit dans les cabarets, soit dans des sortes de clubs en plein vent, M. Charton appelle plus particulièrement l'attention sur l'un d'entr'eux. Portefaix depuis l'âge de 12 ou 13 ans, il en a aujourd'hui 80. Ce rude métier a fait refluer le sang vers son front; il est aveugle depuis plus de 20 ans. Mais son toucher et son ouïe se sont consi-

dérablement développés ; à le voir marcher, répondre à qui lui parle, on dirait qu'il voit clair. Il est du reste soigneux de sa personne, et toujours vêtu proprement, quoiqu'il n'ait pour vivre que ce qu'il gagne. Il ne veut pas absolument mourir à l'hôpital ; quand on lui parle de s'y retirer, il se fâche et prétend que c'est l'asile des paresseux et des fainéants. Il veut mourir dans son lit sans rien demander à personne. Le but de M. Charton, dans ce fragment, a été de mettre en relief cette nature virile, cette vertu plébéienne que tout Épinal connaît.

La parole est donnée ensuite à M. Joly pour différents rapports dont il s'est chargé. L'un de ces rapports a trait aux publications d'une académie de Sicile, l'Académie Giœnia des sciences naturelles, à Catane. C'est une chose utile et précieuse, dit M. Joly, que les relations entre les sociétés savantes ; doublement utile et doublement précieuse lorsque ces relations mettent en communication des hommes séparés par la diversité des races et des contrées, et qui, sans cette noble confraternité des intelligences, seraient toujours demeurés étrangers les uns aux autres. Ces doux échanges des travaux de l'esprit sont un lien qu'il faut entretenir avec soin ; c'est un fil conducteur de la pensée ; c'est un véritable trait d'union entre les cœurs d'élite de tous les pays. Après ces réflexions préliminaires, M. Joly s'excuse d'avoir tardé si longtemps à faire ce rapport, et il s'excuse avec un esprit qui fait oublier ce dont il s'accuse. — D'abord le premier mot du titre : *Academia Giœnia*, s'est dressé devant lui comme un mur infranchissable qui lui barrait le chemin. Il aurait pu passer outre et n'en rien dire, l'escalader en un mot. Tout autre, oui, mais un magistrat !... Et puis le mauvais état de sa santé à la fin de 1865 ; et puis les différents rapports dont, à deux ou trois reprises, il a failli être chargé pour les séances publiques. Après tout, le retard n'a pas été aussi grand qu'il en a l'air, puisque, pour avoir le cœur net de ce mot Giœnia, M. Joly a écrit au secrétaire général de la docte

Académie sicilienne une lettre pleine de verve dont il nous donne lecture, en attendant qu'il puisse nous donner lecture aussi de la réponse, qu'il ne manquera certainement pas de recevoir du seigneur Carmelo Sciuto-Patti. M. Joly nous donne l'analyse du rapport du Secrétaire général. Ce rapport, ou compte rendu, ressemble assez aux nôtres. C'est d'abord un remercîment adressé par l'orateur nouvellement élu à ses collègues pour l'honneur qui lui a été attribué. M. Joly nous donne lecture du texte de ce passage, en nous faisant accroire que nous le comprenons. Puis vient le compte rendu des travaux de géologie qui conduit le seigneur Sciuto-Patti à une description de la cîme de l'Etna qui fait venir l'eau à la bouche de notre touriste. Puis les autres travaux de physique, de zoologie, de botanique. Le discours se termine comme les nôtres par une notice nécrologique, et par la liste des sociétés correspondantes, parmi lesquelles figure la Société d'Émulation des Vosges. M. Joly conclut en demandant que des remercîments soient adressés à l'Académie Giœnia.

M. Joly avait à rendre compte aussi d'un essai biographique qui nous a été adressé par notre collègue M. Héquet, sur le chancelier Michel de Lhospital, 1505—1573. M. Joly aurait bien envie de se récuser encore en nous faisant remarquer le contraste étrange résultant d'une situation qui fait apprécier le grand chancelier par un petit magistrat, par un juge de paix. Mais M. Joly a eu peur que la Société ne vît derrière cette excuse un amour un peu trop prononcé du *far niente;* puis il s'est dit que ce n'était pas le grand chancelier qu'il s'agissait d'apprécier, mais sa biographie écrite par un de nos collègues; puis qu'avec une excuse pareille personne ne serait plus apprécié par personne; puis enfin qu'il n'est pas de petit magistrat, et que chacun peut être grand dans la position qu'il occupe. M. Joly donne en passant des éloges à une brochure intitulée : *Le Chancelier de Lhospital*, écrite par M. Salmon, qui a su dire beaucoup en peu de mots, condenser les faits, assigner leurs vraies causes, jeter

la lumière sur les événements, peindre enfin son héros d'après nature et à grands traits. M. Héquet, dont M. le rapporteur a plus spécialement examiné le travail, suit le chancelier dans toutes les situations; il le montre toujours le même, dans les honneurs comme dans la disgrâce, toujours intègre, incorruptible, véridique et sage conseiller, inflexible dans son amour de la vérité et de la justice, devançant son siècle par un esprit de tolérance bien rare en ces temps orageux; il signale le grand rôle joué par Lhospital comme homme politique, et met en lumière les immenses services rendus par lui à la cause du droit, la sagesse de ses ordonnances, la profondeur de ses connaissances, son zèle ardent à procurer partout la bonne et prompte administration de la justice. M. Joly fait plusieurs citations, entre autres celle de l'allocution sévère du Chancelier au parlement de Bordeaux dans une tournée générale faite en France, de compagnie avec le roi. La conclusion de M. Joly est que la notice de M. Héquet est une œuvre de mérite, et que la Société doit remercier l'auteur du don qu'il a bien voulu lui en faire.

Le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Conus, lit un rapport sur un ouvrage présenté par M. Richard, instituteur à Raon-aux-Bois. *Le Traité complet des participes* de M. Richard est une sérieuse étude de la matière faite par un homme intelligent et consciencieux. L'auteur y passe en revue tous les cas embarrassants de l'orthographe des participes. Toutefois ces détails, intéressants à lire pour ceux qui savent déjà la grammaire élémentaire, ne conviennent pas aux jeunes enfants, qui risqueraient de s'égarer dans cette foule de règles et de cas particuliers. Les enfants n'apprennent bien la grammaire qu'en allant de la pratique à la théorie. L'application d'abord, la règle ensuite, voilà une vérité d'expérience qu'il ne faut jamais oublier avec les enfants. Ces réserves faites, il n'y a que des éloges à donner à M. Richard pour le savoir solide dont il a fait preuve dans son travail.

SÉANCE DU 21 MARS 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Beurard, qui avait présenté un réactif appelé anti-plâtre, dont il a l'entrepôt, qui est destiné à reconnaître la présence du plâtre dans les vins, et qu'il voudrait voir recommander officiellement, est invité à faire ses expériences devant la Société. Six échantillons de vins différents, apportés par différents membres ou achetés dans des auberges, sont présentés à M. Beurard, qui y verse quelques gouttes de sa liqueur. Tous les membres présents constatent dans certains d'entr'eux un dépôt évident, mais plus ou moins abondant, de plâtre.

M. Pentecôte, opérant de la même manière avec une dissolution d'azotate de baryte, répète les mêmes expériences que M. Beurard, et arrive au même résultat, à la constatation identique et évidente du même dépôt plus ou moins abondant de plâtre.

Plusieurs membres présents demandent si le plâtre dans les vins est nuisible ou inoffensif. Le conseil d'hygiène et de salubrité publique l'a déclaré inoffensif. A ce sujet M. Maud'heux donne lecture, dans un volume apporté par M. Pentecôte, d'un passage où il est établi que dans tous les temps les vins ont été plâtrés. Il ne reste donc plus qu'à examiner la question de fraude, et, si l'on ne peut y remédier, du moins est-il utile de la signaler à l'attention des consommateurs.

M. Pentecôte est chargé de faire le rapport demandé à ce sujet par M. le Préfet.

M. Maud'heux père donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Duhamel : *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la possession de la ville d'Épinal*. (Ce rapport est inséré dans le 3e cahier du tome XII des *Annales*, page 195.)

SÉANCE DU 30 MARS 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. le docteur Mansuy, au nom de la Commission d'admission, fait un rapport sur les trois candidats présentés.

Correspondance :

Lettre de M. Reuss, qui adresse un travail qu'il se propose de lire en qualité de délégué de la Société d'Émulation aux prochaines réunions solennelles de la Sorbonne : *De la détermination des orbites des étoiles doubles par un procédé purement graphique.*

Lettre de M. le docteur Chevreuse, qui nous adresse une pièce de vers avec notes : *Quelques conseils aux enfants sur leur conduite envers les animaux.*

Lettre de M. l'Ingénieur en chef, qui adresse six exemplaires de l'instruction relative à l'ouvrage que doivent publier les comités départementaux.

Lettre de M. l'abbé Mougel, relative à des ruines et à des inscriptions antiques de l'Algérie.

La correspondance épuisée, M. Malgras présente à la Société la liste des instituteurs et institutrices qu'il propose de recommander à la Société pour l'instruction élémentaire.

M. Malgras donne lecture du travail qu'il a préparé pour aller le lire, en qualité de délégué de la Société d'Émulation, à la prochaine réunion solennelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui aura lieu à la fin d'avril. C'est pour la troisième fois que M. Malgras veut bien accepter cette mission, et la Société est convaincue qu'il la remplira avec le même succès qu'en 1865 et en 1866. Le sujet qu'a traité M. Malgras a pour titre : *L'ignorance et la sorcellerie.* — L'ignorance diminue tous les jours rapidement, grâce aux croisades organisées contre elle par le Gouvernement actuel ; grâce à l'essor qu'ont pris partout les conférences publiques ; grâce surtout au courage de cette vaillante armée d'instituteurs

qui ont multiplié leurs heures de travail pour lutter contre elle. Au milieu de cet élan général qui pousse tout le monde vers l'instruction, M. Malgras a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de nous reporter pendant quelques instants de deux ou trois siècles dans le passé pour constater l'état, aujourd'hui incroyable, où se trouvaient les masses sous le rapport de la science et de l'instruction, et pour appeler l'attention sur certains faits étranges qui résultaient de cette ignorance, et à l'influence desquels des personnes relativement instruites, des procureurs et des juges, n'ont pu échapper. Au sujet de la sorcellerie, M. Malgras rappelle des croyances absurdes, des faits incroyables et impossibles, des arrêts, des condamnations inouïes par-devant les tribunaux et les cours. De même que les enfants sont faciles à épouvanter dans les ténèbres, de même les masses sont très-impressionnables au milieu de l'ignorance. L'instruction, c'est le soleil qui, en se levant, dissipe les fantômes. Après cette lecture, la Société adopte le travail de M. Malgras pour être lu en son nom aux réunions solennelles de la Sorbonne.

M. Reuss a aussi envoyé un travail à la même occasion. (Ce mémoire est inséré dans le 3e cahier du tome XII de nos *Annales*, page 461.)

M. Gley lit sa notice sur le colonel de génie Guery, notre compatriote. La Société d'Émulation, depuis plusieurs années, a exprimé le désir que de pareilles notices sur les personnages marquants de notre département soient accueillies dans nos *Annales*. C'est dans ce but que M. Gley a esquissé cette biographie. (Elle est insérée dans le 3e cahier du tome XII des *Annales*, page 189.)

SÉANCE DU 18 AVRIL 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. le docteur Julien Bonnesœur est proclamé membre

titulaire; M. Lefebvre et M. de Clinchamp sont élus membres associés libres.

M. Vadet, au nom de la Commission de comptabilité, fait son rapport sur les comptes de 1866 et les soumet à l'approbation de la Société.

M. le Président propose le budget de 1867. Le budget est voté.

Correspondance :

Lettre de S. Exc le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui annonce l'envoi d'un certain nombre d'ouvrages agronomiques dont il fait don à notre Société.

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui réclame le concours des Sociétés savantes pour la création de collections destinées à l'enseignement secondaire spécial. (*Bulletin officiel*, n° 130.) M. le Président est chargé de s'entendre avec M. Malgras pour adresser, à ce sujet, une circulaire à nos collègues du département.

Lettre adressée par le bureau de la Société aérostatique et météorologique de France, qui demande l'adhésion de ceux des membres de notre Société qui se sont occupés déjà de cette question, et qui voudraient concourir à la solution de cet important problème.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Pentecôte sur le réactif vendu par M. Beurard, pour reconnaître le plâtrage des vins. La Société ne peut appuyer la demande adressée par M. Beurard, attendu qu'on peut arriver au même résultat par un procédé aussi facile que le sien et d'un prix insignifiant. Tout ce que la Société peut faire, c'est de signaler à l'attention publique et le plâtrage des vins et les moyens de le reconnaître.

SÉANCE DU 16 MAI 1867,

sous la présidence de M. Baudrillart, vice-président.

Correspondance :

Lettre de M. Lefebvre qui, en remerciant la Société de

l'avoir admis au nombre de ses membres, exprime l'intention d'exécuter des fouilles près de Rebeuville; il pense que ces fouilles pourraient donner quelques indications relatives à l'ancienneté de l'homme sur la terre.

Lettre de M. le docteur Leclerc, qui nous envoie un inventaire sommaire de différentes pièces et dossiers qu'il a trouvés à Ville-sur-Illon.

Après la correspondance, lecture de la présentation de M. le docteur Mougeot fils.

Rapport par M. Gley, au nom de la Commission d'admission, sur la candidature de M. le capitaine Daudel.

M. Duhamel lit son rapport sur les lettres archéologiques de notre collègue, M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier. La première de ces lettres renferme une carte des environs de Duvivier et l'indication des ruines, soit puniques, soit romaines, qui s'y trouvent, avec la copie de différentes inscriptions. La deuxième a trait à des ruines de thermes près des Ouled-Zaïd. Dans la troisième enfin, après avoir copié diverses inscriptions puniques et romaines, M. Mougel expose une loi architecturale que sa connaissance du pays et ses recherches nombreuses lui ont permis de saisir : c'est que le style angulaire pyramidal dans les inscriptions, doit être l'attribut des Numides, tandis que toute pierre à surface courbe, arrondie, cintrée est l'œuvre des Romains. M. Duhamel n'a pas fait une étude spéciale des ruines dont nous parle M. Mougel, et par conséquent ne peut ni admettre ni rejeter complétement les données fournies par notre collègue, mais il peut affirmer qu'elles sont basées sur l'histoire, sur les révolutions successives de l'Algérie, où chaque peuple, Numides, Romains, Musulmans, a dû laisser les traces de son passage. C'est par des travaux comme ceux de M. l'abbé Mougel, par des recherches consciencieuses et étendues à toute la région africaine française qu'on arrivera à connaître son histoire. M. Mougel est de ceux qui travaillent à ce grand problème.

M. Duhamel rappelle à la Société que depuis quelques

années Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a proposé aux Sociétés savantes la rédaction de dictionnaires archéologiques, sortes de répertoires où seraient inscrites les ruines de toute sorte, soit celtiques, soit romaines, soit du moyen âge, rencontrées dans la circonscription. Plusieurs Sociétés départementales ont déjà travaillé à cette œuvre. M. Duhamel est disposé à l'entreprendre pour le département des Vosges, et demande à la Société de vouloir bien le charger de ce travail et lui accorder son patronage. La Société accueille cette proposition.

M. Malgras donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Thiriat. M. Thiriat exprime le désir de posséder des instruments de précision, à l'aide desquels il puisse faire des observations atmosphériques exactes, et expose, sur les moyens d'obtenir un ensemble satisfaisant de ces observations, des idées pratiques que la Société ne voit réalisables qu'autant qu'il y aura dans chaque canton un observateur consciencieux, patient et intelligent comme M. Thiriat.

SÉANCE DU 20 JUIN 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

La Société entend le rapport de M. Malgras, au nom de la Commission de publication, sur l'insertion de certains travaux dans le 3e cahier du tome XII de ses *Annales*.

Au nom de la Commission d'admission, M. Gley fait le rapport sur la candidature de M. le docteur Mougeot fils.

M. le capitaine Daudel est élu membre correspondant de la Société.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il propose d'adresser à tous nos collègues du département, pour remplir les vues de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet des collections scientifiques des lycées et des colléges.



Epinal, le 4 Juillet 1867.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Par une dépêche, en date du 9 avril dernier, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a demandé le concours de notre Société pour former dans nos colléges communaux des collections propres à faciliter l'enseignement spécial qui comprend une étude plus complète des sciences et de leurs applications. Ce n'est pas dans notre département, placé aux premiers rangs de ceux où le bienfait de l'instruction est le plus répandu, que les vues élevées qui inspirent Son Exc. pouvaient rencontrer froideur ou indifférence, et notre Société, bien moins encore, pouvait ne pas les accueillir avec un sentiment de reconnaissance et avec la ferme résolution de les seconder.

Malheureusement, elle ne possède pas de collections formées. Tout ce qu'elle recueille en antiquités, ou en objets d'histoire naturelle, est déposé au musée départemental, et une autre autorité peut seule disposer des doubles dont cet établissement pourrait se passer.

Mais, comme le dit très-justement Son Exc., les naturalistes qui font partie des sociétés savantes sont en position de seconder, de la manière la plus efficace, les nouveaux progrès qu'il s'agirait d'imprimer à l'instruction publique, et pour eux-mêmes l'existence de collections, qu'ils pourraient facilement consulter presque sans déplacement, serait d'une incontestable utilité : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la liste des objets que Son Exc. désire voir réunir dans ces collections. En voici l'énumération :

1° *Pour la zoologie.* — La collection des principaux animaux du département, particulièrement des oiseaux et des insectes. — Spécialement, les insectes nuisibles aux végétaux cultivés, sous leurs états successifs, dans le but

de connaître leurs mœurs, leurs transformations et les dégâts qu'ils causent.

2° *Pour la botanique.* — Un herbier des plantes du département, avec des étiquettes indiquant la famille à laquelle la plante appartient, la localité et l'époque de la récolte. — Les principaux bois forestiers en échantillons formés de rondelles de bois âgés et de planches avec aubier et écorce. — Les produits agricoles tels que céréales, plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, avec leurs produits à divers degrés de préparation.

3° *Pour la géologie.* — Des exemples des roches composant les divers terrains du département, avec des coupes montrant la position dans laquelle on les trouve. — Le plus grand nombre possible de corps organisés, fossiles, animaux ou végétaux, en échantillons bien choisis et pouvant servir à l'enseignement.

A cette énumération, il serait possible d'ajouter des indications qui seraient précieuses pour l'agriculture et pour l'industrie, telles que :

1° La nomenclature des animaux de toute classe qui, se nourrissant de rongeurs et d'insectes, sont les utiles auxiliaires de l'agriculture ;

2° La désignation des plantes nuisibles à la santé de l'homme et des animaux ;

3° Des échantillons des sols cultivables, avec une notice sur leur composition chimique, guide précieux pour le choix des engrais qui leur conviennent ;

4° L'emploi usuel des différentes roches.

Il ne s'agit pas de fonder ces collections d'un seul jet, mais de leur fournir les premiers éléments que compléteront les dons successifs. — Il ne s'agit pas non plus de créer ces collections dans tous les établissements d'instruction publique ; il faut commencer par les plus importants, savoir les collèges communaux et l'école normale. Quand l'œuvre sera plus avancée, des collections spéciales pourront être formées dans les écoles importantes.

Dans ce but, et à raison de la grande variété des sols, des productions et des roches du département, il serait désirable que plusieurs échantillons des mêmes objets pussent être réunis. Cette mesure permettrait dès à présent d'effectuer des échanges par l'entremise des fonctionnaires de l'instruction publique, et de créer les moyens de doter plus tard les écoles communales.

Les objets que vous serez disposés à consacrer à ces collections peuvent être adressés à M. l'Inspecteur d'Académie, à Épinal, ou au chef de l'établissement que vous aurez choisi pour l'en doter.

Les moindres objets seront reçus avec reconnaissance, et le nom des donateurs conservé avec soin dans les archives de nos établissements scolaires.

L'œuvre à laquelle je viens, Monsieur et cher Collègue, solliciter votre coopération, est éminemment utile et peut devenir le point de départ de grands progrès pratiques. Permettez-moi donc d'espérer que vous lui donnerez votre concours, ainsi que les membres qui ont connaissance de la dépêche du Ministre en ont déjà donné l'assurance à notre Société.

Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Président de la Société,

MAUD'HEUX père.

La Société décide que cette circulaire sera adressée à tous ses membres.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui annonce qu'il est accordé à notre Société une somme de 1,000 francs pour primes à dstribuer.

Lettre de M. le Préfet à la même occasion.

A ce sujet, la Société nomme M. de Clinchamp et M. Abert

membres de la Commission d'agriculture, et accueille l'offre qui lui est faite par ces deux Messieurs et par M. Chapellier, de faire partie de la Commission voyageuse, chargée d'aller visiter cette année les fermes de l'arrondissement de Neufchâteau.

Lettre de M. Braconnier, ingénieur des mines, qui demande une subvention pour la création d'un laboratoire d'essai, à Nancy.

Lettre de M. le docteur Chevreuse, relativement à l'emploi de sa conferve pour sétons. — M. Chevreuse nous annonce aussi l'envoi de deux pièces de poésie dont il est l'auteur.

Lettre d'invitation à la fête du comice de Saint-Dié, le 8 septembre 1867.

Lettre de M. le docteur Leclerc, qui nous adresse une chanson intitulée : *La Lorraine.*

Lettre de M. l'abbé Mougel, qui adresse une figure emblématique dessinée sur le bras droit d'un arabe.

La correspondance épuisée, M. Chapellier est nommé trésorier, en remplacement de M. Abert, démissionnaire.

M. Chapellier communique le résultat des recherches qu'il a faites pour établir, sur des preuves authentiques, l'origine de François de Neufchâteau, recherches qui lui ont été facilitées par l'obligeance qu'a mise M. Duhamel à lui laisser consulter les actes de l'état civil des communes de Morvillier (Liffol-le-Grand) et de Vrécourt. Voici le résumé des faits : Nicolas François, père de François de Neufchâteau, avait épousé Marguerite Gillet. François de Neufchâteau, né en 1750, paraît avoir été l'aîné de plusieurs enfants : Grégoire François, Jeanne François, Thérèse-Marguerite François. Marguerite Gillet mourut en 1774. Très-peu de temps après, Nicolas François se remaria avec Anne Fricot, et eut de ce second lit un fils, Nicolas François, mort aussitôt après sa naissance. Nicolas François père était régent d'école à Morvillier. On trouve sa signature sur les actes de l'état civil de cette paroisse de 1758 à 1769. En 1760, la signature de François François (François de Neufchâteau), alors âgé de dix ans seulement, se trouve en traits nets et hardis sur l'acte de

naissance de Grégoire François, son jeune frère, dont il était le parrain ; elle se retrouve ensuite sur plusieurs actes postérieurs. En 1769, la famille de François de Neufchâteau vint s'établir à Vrécourt, et son chef, Nicolas François, fut fermier du magasin à sel et contrôleur, ainsi qu'il est constaté sur l'acte de décès de Marguerite Gillet, sa première femme. En 1782, Nicolas François (François de Neufchâteau) fut témoin au mariage de son frère, Grégoire François ; sur l'acte de mariage il est désigné ainsi : lieutenant général du bailliage et président de Mirecourt, et parmi les signatures, il y a *François de Neufchâteau, L[t] G[l]*. — De toutes les nombreuses pièces indiquées par M. Chapellier, il résulte que la filiation de François de Neufchâteau est maintenant établie, et qu'on peut pour ainsi dire suivre les traces de tous les membres de sa famille. La seule chose inconnue encore est le lieu de sa naissance, et M. Chapellier ne désespère pas de trouver, à la suite de ses recherches, une pièce qui le fasse connaître. M. Chapellier a cru utile de porter tous ces faits à la connaissance de la Société et à celle des personnes qui ont entrepris de concourir sur le sujet fixé cette année : *Biographie de François de Neufchâteau.* Cette étude présente donc un double intérêt, et parce que François de Neufchâteau est vosgien, ensuite parce que, parti de bas, il s'est élevé aux plus hautes charges civiles et s'est acquis des droits à la reconnaissance de son pays.

La parole est donnée à M. Colnenne qui, au nom de M. Duhamel et au sien, propose à la Société d'entreprendre la publication de documents historiques et originaux inédits, déposés dans les archives publiques et privées. Notre époque a compris que les points obscurs de l'histoire ne peuvent être éclaircis que par l'étude approfondie des pièces originales et officielles. De là les efforts faits et par le Gouvernement et par l'école moderne pour rechercher, collationner et cataloguer ces pièces, en les réunissant dans des dépôts publics accessibles à tous. C'est une première mesure à laquelle il faut vivement applaudir. Mais on ne doit pas en

rester là, et cette mesure doit être complétée par une autre. Pour que les résultats acquis prennent toute leur importance, il faudrait publier les principaux documents inédits tirés soit des collections publiques, soit des collections privées. Cette heureuse idée a été réalisée déjà à Paris, à Nancy, à Metz, à Colmar. La Société d'Emulation est appelée tout naturellement à apporter sa pierre à l'édifice commun, par la publication des richesses de toute nature que le département des Vosges possède sur l'histoire du passé. Outre les services que rendrait cette publication, la Société se créerait de nouveaux droits à obtenir de plus larges et de nouvelles subventions de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui pousse de tous ses efforts les Sociétés savantes vers les études historiques locales. La proposition de MM. Colnenne et Duhamel semble à la Société mériter la plus sérieuse attention, et elle est renvoyée à une Commission spéciale formée de la Commission des antiquités et de la Commission de publication réunies.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1867,

sous la présidence de M. Malgras.

Correspondance :

Lettre de M. Vautrin, agent-voyer à Épinal, qui demande à la Société d'appuyer, auprès de M. le Préfet, la lettre qu'il lui adresse dans le but d'attirer son attention sur un projet de plantation d'arbres fruitiers au bord des routes et des chemins du département. La Société, sans admettre les chiffres de M. Vautrin, reconnaît l'idée bonne et digne d'être recommandée.

Lettre de M. l'abbé Mougel, qui envoie le dessin d'un tatouage arabe copié sur la figure d'un enfant de dix ans. La croix, qui domine dans ce tatouage, doit, suivant M. l'abbé Mougel, tirer son origine du christianisme, et, dans sa dissertation, notre collègue cherche à établir que le chris-

tianisme a dû être, pendant un certain temps, la religion des côtes septentrionales de l'Afrique, et que la plupart des indigènes de notre colonie sont les fils de chrétiens mahométisés à coup de sabre.

Lettre de M. Baudrillart qui, au nom de son frère, fait hommage à la Société de deux ouvrages publiés par M. Henry Baudrillart.

M. Defranoux lit son rapport sur le nouvel ouvrage de M. le docteur Blatin : *Nos cruautés envers les animaux*. La Société d'encouragement vient d'honorer de la plus haute de ses récompenses ce livre qui traite de l'extrême utilité, des besoins et des souffrances de ces êtres dont nous sommes les rois, souvent les tyrans et même les bourreaux. M. Defranoux exprime le vœu qu'il soit accueilli comme il le mérite à tous les titres et recommandé à nos instituteurs. M. Malgras, qui connaît cet ouvrage, promet de le porter sur la liste d'inscription pour les bibliothèques scolaires.

M. le Président donne lecture des présentations de MM. Steinheil et Lederlin.

M. le docteur Mougeot fils, de Bruyères, est proclamé membre associé libre.

Sur la proposition de M. Albert, et d'après les renseignements donnés par M. Braconnier, la Société vote la souscription demandée pour la création d'un laboratoire d'essais, à Nancy.

M. Defranoux annonce que la croix de la Légion d'honneur vient d'être accordée à M. Ponscarme, notre compatriote, un des anciens protégés de la Société d'Émulation, aujourd'hui l'un de ses membres.

SÉANCE DU 22 AOUT 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique,

qui annonce que, par arrêté du 19 août 1867, une somme de 350 francs a été attribuée à notre Société. La Société accueille avec une vive reconnaissance ce témoignage d'intérêt donné à ses travaux.

Lettre d'invitation à la fête du Comice de Saint-Dié.

Lettre M. X. Thiriat qui nous annonce l'envoi d'un ballot de plantes desséchées et étiquetées, et d'une centaine de coléoptères provenant des doubles de ses collections.

La correspondance épuisée, M. Baudrillart fait le rapport de la Commission d'admission sur les candidatures de MM. Steinheil et Lederlin.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Eug. Portier.

M. le Président expose les propositions de la Commission d'agriculture, relativement aux récompenses à décerner à la prochaine séance publique.

M. Charton donne lecture de son rapport sur la géographie de M. Gley. M. Charton commence par constater l'ignorance en géographie qui existait encore dans notre pays au début de ce siècle, puis les progrès rapides qui ont été faits dans cette étude, grâce aux hardis voyageurs qui, au péril de leur vie, quelquefois, vont explorer toutes les parties du monde; grâce aux publications de toute sorte qui se font, et surtout à celles qui sont patronées par la Société de géographie, grâce enfin aux travaux particuliers et locaux entrepris sur tous les points du territoire. Parmi ces derniers travaux, auxquels M. le rapporteur a pris lui-même une certaine part, il y a quelques années, il faut citer la géographie physique et historique des Vosges, de M. Gley. A part quelques rectifications et quelques omissions, dont M. Charton signale quelques-unes, la 3e édition de cette géographie, déjà plus complète, plus intéressante et plus exacte que les deux premières, est un livre utile et précieux pour les écoles primaires, et il serait à désirer qu'il y en eût de semblables dans tous les départements.

M. Charton fait ensuite à la Société un autre rapport sur

une nouvelle pièce de poésie de M. le docteur Chevreuse, notre collègue : *Quelques conseils aux enfants sur leur conduite envers les animaux.* Les animaux sont encore quelquefois l'objet des plus mauvais traitements, et c'est parmi les élèves des écoles primaires que se trouvent ordinairement leurs plus cruels ennemis. M. Chevreuse leur adresse à cet égard les plus sages recommandations, dictées par le cœur. La plupart des animaux sont nos serviteurs et nos utiles auxiliaires; il y en a même qui nous rendent des services sans qu'on y fasse attention. Il y a donc toujours de l'ingratitude à les tuer sans motif; dans tous les cas il y a cruauté odieuse, soit à les châtier trop sévèrement, soit à les faire souffrir, à les torturer inutilement avant de les faire périr. M. Chevreuse voudrait faire disparaître de l'esprit des enfants ce penchant cruel qui les porte à tout détruire, cette disposition étrange à se faire un spectacle des souffrances des animaux qu'on immole. La nouvelle pièce de M. Chevreuse se présente, comme les autres, sous une forme modeste. Laissant de côté les phrases sonores, prétentieuses et souvent obscures, elle sera aisément comprise par les jeunes intelligences et se gravera dans leur mémoire.

La parole est donnée à M. Duhamel. Au nom de la Commission de publication et de la Commission des antiquités, réunies, M. Duhamel soumet à l'approbation de la Société le règlement et les statuts du Comité d'histoire vosgienne. Après lecture faite, la Société arrête ces statuts ainsi qu'il suit :

COMITÉ D'HISTOIRE VOSGIENNE.

Règlement du Comité.

Article 1er. Il est fondé, sous le patronage de la *Société d'Émulation des Vosges* et sous le titre de *Comité d'histoire vosgienne*, un comité spécial ayant pour but la publication des documents historiques concernant les Vosges.

Art. 2. Les documents qu'il devra publier sont :

1° Les titres, chartes, diplômes encore inédits déposés aux archives départementales et communales, ainsi que les registres des chartes ou ordonnances déjà publiées et disséminées dans de nombreux recueils;

2° Les chroniques conservées dans les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que les recueils de divers fragments historiques épars dans des publications antérieures;

3° Les documents les plus intéressants de la période révolutionnaire;

4° Des traductions de ces mêmes documents lorsque le Comité le jugera utile.

Art. 3. Le Comité fera des recherches dans les divers dépôts de Paris, de Nancy, de Colmar, de Metz, etc., pour se procurer les documents relatifs aux Vosges, déposés dans les archives ou les bibliothèques de ces villes.

Art. 4. Il sera publié un ou plusieurs volumes par an, selon les ressources dont le Comité disposera.

Art. 5. Pour la formation de ce Comité, la Société d'Émulation des Vosges choisira, dans son sein, sept membres qui auront pour mission de diriger l'œuvre et d'en assurer l'exécution. En outre, aux termes du règlement général de la Société, le Président et le Secrétaire perpétuel feront partie du Comité. Il nommera dans son sein un président et un secrétaire-trésorier chargé de la correspondance, du recouvrement des cotisations, de la reddition des comptes, etc. Il désignera les documents à publier chaque année et, pour chacun d'eux, un commissaire dont le nom sera placé en tête de l'ouvrage.

Art. 6. En cas de dissentiment, tout membre du Comité pourra exiger qu'il en soit référé à la Société d'Émulation, qui statuera à la majorité des voix.

Art. 7. Il sera ouvert, par les soins du Comité, une liste sur laquelle s'inscriront les personnes qui voudront coopérer à l'œuvre. La souscription est facultative pour les membres de la Société d'Émulation qui, en tant que membres de

cette Société, n'auront aucun droit aux volumes publiés par le Comité. Toute personne peut souscrire à l'œuvre. Les souscripteurs porteront le titre de membres honoraires, et leurs noms seront inscrits en tête de chaque volume.

Art. 8. Les ressources, à l'aide desquelles s'opéreront les publications, sont :

1° Une subvention accordée par la Société d'Émulation ;

2° Le produit des souscriptions fixées à 5 francs par an ;

3° Les bénéfices provenant de la vente des ouvrages aux personnes autres que les souscripteurs ;

4° Les dons particuliers qui pourraient être consacrés à l'accomplissement et au succès de cette œuvre patriotique.

Art. 9. Tout souscripteur aura droit à recevoir gratuitement les volumes parus dans l'année et dont le prix sera fixé, au minimum, à 6 francs l'un, pour les personnes autres que les souscripteurs.

Art. 10. L'exécution de l'œuvre ne commencera et les cotisations ne seront recueillies que lorsque l'on aura réuni un nombre suffisant de souscripteurs.

Art. 11. Le Comité se réunira à l'appel de son Président toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Le Président de la Société,

MAUD'HEUX.

APPROUVÉ :

Épinal, le 25 Novembre 1867.

Le Préfet des Vosges,

M[is] P. DE FLEURY.

M. Duhamel lit ensuite le projet de circulaire qu'il a rédigé et qui devra être distribué dans le public pour provoquer des souscriptions et des adhésions à la nouvelle œuvre. L'impression de cette circulaire est votée ainsi qu'il suit :

Épinal, le 25 Août 1867.

MONSIEUR,

L'une des gloires de notre époque sera d'avoir créé la critique historique, remonté aux sources de nos traditions nationales et rendu leur vrai caractère aux siècles qui nous ont précédés. Depuis vingt ans, de tous les points de la France, des associations savantes se sont créées, des travaux historiques de toute espèce ont été entrepris. Le passé si mal connu et si mal jugé est apparu avec ses faiblesses et ses grandeurs. La plus grande partie des documents originaux qui peuvent éclairer notre histoire générale ont été publiés; les problèmes les plus obscurs ont été résolus. Sous l'influence des Benjamin Guérard, des Augustin Thierry, des Guizot, des de Barante, la lumière s'est faite. Successeurs des Bénédictins, mais ayant de plus qu'eux l'esprit de critique et d'examen, ils ont répandu, sur toute notre histoire, les lumières de leur science et l'éclat de leur génie. Ils ont été les promoteurs d'un mouvement qui, s'emparant d'abord des hautes régions de la science, s'est propagé dans nos provinces. Déjà il a amené d'immenses résultats. C'est grâce à lui que le Gouvernement a provoqué le classement des archives départementales, de celles des communes et des hospices, que des catalogues de nos grandes bibliothèques ont été dressés, qu'enfin tous les moyens de conservation des documents ont été pris. C'est déjà sans doute un immense résultat auquel ont applaudi tous les amis de la science. Par ces travaux, les recherches sont devenues commodes pour l'érudit qui approfondit les problèmes historiques, pour l'historien qui généralise et suit, à travers les siècles, les diverses phases de notre civilisation.

Mais ces inventaires, ces catalogues, cette nomenclature des sources sont-ils les derniers progrès auxquels doive s'arrêter la science? Doit-elle se borner à ces analyses nécessairement

sèches et arides? Dès qu'elle considère l'histoire comme un tribunal où chaque siècle vient plaider sa cause, n'est-ce pas, au contraire, son devoir de mettre au jour les pièces complètes du procès? Elle ne doit donc pas s'arrêter à moitié chemin dans la recherche de la vérité pure, mais la poursuivre jusque dans ses dernières limites. C'est là sa mission et son plus beau titre de gloire. Il faut que, grâce à elle, dans le pays où tout le monde va savoir lire, chacun puisse recueillir, non plus de la bouche de l'historien, mais du témoignage des documents mêmes, les grands et salutaires enseignements de l'histoire. De même qu'en fouillant le sol chacun peut connaître les révolutions de notre globe, de même il faut qu'en parcourant nos chroniques et nos chartes nationales, on reconnaisse nos bouleversements sociaux. C'est sous l'influence de ces pensées qu'un certain nombre de Sociétés savantes des départements, parmi lesquelles on peut citer celles de Nancy, de Metz, de Colmar, de Strasbourg, d'Arras, de Chartres, de Clermont, etc., publient *in extenso* les monuments les plus curieux et les plus intéressants du passé. Ce sont ces exemples qui ont poussé la Société d'Emulation des Vosges à s'associer au grand mouvement qui se produit. Sachant combien sont nombreux les documents historiques du pays, combien ils sont précieux, mais combien aussi ils sont inconnus, elle a pensé que le département, qui marche au premier rang pour l'instruction, ne devait point rester en arrière pour la connaissance de son histoire. Elle a donc formé et pris sous son patronage un Comité spécial qui, sous le nom de *Comité d'Histoire vosgienne*, sera chargé de publier :

1° Les titres, chartes, diplômes encore inédits déposés aux archives départementales et communales, ainsi que les registres de chartes ou d'ordonnances déjà publiées, disséminés dans des recueils devenus rares;

2° Les chroniques conservées dans les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que les recueils des divers fragments historiques épars dans des publications antérieures;

3° Les documents les plus intéressants de la période révolutionnaire;

4° Des traductions de ces mêmes documents lorsque cela sera nécessaire.

Guidée par le désir de répandre, autant que possible, ces nouvelles publications, et voulant que tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre pays puissent participer à cette œuvre patriotique, elle a autorisé le Comité à ouvrir une liste spéciale de souscriptions, facultative pour ses membres, et où pourront s'inscrire tous ceux qui le désireront. Tout souscripteur portera le titre de *Membre honoraire du Comité d'Histoire vosgienne,* et son nom sera inscrit en tête de chaque volume. Il aura droit, moyennant une cotisation annuelle de cinq francs, à recevoir gratuitement tous les volumes parus dans l'année; sa cotisation ne sera exigible que lorsqu'un assez grand nombre d'adhérents se seront fait inscrire.

Seront successivement publiés :

Chroniques :

Chronique de Richer de Senones;
Chronique de Moyenmoutier;
Chronique de Chaumousey;
Fragments des chroniques lorraines, messines et autres intéressant les Vosges;

Cartulaires :

Les cartulaires ou recueils de pièces les plus importantes concernant les anciennes maisons de :

Remiremont;
Senones;
Saint-Dié;
Chaumousey;
Mureau;
Epinal, etc.;

3

Des obituaires de :

Remiremont;
Saint-Dié;
Senones;
Moyenmoutier, etc., etc.;

Les chartes de franchise et les coutumes spéciales des diverses villes et des anciens bans; les diplômes des empereurs, les chartes des ducs de Lorraine concernant les Vosges et autres pièces émanées des seigneurs, des papes, des évêques, etc.;

Les documents divers se rattachant aux guerres de Lorraine, des extraits des délibérations municipales, des comptes de recettes et de dépenses des villes d'Epinal, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont, Rambervillers, etc., les documents concernant les hommes remarquables nés dans le département;

Les pièces les plus intéressantes sur l'histoire révolutionnaire, les délibérations du Conseil général et du Directoire du département pour la défense des frontières, la formation des bataillons de volontaires, la défense nationale, etc., etc.

Pour ne point se renfermer dans une époque plutôt que dans une autre, chacun des volumes publiés par le Comité contiendra, autant que possible, les documents des premiers siècles jusqu'à nos jours. Il formera environ 300 pages in-8°, sur beau papier, avec une table par ordre chronologique des documents publiés et une table générale des matières; il réunira enfin tous les éléments propres à satisfaire aux doubles exigences de la composition et de l'exécution.

Telles sont, Monsieur, les dispositions générales qu'a cru devoir prendre le Comité pour parvenir au but qu'il se propose. Assuré déjà du concours d'un grand nombre d'amis de l'histoire, il espère que vous voudrez bien contribuer, pour votre part, à élever ce monument à nos vieilles gloires oubliées. Il sera heureux et fier de vous compter parmi

ses membres honoraires et d'inscrire votre nom en tête de ses publications.

Les Membres du Comité d'Histoire vosgienne,

MAUD'HEUX père, LEBRUNT, MALGRAS, LAURENT, GLEY, CHAPELLIER, CHARTON, COLNENNE, DUHAMEL.

La Société ensuite, appelée à constituer le *Comité d'Histoire vosgienne,* désigne neuf membres : son Président, son Secrétaire perpétuel, MM. Malgras, Laurent, Gley, Chapellier, Charton, Colnenne et Duhamel.

M. Duhamel donne lecture de son rapport sur les fouilles qu'il a exécutées à Sauville, de concert avec MM. Renault et Guibal. Il s'agissait d'explorer un tumulus découvert dans le bois communal du Chesnois, à Sauville. A cet effet, deux tranchées en croix ont été pratiquées, et voici ce qui a été observé : une ligne de pierres d'assez grosse dimension, plantées debout, coupait diamétralement la tombelle. A 50 centimètres de profondeur, au milieu de nombreuses pierres portant la trace du feu, se trouvait un vase en poterie rouge, grossièrement travaillé. Un peu plus loin étaient deux anneaux, l'un en bronze, l'autre en une matière noire ayant les caractères de l'anthracite ; ces deux anneaux se touchaient et étaient disposés bout à bout sur le même axe. Ils avaient donc dû être réunis et faire partie de l'ornement du même corps. Plus loin encore deux autres anneaux pareils disposés de la même manière. Au centre du tumulus, un petit fragment de silex et deux autres anneaux encore. Tels sont les objets qui ont été découverts et rapportés au musée. D'ailleurs, nulle trace de dallage, nul vestige de pierres superposées comme dans les inhumations gauloises. Après cette description, M. Duhamel termine par quelques réflexions sur les hypothèses faites au sujet de ces anneaux. La plupart des archéologues veulent y voir des bracelets. C'est chose impossible à admettre si l'on observe attentivement. D'abord

la surface intérieure est rugueuse; au bras, elle aurait nécessairement été polie par les frottements. Ces anneaux sont parfaitement circulaires; s'ils avaient été destinés à être passés au bras, on leur en aurait donné la forme. Ils pèsent de 300 à 400 grammes; c'eût été alors un ornement incommode et gênant pour le combat. Enfin le diamètre intérieur est de 60 à 65 millimètres; le diamètre d'un poignet est plus grand. Il n'est pas probable non plus qu'on les ait passés au bras des enfants en bas âge, qui auraient porté ainsi continuellement un poids de 400 grammes à chaque main. Mais que sont donc ces anneaux? M. Duhamel pense que ce sont des ornements. Avant de se prononcer, il faut encore étudier et comparer; mais à coup sûr ce ne sont pas des bracelets.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1867,

sous la présidence de M. Baudrillart.

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet, qui adresse un exemplaire de la nouvelle livraison des archives départementales.

Lettre de M. l'abbé Mougel, qui nous adresse des détails sur la construction et des observations raisonnées sur l'usage du torcularium ou pressoir romain.

Lettre de M. Bardy, à l'occasion de la découverte faite l'année dernière par M. Chapellier, du *Geastrum hygrometricum* dans la vallée de Saint-Antoine. Ce champignon est très-rare. M. Mougeot l'avait signalé le premier dans les Vosges, à Bruyères; M. Chapellier, près d'Epinal, en 1866. Dès 1863, M. le docteur L'hommé l'a trouvé à Saint-Dié, à la promenade du Gratin, où M. Bardy nous informe qu'on peut le rencontrer à coup sûr. Notre collègue nous envoie six échantillons qu'il y a recueillis, et sur un desquels la Société constate la curieuse propriété qu'il a d'étaler et d'étendre ses rayons dans l'eau.

La correspondance épuisée, M. Seigneret fait le rapport

de la Commission d'admission sur la candidature de M. Portier.

M. Steinheil et M. Lederlin sont proclamés membres associés libres.

M. Lapicque soumet à la Société les propositions de la Commission d'agriculture, qui sont adoptées.

Le Secrétaire perpétuel soumet à la Société les propositions de récompenses de la Commission du concours littéraire, artistique, scientifique et industriel. Ces propositions sont adoptées.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une partie du procès-verbal de la séance du 24 avril 1867 des délégués des Sociétés savantes aux solennités de la Sorbonne. C'est à cette séance que M. Malgras, au nom de la Société d'Emulation des Vosges, a lu le travail qu'il avait préparé : *L'ignorance et la sorcellerie* La Société entend avec intérêt le résumé et l'appréciation de ce travail, auquel, dans une séance précédente, elle a donné son approbation.

M. le Président communique à la Société le rapport de M. Laurent sur les dernières fouilles qui ont été exécutées. Elles ont eu lieu sur trois points : d'abord au Châtelet de Bonneval, par MM. Laurent, Chapellier et Thomas; ensuite dans la forêt de Saint-Ouën-les-Parey, par MM. Laurent et Renault; enfin à Trampot, par M. Laurent seul. Le résultat de ces fouilles, dit M. Laurent, a été à peu près nul. Cependant, à Bonneval, un fragment de tuile à rebord a été découvert, ce qui permet d'établir un fait important, c'est que le rempart ne peut avoir été élevé que par les Romains. Dans la forêt de Saint-Ouën, trois tumuli avaient été signalés par l'administration forestière. Dans le premier, on n'a découvert qu'un petit fragment de mâchoire inférieure, un petit anneau en fer oxydé et une portion d'un plus grand, très-oxydé aussi. Dans le second, on n'a rien trouvé; le 3e n'a pu être fouillé. Dans le bois de Trampot, il y avait de simples cercueils en pierre, sans sculptures, sans inscriptions, sans armes, sans vases, sans médailles. M. Laurent termine sa lettre en exprimant à la Société le désir que les

fouilles archéologiques soient désormais entreprises en des lieux plus rapprochés de nous, où il espère qu'elles seront plus heureuses.

M. Chapellier ajoute quelques détails relatifs aux explorations auxquelles il a assisté avec M. Laurent.

M. Chapellier fait ensuite la communication suivante :

« Le maréchal duc de Bellune, connu sous le nom de maréchal *Victor*, naquit à Lamarche (Vosges), le 7 décembre 1764, et mourut à Paris le 1er mars 1841. Il reçut au baptême le seul prénom de *Claude*, comme le constate son acte de naissance; mais il paraît que, dès son jeune âge, ses parents lui donnèrent, on ne sait pour quel motif, celui de *Victor*, qui lui resta, et sous lequel il est connu, la plupart des biographes ne lui en donnant pas d'autre. Cépendant Nollet-Fabert, dans sa *Lorraine militaire*, et la *Nouvelle biographie universelle*, publiées par Firmin Didot, lui attribuent les deux prénoms de *Claude-Victor*. — L'acte de naissance de ce guerrier de la République et de l'Empire, l'une des illustrations de la Grande Epoque, et l'un des hommes les plus remarquables auxquels les Vosges aient donné le jour, mérite d'être connu, parce qu'il est devenu une pièce historique. Le voici, tel que nous l'avons copié le 17 septembre dernier, sur les registres de l'état civil de la ville de Lamarche.

« N° 115. — Claude, fils légitime de Charles Perrin,
» huissier royal au bailliage de Bassigny séant à Lamarche,
» et de Marie Anne Floriot, est né et a été baptisé le sep-
» tième décembre mil sept cent soixante quatre; il a eu
» pour parrain Claude Thomas, aussi huissier royal audit
» bailliage, et pour marraine Françoise Michel, qui a dé-
» claré ne saye signer, le parrain a signé avec moy les an
» et jour susdits. »

F. S. VUILLAUME. C. THOMAS.

r., tri.

(Religieux trinitaire.)

En marge est écrit : Acte de baptême de Claude Perrin, décédé maréchal de France.

« A la table de la fin du registre on lit, écrit, comme la note marginale, de la main de Floriot, son cousin, ancien maire de Lamarche : « il a été élevé à la dignité » de maréchal de l'Empire français, duc de Bellune, pair » de France, ministre de la guerre en 1823. » (C'est de 1821 à 1823.)

Engagé à dix sept ans, le 10 octobre 1781, au 4e régiment d'artillerie, dans lequel Napoléon devait faire ses premières armes, général de brigade en 1793, au siége de Toulon, il se distingua surtout à Marengo, à Friedland; maréchal en 1807, duc de Bellune en 1808, il se distingua de nouveau à la Bérézina, à Brienne, à Craonne, etc. Pair de France en 1815, ministre de la guerre en 1821, mort à 77 ans le 1er mars 1841.

M. Charton donne lecture d'un petit travail qu'il a rédigé sous ce titre : *Les grands noms*. Dans ces quelques pages, M. Charton met en relief la manie qu'ont eue et qu'ont encore certains personnages de plus ou moins de valeur d'avoir de grands noms, des noms composés d'un grand nombre de syllabes, des noms surtout renfermant une ou plusieurs fois la particule et simulant un ou plusieurs quartiers de noblesse. A l'appui de cette thèse, M. Charton cite le nom de Carbon, auquel son possesseur obtint d'abord d'ajouter celui de de Flins, puis celui de des Oliviers, et qui, pour toute gloire de son orgueilleuse tentative, ne recueillit que ce distique acéré d'un malin poëte :

Carbon de Flins des Oliviers
A plus de noms que de lauriers.

Celui d'un grand manufacturier, qui obtint le titre de baron, et à qui un membre de sa famille, peu flatté de le voir répudier son origine plébéienne, écrivait : Monsieur, vous étiez hier le premier des manufacturiers, aujourd'hui vous êtes le dernier des barons. Celui de Roussin, valet de

pied du duc de Lorraine Charles IV, qui obtint pour ses étranges services de s'appeler Roussin de la Taureaudière, du nom d'un petit domaine perdu dans un coin du bailliage de Vosge, où l'on nourrissait un taureau banal. Un de ses descendants se fit ajouter d'autres noms encore, et s'appela Roussin de la Taureaudière du Val des Champs de la Roche, ce qui ne l'empêcha pas de mourir pauvre et sans descendants, après avoir attendu toute sa vie un mariage avec une héritière noble et riche. A côté de ces noms d'un pompeux burlesque, M. Charton cite les noms courts et fameux du maréchal Ney, de l'amiral Bruat, du ministre Périer, de l'historien Thiers, du procureur général Dupin, de l'économiste Say, du savant Monge, de l'orateur Rouher, de l'avocat Favre, du poète Hugo, du peintre Ingres, du compositeur Aubert, du chirurgien Parrey, du médecin Arnal, du philosophe Franck, de l'industriel Jacquart, du tragédien Talma, etc., etc., et termine par certains noms qui, en voulant devenir sonores, ne sont devenus que ridicules. La conclusion, la morale du travail de M. Charton peut se formuler ainsi : l'habit ne fait pas le moine, le grand nom ne fait pas le grand homme.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Envoi, par M. l'abbé Mougel, d'une boîte contenant une lampe antique et des médailles. Les membres présents examinent avec attention cette lampe, qui est très-belle. Le tout sera déposé au musée.

Journal de la Société pour l'instruction élémentaire, n° d'août-septembre 1867. Ce numéro contient la liste des récompenses accordées à divers instituteurs et institutrices du département des Vosges, sur la proposition de la Société

d'Emulation. Ces récompenses seront, suivant l'usage, décernées à notre prochaine séance publique.

Lettre de M. Piroux, compte rendu de ses travaux. M. Piroux demande que la Société appuie de nouveau son désir de voir ériger son établissement en école impériale. M. Charton rappelle qu'une délibération dans ce sens a déjà été prise il y a trois ans; il conviendrait de la renouveler, comme l'ont déjà fait plusieurs conseils généraux.

Lettre de M. Thiriat, qui adresse des collections de plantes et d'insectes pour l'enseignement secondaire spécial.

Lettre de M. le docteur Chevreuse qui adresse de nouvelles observations sur le miélat des houblonnières

Lettre de M. le Préfet, envoi d'un n° de l'*Impartial du Rhin*, qui contient un compte rendu du concours régional de Colmar.

Lettre de M. Berdy, qui envoie une note sur l'hydrologie de Gérardmer.

La correspondance épuisée, M. le Président rappelle que la Société d'Emulation a toujours recommandé l'introduction des machines agricoles. Jusqu'à présent, rien n'a été fait. Les communes n'ont pas acheté d'instruments d'essai, et personne n'a réclamé la prime de 500 francs proposée par la Société pour la propagation de ces instruments. Un article du journal d'agriculture pratique a trait à deux instruments charrues pour l'extraction de la betterave et de la pomme de terre. M. le Président fait remarquer l'intérêt que cette machine présente pour un pays comme les Vosges. M. Vadet croit les communes sages de ne pas se lancer dans l'achat d'instruments convenables seulement aux grandes cultures. MM. Chapellier et Lapicque appuient cette opinion de M. Vadet sur les résultats d'expériences faites notamment avec les faucheuses et avec les moissonneuses. Il faudrait, ajoute M. Vadet, rendre les instruments mieux appropriés par leurs dimensions à la petite culture et moins coûteux. M. Maud'heux père remarque, il est vrai, que les grandes machines, telles que celles du labourage à vapeur, qui ont été très-préconisées, dans

les derniers concours, ne peuvent être employées dans une grande partie de la France. Mais l'inconvénient n'existe pas pour la machine dont il s'agit, qui est d'un prix peu élevé. Il conviendrait donc de ne point la rejeter en principe, mais d'en renvoyer l'examen à la Commission d'agriculture, en la priant de formuler, s'il y a lieu, la proposition, soit d'en acheter une, soit de demander au Ministre de l'Agriculture d'en donner une à la Société.

M. Portier est proclamé membre correspondant de la Société.

M. Lapicque donne lecture du rapport de la Commission d'agriculture sur les récompenses de 1867. Après discussion des titres des candidats, la liste des primes agricoles est arrêtée.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

Correspondance ;

Lettre du Président de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, qui demande un échange mutuel de publications. Cette demande est accueillie.

Lettre de M. Lahache, juge de paix à Xertigny, qui adresse un travail manuscrit dont il est l'auteur : *Biographie de M. Loye,* ancien sous-préfet de Saint-Dié.

Lettre de M. Baudrillart qui, au nom de M. Guibal, garde général à Bulgnéville, offre à la Société un bracelet en bronze découvert par notre collègue dans un tumulus de la forêt communale d'Auzainvilliers. Ce tumulus avait été fouillé en 1863 par M. de Saulcy, qui n'y avait rien trouvé, ses recherches n'ayant porté que sur un seul point. C'est à 6 ou 7 mètres plus loin, et à 0^{m},50 de profondeur, que M. Guibal a rencontré des morceaux de charbon en assez grande quantité, des fragments très-épais de terre cuite, et plus bas encore un bracelet en bronze dont un coup de pioche a détaché une partie de la croûte oxydée

qui le recouvrait, et mis le métal à nu. Ce bracelet sera déposé au musée.

La correspondance épuisée, lecture est donnée des propositions de récompenses de la Commission du concours littéraire, artistique et industriel. La Société décide qu'une séance extraordinaire aura lieu le 5 décembre pour entendre, suivant le règlement, le rapport de M. Maud'heux fils.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société décide que les récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire seront proclamées et décernées à la séance puplique, et que M. Maud'heux fils sera prié de rappeler les titres de ces lauréats.

M. Maud'heux père donne lecture du discours qu'il a préparé pour la séance publique. Ce n'est pas seulement sur l'année qui vient de s'écouler que M. Maud'heux a jeté les yeux dans son travail ; mais, comme il l'annonce lui-même, il a voulu considérer la marche générale de notre Société, dire quelques mots du passé, et tracer quelques éléments du programme de l'avenir. La Société donne à l'unanimité son approbation à ce discours.

Sur la proposition de son président, la Société décide que la séance publique aura lieu le jeudi, 19 décembre 1867, et nomme les commissaires.

La parole est donnée à M. Charton qui, vu les services rendus à la région par l'institution des sourds-muets, fondée à Nancy par M. Piroux, propose à la Société de renouveler le vœu qu'elle a exprimé déjà en 1864 en faveur de l'érection de cette institution en école impériale. La proposition de M. Charton est adoptée.

M. Charton lit ensuite son rapport sur l'ouvrage qui lui a été renvoyé : Précis historique sur la gendarmerie depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. de Chamberet, colonel commandant la 22e légion de gendarmerie. Après avoir rappelé que le père de M. de Chamberet a dirigé pendant plusieurs années, comme ingénieur en chef, le service des ponts et chaussées dans le

département des Vosges, M. Charton entre dans une analyse assez détaillée du livre, où sont exposées toutes les transformations par lesquelles la gendarmerie a passé pour arriver à son état actuel. Le précis historique de M. de Chamberet, dit M. Charton en terminant, est digne, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des personnes qui veulent se rendre compte des devoirs multiples imposés à la gendarmerie, et la Société doit des remercîments à l'auteur pour l'offre de ce travail

M. Gley donne lecture de son rapport sur l'Année Géographique de M. Vivien de Saint Martin, 3e année, 1865. Le but de M. Vivien de Saint Martin, comme le rappelle M. Gley, est de dresser chaque année le tableau du mouvement tout entier de la science du globe, de faire connaître à la fois les entreprises et les publications, de suivre les voyageurs dans leurs explorations et les savants dans leurs travaux, de parcourir dans le présent toutes les contrées du monde et dans le passé toutes les époques de l'histoire, pour laquelle chaque jour met en lumière de nouveaux documents. Ce plan, M. Vivien de Saint-Martin l'a rempli avec autant de succès que de bonheur, et M. Gley entre, sur l'ensemble du livre, dans des considérations à la suite desquelles il conclut que l'Année géographique s'est trouvée dès son apparition à la tête de toutes les publications de même nature. M. le rapporteur analyse ensuite chacune des parties de l'ouvrage et rappelle les découvertes et les études faites en Afrique, en Asie, en Amérique, en Océanie, et même en Europe qui, bien qu'étant la plus connue des cinq parties du monde, n'offre pas pour cela le chapitre le moins curieux à l'attention des lecteurs. N'est-ce pas une chose agréable, dit M. Gley, de pouvoir en quelques instants, sous la direction d'un guide sûr et habile, parcourir dans son fauteuil toute la surface de la terre, et d'apprendre ce qui s'est passé de curieux et d'important pendant une année sur tous ses points? M. Gley termine en rappelant que M. Vivien de Saint-Martin insiste

à plusieurs reprises sur l'infériorité de notre instruction géographique, et sur la supériorité de l'Allemagne dans cette science. Mais M. le rapporteur cite des travaux et des noms qui peuvent soutenir la comparaison des renommées les mieux établies d'outre-Rhin, et les travaux de M. Vivien de Saint-Martin lui-même lui ont conquis une place justement méritée à côté des noms les plus éclatants.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Albert communique à la Société le prospectus d'une machine à vapeur qui peut marcher sur les routes et qui a été essayée par M. Hercule Ferry, de Saint-Dié.

M. Maud'heux fils donne lecture de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire, artistique, scientifique et industriel. Après cette lecture et la discussion de quelques points soulevés par M. le rapporteur lui-même, la liste des récompenses de ce concours est arrêtée.

Sur la proposition d'un de ses membres qui apporte de nouveaux renseignements, la Société d'Emulation, mieux éclairée, introduit une modification dans la liste de ses récompenses agricoles.

M. le Président prie ceux de MM. les membres de la Société qui ont essayé le guano, de faire connaître les résultats de leurs expériences.

M. le Président fait à la Société deux propositions qui sont renvoyées à la Commission d'agriculture; l'une relative à l'engrais Vill; l'autre au sujet des différentes machines agricoles qu'on pourrait introduire dans notre département.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DÉCEMBRE 1867,

sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges.
(Voir plus loin.)

Ouvrages reçus de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pendant l'année 1867.

Rapport sur la viticulture de la Corse et de l'ouest de la France, par M. le docteur Jules Guyot.

Description des espèces bovine, ovine et porcine de la France, tome 1er, par Lefour.

Les animaux de la ferme, 12 livraisons, de la Maison rustique.

Enquête sur les engrais industriels, 2 volumes.

Rapport sur la fécondation artificielle du blé, par le maréchal Vaillant.

Concours d'animaux reproducteurs de 1851 à 1866, 13 volumes.

Concours d'animaux de boucherie de 1849 à 1861, 11 volumes.

Rapport sur l'industrie linière, 2 volumes.

Recherche expérimentale sur le développement du blé, par Pierre, 1 volume.

Lois et documents sur le drainage, 1 volume.

Rapport sur le rouissage du lin, 1 brochure.

Le Mouton, par Lefour, 1 volume.

Le Porc, par Heuzé, 1 volume.

Le Jardin potager, par Joigneaux, 1 volume.

Guide pratique pour la culture des plantes fourragères, par Gobin, 1 volume.

Trente années d'agriculture pratique, par Gauthier, 1 volume.

Prairies artificielles (cause de la diminution de leurs produits), par Pierre, 1 volume.

Principes d'agriculture rationnelle, par Crussard, 1 volume.

Guide pratique du Jardinier multiplicateur, par Carrière, 1 volume.

Herd-Book, français-registre des animaux pur sang de la race bovine courte corne améliorée, dite race Durham. Volume 6e, 1re et 2e parties.

Culture du poirer, par Baltet, 1 brochure.

Arbre généalogique du groupe pêcher, 1 volume, par Carrière.

Production et fixation des variétés dans les végétaux, 1 volume, par Carrière.

Documents concernant le typhus contagieux des bêtes à cornes, 1 brochure.

Du cadastre dans ses rapports avec la propriété foncière, par Bonjean, Sénateur.

Rapport à l'Empereur sur le typhus contagieux du gros bétail, 2 brochures, par Béhic. — *Instructions adressées à MM. les Préfets, sur le typhus contagieux.*

Typhus contagieux du gros bétail, 2 brochures, par Renau.

Discours prononcé par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, au concours de Poissy, en 1866.

Le blé et le pain, 1 volume, par Barral.

Les Oiseaux et les insectes, 1 volume, par Henrion (Victor).

L'Agriculture et la liberté, 1 volume, par Victor Borie.

Labourage à vapeur, concours de Roanne, une brochure.

Du choix et de la culture des pommes de terre, 4 volumes, par Courtois-Gérard.

Entretiens d'un instituteur sur l'utilité des oiseaux, 1 volume, par Ch. Viel.

Almanach Crescent.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Émulation des Vosges en 1867.

L'École, revue de l'instruction populaire. Journal hebdomadaire.

L'Apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet.

La Ferme, écho des campagnes, sous la direction de M. Humbert.

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, et clinique des maladies chroniques, sous la direction de M. le docteur Aimé Robert.

La Réforme scientifique, journal mensuel, sous la direction de M. Ch. Rabache.

Observations météorologiques faites à Mirecourt, par M. Bronswick.

La Presse vosgienne, journal de l'arrondissement de Mirecourt, sous la direction de M. Humbert.

Les publications des Sociétés savantes correspondantes dont la liste est plus loin.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant l'année 1867.

Discours de M. Maud'heux fils, président du comice d'Epinal, à la fête annuelle de 1866, à Bains.

Rapports de M. Gardeur et de M. Noel, au nom des Commissions du comice d'Epinal, à la fête de Bains.

Les travaux historiques de la ville de Paris, étude critique sur les deux premiers volumes de la collection, par Urbain Deschartes.

Les Anciens couvents de l'Alsace. Luppach, par M. Sabourin de Nanton.

Essai sur l'hydrologie du bassin de l'Ill, par M. Ch. Grad.

Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles, recueilli par J. A. Leroi, conservateur de la bibliothèque de Versailles.

Analyse et synthèse de l'épidémicité cholérique. Question sociale. Origine, développement, propagation des épidémies de cholera, par M. le docteur Sélim-Ernest Maurin.

Exposé d'un système de crédit foncier rural et de crédit agricole, présenté à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, par M. Granié.

Du prêt agricole à 3 %, par M. Bastide d'Azar, ancien député.

Réfutation adressée à la Société centrale d'agriculture de la Savoie, au sujet du rapport de son secrétaire, M. Bebert, sur l'ouvrage de M. Calloud, intitulé : *Etudes sur l'irrigation*, par l'auteur.

Géographie des Vosges, 3e édition, par M. Gley.

Voyages dans les Vosges. Célébrités vosgiennes, hommage de M. Humbert.

Météorologie agricole du canton de Remiremont pendant l'année 1866, par M. X. Thiriat.

Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules César, par l'Empereur Napoléon III, et sur la carte officielle des Gaules, par M. Léon Fallue.

Culture forcée par le thermosiphon des fruits et légumes de primeur, par le comte Léonce de Lambertye, 4e livraison, haricot et tomate.

Emploi des résidus : Les usages industriels du chlorure de calcium. — Notice sur le badigeonnage du bois au muriate de chaux pour le rendre extérieurement incombustible. — Rapport sur le procédé de concentration des liquides, inventé par M. Porion.

Sur l'occlusion intestinale, par M. le docteur Putegnat.

De la traduction arabe de Dioscorides et des traductions arabes en général. Etudes philologiques pour faire suite à celles de Ebn Beithâr.



Blotzheim, son passé, son présent. Etude historique et archéologique, par M. Sabourin de Nanton.

Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Larnaud, près de Lons-le-Saulnier, en 1865. Procès-verbal, rapport, inventaire.

L'Année géographique, revue annuelle, par M. Vivien de Saint-Martin, 3e année.

L'Aménagement des forêts. — Conduite et direction de l'exploitation des forêts, par M. Puton.

Méthode de dactylologie, pour l'éducation, l'instruction et les relations des sourds-muets dans la famille, l'école primaire, l'institution et le monde, par M. Piroux.

Le Crédit agricole, par les réserves de blé, d'après le système de M. Emile Pavy.

L'Enseignement agricole appliqué à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire, par M. L. Gossin.

Vues d'avenir qu'avait émises de bonne heure la Lorraine sur l'orientalisme et notamment sur l'utile influence du sanscrit. Discours de réception de M. Leupol à l'Académie de Stanislas, et réponse du Président.

Eléments d'économie rurale, industrielle et commerciale, par M. H. Baudrillart.

Le luxe privé et le luxe public à Athènes, par M. H. Baudrillart.

Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, par M. Dureau.

Exposition universelle de 1867. France. Administration des forêts. Catalogue raisonné des collections exposées par l'administration des forêts.

Rapport fait, le 4 décembre 1866 et le 8 janvier 1867, par M. Trouessart, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, à la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de la même ville, sur un ouvrage intitulé : *Qu'est-ce que le soleil? Peut-il être habité?* par M. Coyteux. — Réponse à ce rapport et critiques, par M. Coyteux.

Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul.

Analyse chimique et examen comparatif des épaves toulouises avec celles du musée impérial de Saint-Germain et de l'exposition universelle, par M. Husson.

Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la réparation, dans ses différentes parties, des éléments qui le constituent à diverses époques de sa végétation, par M. Isidore Pierre.

De l'alimentation du bétail au point de vue de la production, du travail, de la viande, de la graisse, de la laine, des engrais et du lait, leçons professées à la faculté des sciences de Caen, par M. Isidore Pierre.

Prairies artificielles. Des causes de diminution de leurs produits. Étude sur les moyens de prévenir leur dégénérescence, par M. Isidore Pierre.

Exposition des vitraux destinés à l'église de Fénétrange, exécutés par M. Petit-Gérard, peintre-verrier de la cathédrale de Strasbourg, par M. Sabourin de Nanton.

Complément à l'exposé d'un système de crédit foncier rural et de crédit agricole, présenté à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, par M. Granié.

L'Insectologie agricole.

Allocution prononcée par M. Vagner à la distribution des prix de l'œuvre des frères des écoles chrétiennes, à Nancy, le 19 août 1867.

Des usages du comté de Dabo, par M. Salmon.

Précis historique sur la gendarmerie depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. le colonel de gendarmerie de Chamberet.

Variétés pathologiques, par M. le docteur Liégey.

Des eaux douces et des plantes aquatiques, par M. Bataillard.

Procès-verbaux des séances du Conseil général des Vosges pendant la session de 1867.

Nouveau traité historique, théorique et pratique du calendrier, par M. A. Henriot.

Introduction à la science de l'ingénieur; aide mémoire

des ingénieurs, des architectes, etc., partie théorique, par M. Claudel.

Formules, tables et renseignements usuels; aide mémoire des ingénieurs, des architectes, etc., partie pratique, 7e édition, par M. Claudel.

Les premiers animaux domestiques et les premières plantes cultivées dans la contrée qui plus tard fut la Gaule. Les animaux domestiques dans l'antique Egypte, rapports faits à la Société impériale d'acclimatation, par M. Bourguin.

Défense du Judaïsme ou examen de quelques préjugés relatifs aux israëlites et à leurs croyances, par M. Isaac Lévy.

Extraits du dictionnaire encyclopédique des sciences médicales publié sous la direction du docteur A. Dechambre. Articles de M. le docteur Liétard : 1° *Peuples ariens.* — 2° *Langues ariennes.* — 3e *Arménie.*

Même extrait : *Asie mineure, Géographie médicale.*

Lettre relative aux silex taillés de main d'homme ou antéhistoriques, adressée à M. Boucher de Perthes par M. Victor Châtel.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Jules Corblet.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Émulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut impérial de France, quai de Conti, 23, à Paris.
2. Société impériale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.
3. Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, à Paris.
4. Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

5. Société impériale des antiquaires de France, au Louvre, 1, à Paris.

6. Société géologique de France, rue du Vieux Colombier, 24, à Paris.

7. Société impériale zoologique d'acclimatation, rue de Lille, 34, à Paris.

8. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

9. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

10. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

11. Société impériale et centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle Saint-Germain, 84, à Paris.

12. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

13. Société philotechnique, rue de Valois, 21, à Paris.

14. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

15. Académie de Stanislas, à Nancy.

16. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

17. Société de médecine de Nancy.

18. Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

19. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

20. Académie impériale de Metz.

21. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

22. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

23. Société philomathique de Verdun.

24. Société du musée, à Bar-le-Duc.

25. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

26. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

27. Société d'Émulation de Cambrai.

28. Société de l'histoire et des beaux-arts, de Bergues.

29. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

30. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogne-sur-Mer.

31. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

32. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

33. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

34. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

35. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

36. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

37. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

38. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

39. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

40. Société de médecine de Caen.

41. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

42. Société académique de Brest.

43. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

44. Société industrielle d'Elbœuf.

45. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

46. Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

47. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

48. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

49. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

50. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

51. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

52. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

53. Société académique de Laon.

54. Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

55. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

56. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne).

57. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

58. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

59. Société historique et archéologique de Langres.

60. Académie impériale de Rheims.

61. Société archéologique de Sens.

62. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

63. Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

64. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

65. Société d'histoire naturelle de Colmar.

66. Société industrielle de Mulhouse.

67. Société d'émulation de Montbéliard.

68. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

69. Société des sciences, arts et belles-lettres, de Besançon.

70. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

71. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

72. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

73. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

74. Société éduenne, à Autun.

75. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

76. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

77. Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

78. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St-Etienne.

79. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

80. Société linnéenne de Lyon.

81. Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

82. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

83. Union des arts, à Marseille.

84. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

85. Société archéologique de Béziers.

86. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

87. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

88. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

89. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

90. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

91. Société littéraire et scientifique de Castres.

92. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

93. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

94. Académie impéria le dessciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

95. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

96. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

97. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

98. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

99. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

100. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

101. Académie des sciences et lettres, de Montpellier.

102. Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

103. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

104. Société archéologique de la province de Constantine.

105. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

106. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

107 Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

108. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

109. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

110, Académie Gioena des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

111. Comice agricole d'Épinal.

112. Comice agricole de Rambervillers.

113. Comice agricole de Saint-Dié.

114. Comice agricole de Remiremont.

115. Comice agricole de Mirecourt.

116. Comice agricole de Neufchâteau.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 19 DÉCEMBRE 1867.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 19 décembre 1867, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Epinal.

Elle était présidée, en l'absence de M. le Marquis de Fleury, Préfet du département et Président d'honneur de la Société, par M. Danican Philidor, Secrétaire général de la Préfecture. M. le Secrétaire général avait à sa droite M. Maud'heux père, Président de la Société, M. Thuriot, adjoint au Maire d'Épinal, Secrétaire du Comice, et M. Malgras, Inspecteur d'Académie; à sa gauche M. le Comte de Bourcier de Villers, ancien député, ancien Président du Comice d'Épinal, M. Baudrillart, Conservateur des forêts, vice-président de la Société, et M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.

Presque tous les membres titulaires et plusieurs

membres associés libres étaient présents. Les lauréats formaient le reste de l'auditoire, avec l'assistance d'élite que nous sommes heureux de voir à nos cérémonies.

Sur une table on remarquait un nouveau modèle de ruche et un échantillon de miel apporté par l'un des lauréats.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Secrétaire général a pris la parole, et, dans une courte et élégante improvisation, a exprimé le regret de l'absence de M. le Préfet, a fait ressortir l'institution du Comité d'Histoire vosgienne, due à l'initiative de la Société d'Émulation, et enfin, au nom de l'Administration départementale, a remercié notre association de tout ce qu'elle a fait d'utile. Les applaudissements unanimes de la Société ont accueilli les bonnes paroles de M. le Secrétaire général.

M. Maud'heux père, Président de la Société, sans entrer dans un compte rendu détaillé des travaux de l'année, s'est placé à un point de vue plus élevé, et, dans un discours d'ensemble écrit avec son talent de généralisation habituel, a voulu jeter un regard sur la marche de notre Société, rappeler son passé et tracer les éléments du programme de l'avenir. La Société accueille de nouveau ce discours avec les plus vifs applaudissements.

M. Lapicque, au nom de la Commission d'agriculture, a énuméré ensuite, dans un travail rédigé avec netteté et concision, les titres des lauréats aux récompenses que la Société leur a décernées.

La Société a accueilli avec une satisfaction marquée ce premier rapport de notre jeune collègue.

M. Maud'heux fils a rendu compte des résultats du concours littéraire, du concours artistique et du concours industriel. M. Maud'heux fils est heureux des succès de ces concours à l'extension desquels il pourrait dire qu'il a contribué, et qui nous ont valu cette année des œuvres remarquables.

Enfin le Secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats de la Société d'Émulation, ainsi que de ceux de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris, et tous, au milieu des applaudissements et des félicitations, sont venus recevoir, des mains des personnes assises aux places d'honneur, les signes des distinctions qu'ils ont méritées.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 19 DÉCEMBRE 1867,

PAR

M. DANICAN PHILIDOR,

Secrétaire général.

Messieurs,

A ma sollicitation, vous avez eu l'obligeance de retarder de quelques jours cette séance solennelle, dans l'espoir que M. le Préfet pourrait venir occuper ici la place que vous désiriez lui réserver : il me recommande de vous témoigner très-particulièrement combien votre courtoisie ajoute à son chagrin de manquer, cette année, à votre rendez-vous.

Si vous regrettez l'absence de votre Président d'honneur, je ne la déplore pas moins : en effet, Mesdames et Messieurs, nous sommes ainsi privés, vous et moi, de l'une de ces allocutions d'un tour original et profondément personnel, à la façon des hommes politiques de l'Angleterre, où la familiarité du ton n'exclut ni l'élégance du langage, ni la finesse des aperçus, non plus que l'élévation de la pensée, et dans lesquelles excelle M. le marquis de Fleury. (Bravos prolongés.)

De sa part, l'éloge eût été facile et autorisé : embrassant l'ensemble de vos travaux féconds et le cercle de votre heureuse influence, il vous eût apporté de hautes appréciations qui ne sauraient m'appartenir.

D'ailleurs, si j'entreprenais d'énumérer tous les titres qui vous signalent à l'estime et à la reconnaissance publiques, j'aurais bientôt franchi les limites que je me suis tracées.

Aussi, sans m'écarter du rôle modeste qu'il me sied de garder devant cette imposante assemblée, je vous demande la permission de choisir, pour en relever le mérite, — entre tous les résultats dus à votre initiative, — une création née sous l'inspiration commune de MM. les Membres de la Société d'Emulation, et dont les fondateurs, qui ne sont ni les moins éclairés, ni les moins compétents parmi vous, ont à leur tête votre très-digne Président, dévoué toute sa vie aux intérêts de son pays natal ; je veux parler du *Comité d'histoire vosgienne*. (Bravo ! Bravo !)

L'histoire, en effet, ne possède-t-elle pas un attrait dominant pour tout esprit sérieux ? J'ajouterais volontiers que son étude est œuvre patriotique, en ce qu'elle nous rend plus équitables envers les contemporains comme à l'égard des hommes du passé. Eclairant la génération présente aux lueurs d'une expérience chèrement acquise, ses enseignements ont de quoi nous prémunir contre les impatiences prématurées et nous fortifier contre les découragements aveugles : c'est ainsi qu'ils conduisent l'impartiale raison à porter un jugement sympathique sur les efforts de ceux qui n'usent du pouvoir que pour marcher résolûment au triomphe de la civilisation et du progrès, « sans que les obstacles ou les résistances injustes puissent ébranler ni leur courage ni leur foi dans l'avenir, » suivant les belles et nobles paroles d'un auguste orateur (1).

Au reste, l'histoire a pour le cœur des satisfactions comme

(1) Napoléon III, discours d'ouverture de la session législative, le 18 novembre 1867.

pour l'esprit : en faisant vibrer la fibre la plus puissante des âmes françaises, l'amour de la patrie, elle nous donne la joie de revivre un moment avec nos pères, — et vous sentirez, en écoutant tout à l'heure M. le Rapporteur du concours artistique et littéraire, quel plaisir on peut goûter en leur compagnie, — avec nos pères, dis-je, qui nous ont légué leurs exemples, en même temps que ce flambeau de l'existence dont la poésie vous a retracé l'image :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt (1).

Veuillez me pardonner, Mesdames, cet unique emprunt à un idiôme dont l'irrévérencieuse obscurité justifie toutes vos malédictions.

Au surplus, un mot encore et j'ai fini.

Ainsi, Messieurs, les patientes investigations et les studieuses recherches que vous avez provoquées restitueront, avec leur empreinte et leur physionomie originales, les événements et les hommes qui ont fait de cette contrée le pays que nous sommes fiers de servir et d'aimer avec vous.

L'administration du département vous remercie, et, si j'en avais le droit, je vous remercierais encore au nom des enfants de tous ceux qui, à tant de titres divers, ont illustré cette vaillante terre des Vosges.

---

(1) Lucrèce, *De rerum naturâ*, II, 78.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 19 Décembre 1867,

PAR M. MAUD'HEUX PÈRE,

Président de la Société.

Messieurs,

Des circonstances imprévues, survenues à la dernière heure, ont empêché ceux de nos collègues qui en avaient été successivement chargés, de vous présenter l'exposé sommaire qui, chaque année, nous met en rapport avec le public. En pareille occurrence, cette tâche incombe de droit au Président, et, malgré l'affaiblissement de ma santé et de mes forces, je n'ai pas cru pouvoir la décliner. Heureusement je puis me confier à votre indulgence; heureusement aussi, cette tâche n'exige plus comme autrefois l'énumération des travaux que chacun de nous a apportés à l'œuvre commune. Sous ce rapport, notre but est beaucoup mieux atteint par la publication des procès-verbaux de nos séances, toujours s exactement et si correctement rédigés par notre secrétaire

Je puis donc me borner à jeter un regard rapide sur la marche générale de notre Société, à dire quelques mots du passé; et à tracer quelques éléments du programme de l'avenir.

Comme toujours l'agriculture a occupé la première place dans vos sollicitudes. Dans l'enquête solennelle destinée à constater les souffrances qu'elle venait d'éprouver, et à en rechercher les causes, notre Société a su s'inspirer de grandes règles économiques et conserver son calme au sein de l'agitation générale d'une fièvre véritable qui soulevait les prétentions les plus exagérées et leur suscitait de fougueux interprètes. Elle a sagement compris que deux grands intérêts étaient en présence, celui des producteurs et celui des consommateurs, et qu'il fallait les concilier et non immoler l'un à l'autre. Elle savait d'ailleurs, par l'expérience du passé, que, si l'antique Egypte, au temps de Joseph, a vu sept vaches maigres succéder à sept vaches grasses, c'est-à-dire, sept années de disette à sept années d'abondance, les conditions particulières à nos climats ramènent, à de plus courts intervalles, ces alternatives, et apportent plus rapidement aux producteurs la réparation de leurs pertes. Il m'est agréable de le dire : notre Société n'est pas la seule qui se soit inspirée des mêmes convictions, et c'est avec une véritable satisfaction que j'ai retrouvé, dans l'œuvre de la Société de l'Ain, département placé dans les mêmes conditions que le nôtre, les mêmes principes admis comme points de départ, les mêmes vues formulées comme conclusions.

Aujourd'hui que les pertes de l'agriculture sont réparées, une sorte d'indifférence semble avoir succédé à l'agitation des premiers jours; sauf quelques tirailleurs isolés qui s'efforcent encore de prolonger la lutte, l'exaltation a fait place à un silence presque complet. Le résumé de l'enquête se fait attendre, et à peine quelques voix s'élèvent-elles pour le réclamer. Notre Société ne partagera pas plus cette apathie que l'agitation première. Elle ne cessera de réclamer toutes les améliorations qui, sans nuire aux consommateurs,

tendront à assurer des conditions plus heureuses aux producteurs. Aussi a-t-elle pris acte des promesses que le Gouvernement a fait entendre. Aussi voit-elle avec plaisir le Conseil d'État presser l'examen du Code rural si impatiemment et depuis si longtemps attendu. Aussi espère-t-elle avec confiance quelque grande mesure qui mettra fin à cet afflux vers les grandes villes de tant de travailleurs détournés de la terre qui ne retournent plus à la terre.

Au nombre des promesses du Gouvernement, il en est deux qui touchent aux intérêts les plus vivaces de notre département. En annonçant la présentation d'un quatrième réseau de chemin de fer, le Gouvernement a fait connaître que ce réseau comprendrait une troisième percée de la chaîne des Vosges. Puisse-t-elle être placée au point le plus favorable aux intérêts du commerce et de l'industrie, mais, surtout et avant tout, à ceux de l'agriculture trop mal partagée dans les combinaisons des trois autres réseaux. En parlant de la nécessité d'achever nos chemins vicinaux, le Gouvernement a exprimé la résolution de seconder la création des lignes ferrées vicinales, par des subventions plus larges que celles qu'il a jusqu'à présent accordées dans la mesure étroite de l'avantage qu'elles pouvaient assurer aux propriétés de l'État situées sur leur parcours. Cette promesse a relevé les légitimes espérances des contrées agricoles, et notre département est heureusement placé dans des conditions qui lui permettront d'en réclamer à son profit une application immédiate. Permettez-moi d'entrer à cet égard dans quelques détails qui, je l'espère, ne vous paraîtront pas un hors-d'œuvre.

Il y a quatre ans l'Alsace a donné à la France un grand exemple en entreprenant et en réalisant, avec ses seules ressources et le concours restreint de l'État, la création de plusieurs chemins de fer vicinaux qui unissent ses groupes industriels et ses centres agricoles. Les Vosges peuvent être devancées dans la voie du progrès, mais elles n'hésitent pas à la suivre. Aussi, placé alors à la tête de l'administration de la ville d'Épinal, et fidèle à l'esprit qui inspire notre Société, ai-je

recherché avec attention les moyens de suivre l'impulsion donnée par nos voisins. Un comité s'est formé sous mes auspices; une nombreuse assemblée, venue de tous les points du département, s'est réunie en 1864 et a adopté le projet d'une grande artère vicinale de Neufchâteau à Saint-Dié, passant par Mirecourt et par Épinal, unissant ainsi les deux zônes du département que la différence de leurs productions appelle à de continuels échanges, et rapprochant toutes les populations de leurs centres administratifs, judiciaires et spirituels. La ville d'Épinal s'inscrivit pour une subvention de 200,000 fr., et par un vote de 2,000 fr. pour les frais des études. Si nos communes possédaient les mêmes richesses que celles de l'Alsace, si les grandes propriétés, les grandes usines y étaient aussi nombreuses, si l'inégalité de notre sol n'y rendait pas les constructions plus coûteuses, notre département aurait pu suffire à ce grand projet. Malheureusement il n'en est pas ainsi : de Neufchâteau à Epinal, les communes sont pauvres; les grands domaines et les grandes usines font défaut; un large concours de l'Etat est indispensable. D'Epinal à Saint-Dié, un premier tronçon d'Arches à Bruyères est déjà concédé. Le conseil général, dans sa dernière session, a appuyé la demande d'une subvention suffisante pour l'exécution du tronçon de Bruyères à Saint-Dié par Anould. Des intérêts différents, mais qui se rattachent aux nôtres, ont amené l'étude d'un autre tronçon de Saint-Dié à Schirmeck, et là encore plus de 1,200,000 fr. sont offerts pour prolonger la ligne jusqu'à Mützig déjà rattaché à Strasbourg. Ainsi, l'idée première a grandi; elle recueille chaque jour des appuis et de chaleureuses manifestations. Aucune n'est à mes yeux plus grave et plus importante que la dernière délibération du Conseil général qui, en se prononçant pour l'une des percées des Vosges, a posé, comme condition de son vote, l'adjonction de la section d'Épinal à Neufchâteau au projet de cette percée.

Devant ces manifestations si énergiques, comment ne pas avoir l'intime conviction que l'avenir verra réaliser les vœux

de notre département, et créer la grande artère agricole du réseau vosgien? C'est ce moment qu'il faut hâter par nos efforts et par nos sacrifices, et déjà un grand pas est fait à cet égard. Il en a été fait un autre; toute la ligne a été étudiée, et notre département peut dès à présent adresser ses sollicitations au Gouvernement. Il est armé de toutes pièces pour réclamer et pour obtenir dans l'exécution des promesses du Gouvernement un rang de priorité que nos populations ont bien mérité par leurs sacrifices. Ici, Messieurs, qu'il me soit permis d'acquitter une dette de reconnaissance envers le premier magistrat du département, notre Président d'honneur. C'est lui qui, en 1864, est venu présider notre grande réunion départementale. Depuis ce moment, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, il n'a cessé d'éclairer les comités, de provoquer tous les vœux, d'exciter aux sacrifices, d'inspirer de son dévouement les ingénieurs chargés des études, de rechercher les moyens de succès et de concilier par une haute impartialité toutes les divergences. C'est à cette direction dévouée, à cette activité incessante que nous devons la situation qui est la source de nos légitimes espérances. (Applaudissements répétés.)

Espérons d'ailleurs de l'art de nos constructeurs des avantages nouveaux. Déjà, en ce moment, un de nos collègues vient d'introduire dans l'arrondissement de Saint-Dié une locomotive routière dont l'emploi se multipliera, je l'espère, sur les lignes vicinales.

C'est, en premier ordre, par la création de ces lignes, que le Gouvernement pourra imprimer un vigoureux élan aux progrès de notre agriculture; mais, elle-même, plus puissante encore, tient entre ses mains les destinées de son avenir. A contempler les progrès qu'elle a accomplis depuis le commencement du siècle, malgré de longues guerres, malgré de grands revers, malgré les immenses sacrifices que la France a dû faire pour réparer ses pertes, il est incontestable qu'en un demi-siècle, cet intervalle si court dans la vie des peuples, elle a plus avancé que pendant la longue pé-

riode qui sépare notre époque de la chute de l'Empire Romain. Sans doute les esprits superficiels qui dédaignent le passé pour ne contempler que le présent peuvent nous dire avec raison que l'agriculture a encore de grands progrès à accomplir. Il y a encore une grande étendue de terrains improductifs; l'entente des assolements n'est pas parfaite; la jachère condamne trop de terres à une stérilité temporaire; l'étendue des prairies naturelles et artificielles n'occupe encore qu'une part trop faible dans notre sol cultivable; par suite la production du bétail et des fumiers est insuffisante; la chimie ne nous a pas encore appris à créer en abondance des engrais artificiels; la mécanique agricole n'a pas encore produit des instruments perfectionnés qui puissent convenir à tous les sols; la consommation de la viande du cheval, quoique usitée depuis des siècles par des nations entières, quoique devenue parfois indispensable dans les nécessités des guerres, n'est encore pratiquée que dans quelques grandes villes, au profit commun du producteur et du consommateur. Tous ces progrès et d'autres encore constituent le programme de l'avenir. Mais, nous pouvons le proclamer bien haut, la tâche la plus difficile est accomplie : la routine et les préjugés sont vaincus : cette réserve timorée qui résistait aux innovations a disparu; et, de jour en jour, les aspirations au progrès s'accentuent davantage. Parcourez les listes des récompenses décernées par les comices, suivez avec attention l'exposé des travaux auxquels vous allez décerner les vôtres, et vous reconnaîtrez que l'agriculture est en marche, qu'elle tend à généraliser les améliorations dont la valeur n'est pas douteuse, et qu'elle s'applique à adopter les autres.

Certes, on ne saurait contester ces grands résultats des efforts des associations agricoles de tous les degrés; on ne saurait méconnaître l'action puissante de leur active influence. Formées d'hommes modestes mais dévoués, constamment en contact avec les cultivateurs disséminés dans les localités les plus humbles, agissant bien moins par les écrits que par les actes, par les faits, par les exemples,

par les conseils donnés dans les entretiens les plus familiers, s'adressant sans cesse à l'intérêt privé pour le diriger vers le bien général, elles se livrent sans relâche à une propagande dont leurs disciples eux-mêmes ne tardent pas à devenir les actifs auxiliaires. C'est ainsi que nous voyons les améliorations se propager plus rapidement dans les localités où parviennent leurs récompenses; c'est ainsi encore qu'au concours régional de Colmar, notre département a été honoré d'un grand nombre de prix décernés à des lauréats presque tous récompensés déjà par notre Société, et à qui ces premiers encouragements ont profité en les engageant davantage dans la voie du progrès et du succès.

Continuons donc, pour notre part, l'œuvre que nos devanciers ont fondée. Aidons de tout notre pouvoir les associations agricoles qui sont nées après la nôtre, et qui, placées plus près des cultivateurs, exercent une influence plus immédiate sur les progrès de détail. Notre mission spéciale se caractérise de plus en plus : elle est surtout d'étudier ce qui se passe au dehors, dans les circonscriptions des autres Sociétés; de rechercher dans les publications agricoles tout ce qu'il est utile de connaître; d'apprécier les questions qui s'agitent dans la presse, les améliorations qu'elle recommande, et la possibilité de les appliquer autour de nous. — C'est ainsi que vous avez fait cette année des essais sur l'emploi de l'engrais artificiel, dit le guano agenais, et que vous étudiez la machine anglaise destinée à l'arrachage des pommes de terre et la moissonneuse espagnole qui paraît convenir aux sols les plus accidentés, mais dont le prix nous semble cependant encore trop élevé.

Si les progrès de l'agriculture accroissent nos exportations dans les années d'abondance, il faut espérer qu'ils arriveront bientôt aussi à restreindre les importations indispensables dans les années de disette. Un état de douane récemment publié prouve que, cette année encore, elles se sont accrues d'une valeur de plus de 200 millions. C'est un large sacrifice que l'agriculture doit avoir à cœur de retenir. C'est

une cause grave de perturbation dans les opérations du commerce et de l'industrie à qui l'agriculture peut les épargner. Au nombre des moyens d'y parvenir, qui ont été révélés par l'enquête, il en est un qui m'a frappé, d'une part, parce que notre Société l'a depuis longtemps reconnu et mis en pratique, d'autre part, parce qu'elle le considère comme l'un des plus efficaces pour le progrès agricole. Je veux parler de la diffusion de l'enseignement et surtout de la direction à lui donner dans les écoles de nos campagnes. Certes, notre département, sous ce premier rapport, ne connaît pas de rival auquel il puisse porter envie, et les récompenses décernées par l'Empereur et par l'Impératrice, dans les réunions provoquées par l'exposition universelle, ont à cet égard ajouté un haut témoignage à tous ceux qui honorent notre département. Permettez-moi de vous rappeler en passant que l'une de ces récompenses est venue chercher dans nos rangs un collègue que nous aimons tous et dont le zèle et la modestie sont au-dessus de tous les éloges. Sous le second rapport, les instructions ministérielles ont trouvé nos instituteurs en mesure de les appliquer, et notre Société disposée à consacrer à leurs efforts de nouveaux encouragements. Désormais la mission des instituteurs dans nos campagnes sera de les faire aimer par la jeunesse confiée à leurs soins, de modérer l'entraînement qui fait rechercher les emplois secondaires des villes, de lui apprendre que le cultivateur éclairé peut, en gardant son indépendance et sa liberté personnelle, s'assurer une position plus heureuse et plus aisée. De leur côté, les instituteurs relèveront ainsi leur propre condition. Ils deviendront les conseillers et les guides honorés de leurs concitoyens.

Une autre branche des sciences, qui semble en quelque sorte le légitime apanage des sociétés de province, l'histoire éclairée par l'archéologie occupe le second rang dans nos travaux. Ici encore j'écarte les détails; je n'indique pas les noms de ceux qui se livrent à ces sérieuses études Les Annales que nous publions chaque année les font suffisamment con-

naître. Je ne veux vous parler que de l'œuvre collective de la Société.

Elle a continué, cette année, l'exploration des vestiges que le passé a laissés. Elle s'est surtout occupée de fouiller les tombeaux qui nous sont restés de l'époque Gauloise, et elle a pu réunir ainsi des débris précieux qu'elle a déposés au musée départemental, témoignages authentiques des coutumes, des mœurs et de l'industrie de ces temps si reculés. La période romaine, le moyen âge, ont été l'objet des mêmes recherches. Votre attention s'est portée aussi sur les sources de notre histoire locale, sur les antiques documents déposés dons nos archives départementales, mises en ordre après de longs et pénibles labeurs, par deux de nos collègues qui se sont succédé dans leur direction. Grâce à leur habile activité, tout ce que le malheur des temps a laissé subsister de nombreuses archives autrefois si riches, aujourd'hui classé, catalogué, et mis en ordre, en facilite l'étude détaillée. Cette heureuse situation a permis à notre Société d'aborder une grande entreprise, celle de la publication des documents de notre histoire. Elle portera à la connaissance du monde savant des titres encore inconnus; elle rétablira dans leur véritable texte, ceux que l'indifférence et l'incurie des copistes ont altérés. Elle jettera une vive lumière sur les époques les plus obscures, sur des temps dont les tendances et l'esprit sont encore mal compris; elle préparera la solution de problèmes qui agitent encore la polémique historique, la constitution de la féodalité et sa vitalité en dépit des violences et des troubles qui ébranlaient à chaque instant ses institutions. Elle nous dira comment le peuple, incessamment victime de la brutalité encore barbare des seigneurs féodaux, parvint à conquérir ses droits, à les faire constater par les rouleaux ou rotules, par les chartes, par les coutumes; comment enfin des villes peu peuplées cependant parvinrent à s'affranchir, comment se forma dans leur sein cette bourgeoisie si patriotique, si habile au gouvernement de ses affaires, si courageuse et

si bien prête à tous les sacrifices quand il s'agissait de défendre ses libertés et ses droits. Tel est le monument que notre Société veut élever à l'honneur de nos contrées.

La Société ne pourrait l'entreprendre seule avec les modestes ressources dont elle dispose. Elle a dû faire appel à tous les hommes de science et d'étude, et cet appel a été entendu. Dès à présent l'œuvre est commencée et promet de nous donner un jour la véritable histoire de nos contrées aussi exacte et aussi complète que possible.

Les œuvres de la littérature et des arts sont pour l'esprit un plaisir et un délassement. Quelques sociétés ne les ont envisagées que sous cet objet, et ne les ont pas admises dans le cercle de leurs travaux : d'autres, au contraire, les ont placées au premier rang. La nôtre a repoussé une exclusion malheureuse et une prédominance que son but final ne justifierait pas. Sa mission est d'être utile. Mais les œuvres de la littérature et des arts ont aussi un haut degré d'utilité, qui ne pouvait être mieux compris que dans un département qui marche au premier rang par l'instruction de ses enfants et dont les associations ont remporté tant de couronnes dans les concours de la province et dans les luttes de l'exposition universelle. Chaque fois que notre Société rencontre l'union de l'intelligence et du travail, elle s'émeut et s'intéresse ; et lorsque leurs efforts ne servent pas seulement à procurer aux hommes des plaisirs et des délassements d'un ordre élevé, mais concourent à développer dans quelques branches spéciales le goût du travail et l'émulation du progrès, elle considère comme un devoir de les mettre en relief et de les encourager. Son patronage a fait surgir plus d'un artiste distingué qu'attend une incontestable célébrité, et, depuis l'organisation de ses concours spéciaux, elle a pu récompenser, même cette année encore, plus d'une œuvre d'un mérite hors ligne.

Les mêmes considérations portent à rechercher aussi les moyens de venir en aide à l'industrie par des encouragements aux inventions et aux perfectionnements utiles. Limitées

d'abord à ceux qui ont été accomplis au profit de la mécanique agricole, ses récompenses ont produit des résultats que les concours régionaux et même ceux de l'exposition universelle ont hautement confirmés. Nous cherchons à étendre ces récompenses à l'industrie proprement dite; mais, quoique déjà notre Société ait saisi avec bonheur l'occasion d'en décerner, elle rencontre dans cette voie de sérieuses difficultés. Les inventeurs sont nombreux, mais les uns se sont abusés sur la valeur de leurs créations; d'autres, faute d'être au courant des découvertes nouvelles, après de longs efforts dignes d'un plus heureux succès, n'ont produit que des résultats qui constitueraient un pas en arrière des progrès déjà accomplis. A côté de ces obstacles, il en est d'autres qui nous éloignent encore d'une mesure éminemment utile; nous voudrions pouvoir distinguer et récompenser aussi ces auxiliaires et ces ouvriers habiles et fidèles qui sont l'honneur et la force des manufactures et des ateliers. Pour réussir dans cette double mission, nous sentons l'impérieuse nécessité du concours de l'industrie elle-même, et, maintenant qu'elle a des représentants légaux, nous pouvons espérer que notre vœu sera un jour accompli.

Je viens de vous présenter les aperçus sommaires et généraux des travaux de notre Société. Permettez que, généralisant davantage encore, je vous montre combien l'année dont nous allons atteindre le terme a été glorieuse et féconde pour notre département. Pour ne plus parler des concours où il a remporté tant de couronnes, permettez-moi de vous dire quelques mots de sa participation aux grandes fêtes de l'exposition universelle. Là, ses francs-tireurs, si justement acclamés par la population parisienne, ont apporté l'expression vivante de cet ardent patriotisme qui a, de tout temps, distingué les enfants des Vosges; là, ses sociétés artistiques ont prouvé qu'un rude climat et d'âpres montagnes ne font obstacle ni au goût, ni au progrès des arts les plus délicats; là, nos instituteurs ont montré que, loin de Paris, ce centre de toutes les lumières, en dehors de

son influence parfois trop absorbante, un département pouvait vivre de sa vie propre et conquérir un rang glorieux parmi les autres ; là, enfin, le génie de nos industriels s'est révélé par des triomphes éclatants ? Certes, Messieurs, l'année a été bonne entre toutes, et, à plus d'un titre, notre département doit en conserver et en perpétuer le souvenir.

Est-ce à dire que j'ai la prétention de revendiquer au profit de notre Société l'honneur de ces grands résultats ? Non, sans doute. Beaucoup sont le produit d'efforts accomplis hors d'elle et sans elle. Mais, quand je considère que, depuis quarante ans, elle s'applique à exciter, à seconder, à encourager tous les progrès, à vaincre l'indifférence, l'apathie, les préjugés et la routine, à faire naître le goût de l'étude, l'amour du travail, l'esprit de dévouement ; quand, depuis plus de quarante ans, elle en donne l'exemple le plus persévérant sans que les tempêtes politiques les plus graves l'aient jamais détournée de son but, n'ai-je pas le droit de dire que, comme toutes les autres associations dans leurs circonscriptions respectives, elle peut revendiquer une part dans les grands résultats de cette année ?

Ce n'est pas tout, et qu'il me soit permis d'ajouter qu'à côté des reproches, peut-être fondés, qui sont adressés à notre siècle, malgré ce culte de l'égoïsme personnel dont il est accusé, il se produit dans notre société française un mouvement qui mérite une sérieuse attention. Trop habituée à tout demander, à tout attendre du Gouvernement, elle semble enfin tendre à s'émanciper elle-même et à mettre en œuvre la puissance et les forces de l'association libre. C'est ainsi que nous avons vu surgir des sociétés de toute sorte, appliquées à des objets et marchant vers des résultats différents, toutes dans leur énergie propre et dans leur indépendance. A celles qui ont eu le bonheur de rencontrer des hommes doués de l'esprit de dévouement et de l'expérience pratique, le succès a bientôt répondu Les autres ne tarderont pas à comprendre qu'à l'initiative qui fonde, il faut ajouter la persévérance qui maintient, développe et féconde. La Société

d'Émulation est l'aînée de toutes : les comices, venus ensuite, se sont inspirés de son esprit; et leur institution marche d'un pas ferme et sûr : après elles, la Société d'arboriculture vient de s'affirmer par des succès qui dérivent aussi de la même cause.

Le même résultat est assuré d'avance à toutes les associations nouvelles qui se conformeront à cette devise : dévouement et persévérance.

Ainsi, dans ce siècle comme dans tous les autres, à côté du mal, le bien se dégage et poursuit des progrès assurés. Tout cela est compris par les esprits sérieux, et ils savent aussi de quelles sources le bien procède, quels exemples le font naître et le propagent. Il en résulte que, si chaque année voit nos rangs s'éclaircir sous l'influence des lois fatales de l'humanité, elle voit aussi les vides, qui se produisent, rapidement et largement remplis.

Cette fois, trois membres nous ont quittés pour divers motifs. La mort nous en a ravi trois autres, à ceux-ci je veux adresser un dernier hommage. M. Gérard-Mangin, cultivateur à la Neuve-Grange, nous a donné le concours d'une longue expérience pratique. Son zèle n'avait d'autres limites que l'épuisement de ses forces, conséquence inévitable de pénibles travaux et d'un âge avancé. Son aménité et sa modestie lui avaient concilié l'affection de tous. M. Soyer-Villemet appartenait à notre Société au titre de membre correspondant. Chargé de l'importante bibliothèque de la ville de Nancy, membre de toutes les associations qui s'y formaient en vue des progrès, il a donné un noble exemple et rendu de grands services. Il aimait notre Société, et il est difficile de dire avec quelle bienveillance et quel empressement sympathique il se mettait à la disposition de ceux de nos collègues qui avaient besoin de consulter le précieux dépôt confié à ses soins. S'il appartient à la ville de Nancy de dresser son éloge, nous pouvons aussi décerner à sa mémoire le tribut de nos regrets. C'était encore au titre de membre correspondant que M. Petot, inspecteur

général des ponts et chaussées, se rattachait à notre Société. Né à Épinal, au sein d'une de ces honnêtes familles de cultivateurs, dignes de servir d'exemple, il a conquis par le travail la haute position qu'il occupait dans une administration qui n'admet dans ses rangs que des capacités éprouvées. Bien peu de nos collègues l'ont connu, parce qu'il a été de bonne heure éloigné de nous par les exigences de ses fonctions, et pourtant il serait difficile de proposer à notre jeunesse un plus noble exemple de ce que peuvent la conscience du devoir et la persévérance dans les études sérieuses. D'abord élève au collége d'Épinal, il y conquit au concours une demi-bourse au lycée de Strasbourg. Admis ensuite à l'école polytechnique, il en sortit avec le n° 2 et fut attaché aux travaux du port de Brest. Sa haute capacité et sa science profonde s'y firent bientôt remarquer. En vain son mérite se cachait-t-il sous sa modestie. Moins il se montrait ambitieux, plus la confiance de ses chefs s'empressait de lui livrer les travaux les plus difficiles. L'amirauté aimait à le consulter : chaque jour, il voyait augmenter les rudes tâches qui lui étaient imposées et celles qu'un pur dévouement lui faisait accepter. C'est ainsi qu'il parvint au grade d'inspecteur général, et qu'il fut honoré de la croix de la Légion d'honneur au titre d'officier. C'est ainsi encore que le Gouvernement lui confia les grands travaux de la Vendée et plaça sous ses ordres dix-neuf ingénieurs chargés d'exécuter ses plans. Le peu de loisirs que tant d'occupations lui laissaient, il les consacrait à l'étude. Son titre d'admission dans notre Société fut un travail sur les ciments employés à la mer, publié dans les *Annales* de la marine et traduit en anglais. La ville d'Épinal peut se glorifier, à juste titre, de compter M. Petot au nombre de ses enfants, et notre Société de l'avoir reçu parmi ses membres.

Neuf collègues nouveaux sont venus s'associer à notre œuvre. M. le docteur Bonnesœur, dont les débuts à Épinal ont attesté une profonde connaissance médicale, a été reçu

membre titulaire. Nous avons élu membres associés libres : M. de Clinchamp, maire de Darnieulles, qui s'est empressé de donner un actif concours à nos commissions agricoles; M. le docteur Mougeot fils, digne héritier d'un nom justement aimé et honoré dans les Vosges; M. Lefebvre, de Neufchâteau, dont les antécédents nous promettent un zélé collaborateur; M. Steinheil et M. Lederlin, manufacturiers, en possession d'une haute estime dans l'industrie vosgienne. Par le titre de membre correspondant, vous avez rendu plus étroits les liens que les brillantes conférences de M. le capitaine Daudel avaient établis entre nous. En décernant le même titre à M. Lehr, littérateur distingué, et à M. Fortier, professeur d'histoire, vous avez établi des rapports plus intimes avec les Sociétés dont ils sont membres.

Ainsi nos pertes ont été largement réparées. Donnons l'expression de nos regrets à ceux que nous avons perdus. Souhaitons la bienvenue aux nouveaux auxiliaires qui viennent nous aider à défricher le champ du progrès. Le travail et le dévouement y feront encore éclore de riches et abondantes moissons.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR

LES RÉCOMPENSES

à décerner à l'agriculture en 1867,

PAR M. LAPICQUE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Après le discours si intéressant que vous venez d'entendre, comment puis-je espérer captiver votre attention ? Mais je puis vous promettre tout au moins de faire ce que je pourrai pour être aussi laconique que possible.

C'est dans l'arrondissement de Neufchâteau que doivent être distribuées, cette année, les grandes primes du Gouvernement ; c'est donc de celui-là que nous nous occuperons tout spécialement aujourd'hui.

Cet arrondissement se trouve sur un sol comprenant bien des natures de terrains que nous classerons : en terrains du trias où nous rencontrons le grès bigarré, le calcaire, le muschelkalk et les marnes irrisées ;

En terrains liasiques comprenant les grès infraliasiques, le calcaire à griphées arquées et le calcaire à belemnites, et les deux étages des marnes et calcaires du lias ;

En terrains oolithiques du 1er et du 2e étage ;

Enfin en terrains d'alluvion.

C'est surtout dans les terrains oolithiques que se trouvent les fermes ayant la plus grande étendue, où la culture des céréales et des fourrages artificiels est la mieux entendue et où l'on emploie le plus grand nombre d'instruments agricoles perfectionnés.

Cette année, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'ajourner plusieurs demandes dans lesquelles les améliorations relatées ont à peine eu un commencement d'exécution, ou même ne sont encore qu'à l'état de projet dans l'esprit des propriétaires.

Nous serons très-heureux de les primer dès qu'elles auront été réalisées.

Nous avons dû rejeter certaines déclarations fausses, ridicules et dérisoires faites avec beaucoup plus de soin que les travaux qui y sont relatés. Par exemple, un verger dont les arbres sont morts ou mourants, une maisonnette tombant en ruines, un rucher inhabitable et complétement désert, un puits de 20 mètres dont il n'existe aucune trace, dans un jardin mal tenu, des greffes microscopiques ou poussant à tous crins, les unes abritées sous des choux, les autres servant de rames à des pois, etc. Il serait oiseux de donner plus de détails sur ce sujet.

Nous avons cru aussi devoir mettre de côté certaines inventions qui ont dû donner beaucoup de travail à leurs auteurs, mais dont l'emploi ramènerait l'art ou la mécanique dans l'enfance.

En revanche, nous avons vu de belles exploitations ainsi que des améliorations réelles dont je vais avoir l'honneur de vous donner un aperçu.

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

M. Rédiger, Joseph, fermier à Auvilley.

M. Rédiger, Joseph, comme vous le savez, est un de nos anciens lauréats qui, en 1862, réclamait l'aide de son propriétaire pour accomplir bien des améliorations dans la ferme d'Auvilley, dont le sous-sol est le calcaire de l'oolithe inférieure et dont le sol arable, de très-peu d'épaisseur généralement, est formé de fragments calcaires et de marne légèrement ferrugineuse. Travailleur infatigable, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il a fait à ses frais : la réparation de ses étables, un chemin, pour l'empierrement duquel il a employé plus de 200 mètres cubes de pierres provenant d'un terrain touchant à la ferme, dont il a fait un potager et un verger parfaitement tenus.

Il a enchambré une source pour servir aux usages de la ferme et à abreuver son troupeau, le surplus servant à l'irrigation. Il a su se créer 12 hectares de prairies naturelles, a augmenté ses prairies artificielles de 20 hectares et a, en outre, défriché 30 hectares de terrains attenant à la ferme.

Non content de cela il a loué de la commune d'Attignéville, pour une somme annuelle de 200 francs, 40 hectares de friches, n'ayant jusqu'alors rien produit, et qui se trouvent aujourd'hui en plein rapport.

L'intérieur de son habitation est d'une propreté exemplaire. Ses écuries et ses étables sont bien tenues, ainsi que la porcherie et la bergerie qui contient 300 têtes dont la moitié est à l'engrais, l'autre partie servant à la reproduction.

Par un essaim trouvé, il a pu fonder un rucher comprenant 32 paniers en bon état et donnant un miel d'excellente qualité.

Aussi, Messieurs, nous vous demandons pour lui une médaille de 1re classe et une prime de 300 francs.

MM. Jeoffroy, frères, à l'Étanche.

Les frères Jeoffroy, cultivateurs intelligents et laborieux, ont pris, en 1863, la culture de cette ferme, qui contient 100 hectares et se trouve également sur le terrain oolitique inférieur.

Ils ont eu à faire bien des nivellements et des terrassements, au moyen de transports de pierres à de grandes distances, pour remettre en culture plus de 20 hectares de terrains aujourd'hui en plein rapport et avant eux abandonnés par le propriétaire qui exploitait lui-même sa ferme. — Aussi les récoltes en fourrage ont-elles doublé par suite du bon entretien des terres et de la création de prairies artificielles.

Ils ont dirigé la construction de nouvelles écuries, étables et engrangements, le tout bien distribué et établi dans de bonnes conditions.

La bergerie, bien tenue et bien aérée, contient 200 moutons dont 80 brebis. Ils sont soumis au parcage. — Vous lui avez accordé une médaille de 1re classe et une prime de 250 francs.

M. Lequin, à Rorthey.

La ferme de Rorthey, dont le sous-sol appartient aux argiles et calcaires oxfordiens qui lui donnent un sol marno-argileux, possède une surface de 50 hectares. Achetée 70,000 francs, elle a été revendue 130,000. Ce bénéfice provient des améliorations faites par M. Lequin, qui y est également resté fermier. Jusqu'alors ayant été vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, par modestie il n'avait jamais rien demandé à aucune société.

Cette ferme, créée dans les ruines d'un vieux château, est reliée à une tuilerie exploitée par le fermier au moyen d'un câble de transmission. Ce câble, d'une longueur de 180 mètres, est employé à mouvoir une machine à battre et un hache-paille.

Les écuries et les étables sont assez bien tenues, et l'engraissement du mouton, 150 à 200 têtes par an, n'est pas un des moindres bénéfices de l'exploitation.

Il existe autour de la ferme plusieurs potagers, et nous avons remarqué surtout un verger de 100 pieds d'arbres, planté depuis 8 ans sur un terrain en pente très-rapide, et aujourd'hui en plein rapport. Il y a en outre un défrichement de 3 hectares de terrains dont on a reboisé les parties qu'il était impossible de cultiver. Actuellement un travail méritoire est le drainage d'un ancien étang d'une surface de 2 hectares 1/2, et un autre étang d'une surface de près de 2 hectares est sillonné par les fossés destinés à recevoir les tuyaux. C'est pourquoi vous lui décernerez une médaille de 1re classe et une prime de 200 fr.

M. David, à la ferme du Chapitre.

M. David, élève de Lahayevaux, est régisseur intéressé de la ferme de M. de Prautois, qui lui fournit les moyens pécuniaires d'amélioration. Cette ferme, d'un contenu de 60 hectares, se trouve en partie sur le grès infraliasique et sur le calcaire à griphées arquées du lias; enfin le fond de la vallée est un atterrissement fortement argileux, ce qui fait que les prairies naturelles donnant peu de regain sont paturées.

Les écuries et les étables sont parfaitement tenues et bien établies. Chacune d'elles possède un lit pour le domestique chargé de la surveillance. Nous les avons trouvées peuplées de 36 têtes de gros bétail, dont 20 élèves de bon choix. Il en sort annuellement 12 bêtes grasses. En outre une porcherie très-propre contenant 7 réduits dans lesquels se trouvent des porcs demi sang anglais.

M. David a une bonne tenue de livres et emploie la plupart des nouveaux instruments agricoles. Pour suppléer à l'insuffisance des fourrages, il a ajouté à son exploitation une

vinaigrerie de betterave dont les résidus sont employés à l'alimentation du bétail.

Enfin il a créé deux potagers parfaitement tenus et établi dans d'excellentes conditions une fromagerie très-propre. Aussi n'avons-nous pas hésité à lui décerner une médaille de 1re classe et une prime de 150 francs.

M. Perdrix, de Bazoilles.

M. Perdrix est encore un de nos anciens lauréats qui continue la culture bonne et raisonnée que nous avons déjà rencontrée chez lui en 1862. Ses améliorations se soutiennent, ses terres sont facilement distinguées par la beauté des recoltes. Mais la tenue de ses écuries et de ses étables laisse encore à désirer.

Il a su diminuer son personnel tout en augmentant son rapport, ce qui est dû à la création de nouvelles prairies artificielles qui lui permettent d'engraisser du bétail en plus grande quantité et 200 moutons.

Vous nous avez accordé pour lui un rappel de médaille de 1re classe.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Defrance, à Langley.

M. Defrance, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, a converti en terres arables 4 hectares de forêts; il a introduit dans sa commune la culture des plantes sarclées, principalement de la betterave.

Il a reconstruit dans de bonnes conditions son écurie et son étable; enfin c'est un homme d'initiative et de progrès pour la commune qu'il habite, dans laquelle il amène l'usage des instruments aratoires perfectionnés.

Pour l'encourager à continuer, vous lui avez décerné le prix Claudel.

M. Joly, Jean-Joseph, propriétaire au Champ-Longuet (Éloyes).

Il y a dix ans une partie de cette ferme ne se composait que de friches couvertes de bruyères et de parties marécageuses. M. Joly, par son travail intelligent, a su dessécher les parties marécageuses et en employer les eaux pour l'irrigation des friches. Il a ainsi créé une prairie de plus de 1 hectare, et par le même moyen a amélioré une prairie de 2 hectares. Enfin il a défriché et mis en culture un autre hectare de terrain. Il a su recueillir les suintements qui s'écoulent à la base du grès vosgien et amener devant sa ferme une fontaine dont le trop-plein sert à l'irrigation de sa prairie. Cette ferme qui alors pouvait à peine nourrir trois vaches en nourrit largement six actuellement. Aussi estimons-nous qu'il y a lieu d'accorder à M. Joly une médaille de 2e classe.

M. Roussel, propriétaire à Epinal.

Par le dessèchement et le nivellement d'un étang d'une surface de 4 hectares environ, les travaux ont demandé d'assez grands soins, transport de terres, extraction de roches dont les débris ont servi à combler des tourbières. Il a en outre créé un chemin pour la vidange. Il est impossible de juger du résultat aujourd'hui, les travaux étant à peine terminés.

Mais il a en outre créé une houblonnière d'une étendue de 1 hectare 20 centiares, dont une partie sur un coteau très-rapide a été obtenue par un défoncement de 70 centimètres. Ce travail est bien fait et la récolte est en plein rapport. Aussi avez-vous jugé M Roussel digne d'une médaille de 1re classe.

M. Mougel, Alexandre, de Badménil-aux-Bois.

En assainissant par le drainage 90 ares de terrain et en créant une prairie de 52 ares dans un mauvais champ acheté bon marché, M. Mougel vous a paru mériter une médaille de 2e classe.

M. André, Joseph, à Bruyères.

M. André, domestique à l'hôpital de Bruyères, déjà primé en 1863, a pu, secondé par les infirmes et les convalescents de l'hôpital, doubler la récolte d'une prairie de 2 hectares tant en qualité qu'en quantité. Il a obtenu ce résultat par le nivellement de cette prairie et son desséchement au moyen de 1,800 mètres de drainage. Vous lui avez accordé une prime de 25 francs.

M. Lecomte, Louis-Joseph, brigadier forestier à Domèvre-sur-Avière.

Depuis 34 ans de services forestiers des plus intelligents, M. Lecomte a pu, par ses soins assidus et prenant même sur un repos qui lui était nécessaire, obtenir : la réussite du reboisement ou du repeuplement des forêts de son triage et des forêts communales voisines; la création de semis et de pépinières des principales essences et l'assainissement de plus de 30 hectares de forêts. Travaux auxquels il a lui-même coopéré de ses mains et qu'il a bien dirigés, lesquels sont évalués par M. l'inspecteur des forêts à plus de 50,000 fr. Aussi est-ce avec plaisir que vous lui décernerez aujourd'hui une médaille de 1re classe et une prime de 25 francs.

M. Grandvallet, Jean-Baptiste, garde forestier à Thaon.

M. Grandvallet a lui aussi travaillé avec zèle et activité, tant par sa bonne direction que par sa coopération aux travaux de repeuplement. Il s'est surtout attaché à ramener dans les forêts soumises à sa surveillance l'essence du chêne qui y avait presque disparu et dont la nécessité se fait sentir de jour en jour. Il a déjà repeuplé artificiellement plus de 2 hectares de forêts, de chênes âgés de 5 à 10 ans, en très-bon état de végétation; ses semis ou pépinières sont en état de compléter l'œuvre qu'il a si bien commencée. En attendant, vous lui avez accordé une médaille de 2e classe et une prime de 25 francs.

M. Godard, Nicolas, cultivateur à Soulosse.

Il y a 18 ans, dans un terrain très-rapide et couvert de pierrailles qui lui a coûté 60 francs, M. Godard a eu la bonne idée de planter des saules qui rendent annuellement, pour la fabrication des échalas, une somme de 40 francs. Actuellement on y rencontre quelques brins de charmille, hêtre et sapin. Au lieu de faire un pierrier avec les laves qu'il a retirées en faisant ses fosses, il a su les arranger et en construire un rucher contenant 11 paniers qui lui fournissent un très-beau miel. Depuis, bien des propriétaires, voyant les bons résultats qu'il avait obtenus, se sont hâtés de suivre son exemple; aussi lui avez-vous décerné une médaille de 2e classe.

M. Jeangeorges, à Aumontzey.

M. Jeangeorges, élève de Remy, a fondé à Aumontzey un petit établissement de pisciculture, dans lequel il féconde

artificiellement des œufs de truite. Par ce moyen, il livre au commerce, pour le repeuplement des ruisseaux et rivières, une quantité considérable de petites truites. En conséquence, une médaille de 2e classe lui a été décernée.

MM. Sauvageot, frères, constructeurs à Rouvres-la-Chétive,

Les frères Sauvageot fabriquent, dans les meilleures conditions, des charrues de toutes dimensions, des rigoleuses, des rayonneuses, des scarificateurs, des houes à cheval avec buttoir, des rouleaux, des hache-paille, etc., instruments qui fonctionnent parfaitement et peuvent être livrés à des prix modiques. Ils savent surtout en raisonner et apprécier les avantages et les inconvénients, et, comme nous avons pu en juger, il cherchent toujours à éviter ces derniers ou tout au moins à les pallier. Aussi une médaille de 1re classe leur est décernée pour les encourager dans l'amélioration des instruments agricoles.

M. Bossu fils, mécanicien à Bazoilles,

M. Bossu est déjà un de nos anciens lauréats. Ce que nous avons surtout remarqué chez lui cette année est un tarare perfectionné triant le blé et pouvant surtout être livré à bon marché, ce qui n'est pas un des moindres avantages; nous avons vu également des barattes, des hache-paille, des coupe-racines, et, c'est pourquoi un rappel de médaille lui a été accordé.

M. Poussot fils, cultivateur à Sercœur.

Le mémoire de M. Poussot, des influences atmosphériques sur les blés, n'apprend rien de nouveau, seulement il constate par des expériences que les variations de tempéra-

ture influent sur le rendement du blé, constatations qui sont toujours bonnes à encourager; aussi proposons-nous pour M. Poussot une mention honorable.

M. Vançon, apiculteur à La Bresse.

M. Vançon a eu l'ingénieuse idée de former une ruche par l'assemblage de boudins en paille de 3 centimètres de diamètre recourbés en demi cercle, ceux des extrémités fermés par une planche. Ce système permet d'augmenter ou de diminuer facilement la grandeur de la ruche et d'enlever ou de remettre des rayons à volonté, suivant les besoins. Cette ruche ayant déjà été expérimentée et ayant donné de bons résultats, vous décernerez à M. Vançon une médaille de 1re classe et une prime de 50 francs.

Avant de terminer, je ne puis m'empêcher de vous faire part d'une très-bonne impression que nous avons ressentie en visitant l'arrondissement de Neufchâteau.

Nous avons remarqué que, plus que dans tous les autres arrondissements du département, la culture du fourrage artificiel prenait des proportions de plus en plus sensibles, et que les propriétaires surtout dans les grandes fermes, s'adonnaient beaucoup plus à l'engrais, soit du gros bétail, soit du mouton. Ce qui est d'une agriculture raisonnée et remunératrice.

Car sans fourrage pas de bétail, sans bétail pas d'engrais; sans engrais point de récolte. Ou plus simplement, comme Jacques Bugeaud l'a dit :

Une ferme sans bétail,
Est une cloche sans batail.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET INDUSTRIEL,

PAR M. MAUD'HEUX FILS,

Membre titulaire.

Messieurs,

Ni les préoccupations du présent, ni les incertitudes de l'avenir n'ont détourné notre pays de la campagne qu'il a si résolûment entreprise contre l'ignorance : campagne bienfaisante, qui ne coûte ni victimes, ni larmes, et dont les vaincus bénissent leur défaite, à aussi juste titre que les vainqueurs leur triomphe! Les instituteurs en forment les phalanges; leur ardeur est sans limites, et l'on serait tenté de croire que leurs forces n'en connaissent pas non plus, quand on songe aux fatigues qu'ils affrontent chaque jour, sans succomber sous le fardeau. L'heure viendra peut-être où les ressources du pays, ramenées par la certitude de la paix à leur destination naturelle, permettront d'élever à la hauteur des services qu'elle rend, la condition matérielle de cette milice éprouvée. Dès aujourd'hui du moins, la France cherche à s'acquitter envers elle à l'aide des honneurs et de la publicité.

La Société d'Émulation participe avec empressement à ces actes de reconnaissance. Tous les ans, des propositions,

d'autant plus dignes d'accueil que nous comptons dans nos rangs M. l'Inspecteur d'Académie, appellent sur le personnel enseignant la bienveillance de la Société pour l'instruction élémentaire. Honoré autrefois d'une distinction décernée par elle, je suis heureux d'être à son égard l'interprète de votre gratitude, et de proclamer les noms des lauréats qu'elle a voulu couronner.

Soixante et onze ans d'âge, 51 ans de bons services, une mention honorable en 1852, une médaille de bronze en 1866 pour direction de cours d'adultes, tel est le passé de M. Mentrel, instituteur public à Charmois-devant-Bruyères. Il justifie, sans avoir besoin de commentaires, la résolution de lui décerner une médaille d'argent.

La même récompense a été accordée à M. Jeanson, instituteur à Dogneville. Je suis trop de ses amis pour que l'éloge n'en soit pas suspect sous ma plume; qu'il me suffise de dire que dès 1849, M. Jeanson obtenait une médaille de bronze. Depuis, son dévouement a grandi encore; en outre, sans négliger aucune des obligations de sa charge, il a su former deux fils qui, l'un dans le saint ministère, l'autre, dans la carrière paternelle, sont déjà d'utiles citoyens.

A Senaide, M. Têtu, à Plombières, M. Bagard, sont aussi des vétérans de l'instruction publique. Plus jeune, M. Trévillot n'est cependant l'objet que d'une juste appréciation en recevant, comme ses deux collègues, une médaille de bronze.

Les mentions honorables décernées à MM. Leroy, à Cheniménil, Renaud, à Vaudoncourt, et Galotte, à Malaincourt, terminent la série des récompenses destinées aux instituteurs. Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement MM. Renaud et Galotte, mais je connais M. Leroy, et je regrette sincèrement qu'il ne lui ait été accordé que ce que deux fois déjà il a obtenu.

Mêmes mentions signalent à l'estime publique deux institutrices distinguées, Mme Guillemin, à Frain, et Mlle Fai-

rise, à Hennezel. Jeunes encore, elles ont vaillamment démontré que si

« Du côté de la barbe est la toute puissance, »

le dévouement, l'intelligence et l'instruction ne sont l'exclusif apanage d'aucun sexe.

Votre dette payée, il me reste, Messieurs, à m'acquitter de celle qui est plus spécialement la mienne. Y réussirai-je sans embarras? La nécessité des aptitudes si diverses que suppose le rapport d'un concours multiple, industriel, artistique et littéraire tout à la fois, m'en interdirait l'espérance, si je n'étais autorisé à revendiquer le privilége du plagiat, le droit de puiser dans les rapports dont chaque œuvre a été l'objet de la part de mes honorables collègues.

Parmi les conceptions qui ont été soumises à votre jugement, l'une a eu en vue les besoins matériels de l'homme, les autres rentrent dans un art dont le but est de charmer ses sens : d'autres enfin, dans des genres divers, s'adressent à son esprit, éveillent et guident sa pensée, ou lui enseignent par l'exemple et par l'histoire l'admiration envers une illustration locale, les côtés par lesquels il faut l'imiter, ceux par lesquels il faut s'écarter de sa voie. C'est l'ordre que je veux suivre aussi, heureux de rencontrer dans chaque catégorie de vos lauréats des représentants de toutes les classes sociales, des preuves vivantes de cette éternelle vérité, qu'à côté de l'égalité devant Dieu et devant la justice, l'égalité de par le bien et par l'intelligence a conquis en France une place définitive.

Parfois, sur le champ d'une foire, au milieu des expositions variées d'une fête patronale, avez-vous remarqué ces étalages où des pâtisseries dorées et fumantes provoquent les convoitises des enfants? A côté, chauffe l'appareil où elles ont reçu le dernier degré d'achèvement. Un four de campagne est dressé, le feu pétille sous un cylindre en tôle, dans les flancs duquel la pâte se durcit et se transforme; le désir est à peine manifesté que déjà il a reçu satisfaction. Bien

des regards suivent l'opération; on voit éclater bien des joies innocentes.

Dès 1857, M. Lecomte, ouvrier mécanicien d'Épinal, exposait à la foire de Troyes l'ustensile qui les provoque. Avait-il la priorité absolue de l'invention? Nous ne saurions l'affirmer, tout en restant convaincu qu'il ne s'est pas inspiré des œuvres d'autrui. Comme cet intelligent ouvrier a reçu de nous, en 1852, une prime pour amélioration de la fabrication des couverts en fer battu, comme son four est bien conçu et son modèle parfaitement exécuté, vous avez encouragé sa persévérance et ses efforts en lui décernant une mention honorable et une prime de trente francs.

Le nom de M. Tourey jouit à Épinal d'une popularité trop méritée pour que nous ayons besoin de faire l'éloge de cet excellent artiste : compositeur, virtuose, professeur distingué, à ce triple point de vue, M. Tourey a su être utile à son pays d'adoption. Ici même, j'ai énuméré déjà quelques-unes de ses qualités, en proclamant le rappel de la médaille de 1re classe qu'il avait obtenue en 1864. Cette année, M. Tourey a envoyé au concours une messe dont il est l'auteur. Ce n'est point une messe nouvellement éclose. Exécutée en 1862 par les élèves d'un cours de chant, plus tard par notre orphéon, elle a laissé à la critique tout le temps nécessaire pour mûrir son jugement. Cette messe est-elle sans défauts? L'auteur s'est-il toujours souvenu qu'il notait de la musique sacrée? Les combinaisons vocales expriment-elles avec un bonheur constant la pensée du texte latin? Nous en doutons, mais la facture en est irréprochable, les phrases correctes et souvent gracieuses, et vous avez pensé, avec nous, qu'elle méritait un nouveau rappel de la médaille de 1re classe.

La méthode théorique et pratique d'accompagnement du plain-chant, par M. Hingre, professeur à l'École normale des Vosges, est un ouvrage consciencieux. Elle expose clairement et démontre avec simplicité les notions élémentaires

d'harmonie dont ne saurait se passer un accompagnateur. Les exemples bien choisis, dont elle est semée, doivent aider puissamment aux progrès des élèves et, sans prétendre à former des musiciens de premier ordre, elle est appelée à être très-profitable à quiconque veut jouer convenablement le plain-chant : résultat digne de considération, dans un temps où l'orgue et l'harmonium se multiplient dans les églises de nos campagnes. A M. Hingre, une médaille de première classe en argent.

Morceaux religieux, marche, romance, valse, polka : tel est le bagage varié avec lequel entre en lice M. Paul Garnier, d'Épinal. Il cultive sans préférence, mais sans confusion, le grave et le doux, le plaisant et le sévère. L'inspiration est un peu courte et l'harmonie défectueuse. Pourtant il y a dans ses œuvres de la mélodie, des modulations nombreuses et des contrepoints bien trouvés, et l'on y remarque de très-grands efforts pour bien faire. Vous les stimulerez en accordant à M. Garnier une médaille de bronze et une prime de trente francs.

Un jour dans les montagnes de la Bresse est une étude, sur le patois local. A l'aide de dialogues entre des interlocuteurs de la Bresse, de Gérardmer et de Rochesson, à l'aide de traductions de prose et de vers en patois Bressan, M. Gérard, cultivateur à Sapois, a voulu conserver la trace de dialectes chaque jour dépossédés par l'invasion de la langue française. Il vous a paru que ce travail ne serait pas sans utilité au point de vue philologique, et en tenant compte de la valeur d'un autre travail du même auteur, soumis à votre Commission d'agriculture, vous l'avez jugé digne d'une médaille d'argent (2e classe).

La récompense décernée l'an dernier à Mlle Adolphine Bonnet, de Muret (Haute-Garonne), lui a, dit-elle, porté bonheur, car, depuis, elle en a obtenu de nouvelles à Perpignan et à Paris. C'est sans doute pour vous témoigner sa reconnaissance qu'elle vous a adressé la pièce : « Un abri contre la tempête. » Inspirés par le séjour de l'abbé

Delille à Saint-Dié, où, pendant, la Terreur, il vint achever dans le repos et l'oubli sa traduction de l'Enéide, les vers de Mlle Bonnet ont de l'élévation, de la force, de la verve, de l'ampleur, de la grâce, le tout revêtu d'une forme vraiment classique. A peine y relèverait-on une image d'un goût douteux. Mais Mlle Bonnet se met trop à l'aise quant à la rime. Qu'elle n'oublie pas que la facilité n'exclut pas la correction poétique, et qu'au contraire elle rend plus étroit le devoir de l'exiger de soi-même. Un rappel de médaille marquera suffisamment nos louanges et nos réserves.

Dans une des circonstances les plus graves de ma vie, à l'une de ces heures, où les attaques dont j'étais l'objet devaient intimider les sympathies ou bien en éveiller la manifestation, je reçus un soir par la poste des vers signés du nom d'un ouvrier. Ce nom m'était inconnu; l'auteur avait pris pour texte ma situation du moment, et les sentiments qu'il exprimait me faisaient reconnaître un cœur bien placé.

D'autres envois succédèrent aux premiers; d'autres personnes, notre collègue Rambaud surtout, en partagèrent le privilége.

Aujourd'hui, Messieurs, j'ai le plaisir d'être l'organe de la Société, qui honore de ses suffrages et d'une médaille d'argent les œuvres de notre correspondant.

M. Chaput est peintre en bâtiments à Épinal. Sa profession même a excité nos scrupules. Tant d'hommes négligent la proie pour l'ombre; tant d'ouvriers s'égarent et se déclassent à la poursuite de généreuses chimères, que nous nous demandions si, encourager M. Chaput dans la voie poétique, ce n'était pas le détourner du travail quotidien qui lui assure les moyens d'existence. Notre poëte a eu la sagesse de ne faire de la poésie que le délassement des heures inoccupées. Bien différent de la cigale il travaille tout l'été et ne chante que l'hiver. Il nous a donc été permis d'examiner sérieusement son œuvre.

Les traits que nous y avons observés composent, suivant nous, une physionomie tout à fait originale, un type digne d'estime et trop rare de nos jours. Sous la forme sans prétention de la chanson, M. Chaput a traité de nombreux sujets. L'enseignement de l'école primaire de Golbey étant le seul qu'il ait reçu, il a dû deviner les lois de l'art poétique, et plus d'une incorrection de style, plus d'une rime trop pauvre, quelque inexpérience dans l'ordre et la diposition des idées révèlent les lacunes de ses études premières. Dans un genre où la plus grande licence est permise, ces imperfections ne sont point assez graves pour détruire la trace de qualités sérieuses et d'un mérite réel. M. Chaput est un chrétien éclairé, un patriote sans chauvinisme, un honnête homme, un travailleur nourri d'idées et de sentiments sains, un ennemi des superstitions et des utopies, un observateur plein de finesse, un plaisant prodigue d'atticisme et de sel gaulois. Au pauvre, au malheureux il conseille la confiance en Dieu et « la Prière », source de courage, de consolation, remède d'une efficacité assurée pour guérir les plaies de l'âme. Il chante « le travail » qui est, à ses yeux, la loi de l'humanité, la raison d'être de plus d'un lien social, le moyen pour l'homme d'élever sa condition matérielle, son intelligence et son cœur.

C'est, dit-il encore :

C'est le travail qui fertilise
Le sol qui produit les moissons.
C'est lui, c'est lui qui civilise
Par de salutaires leçons.
Le travail persévérant dompte
Les passions, le mauvais sort.
Le travail sauve de la honte
Et peut racheter plus d'un tort.

Dans *Abracadabra*, le poëte ridiculise avec verve les devins, diseurs de bonne aventure, somnambules, guéris-

seurs de tous maux, qui, dans certains villages, trouvent encore quelques crédules.

Accourez consulter l'oracle
Jeune fillette à marier !
Il fait aussi plus d'un miracle,
Vieille, il est gros à parier
Que, si vous êtes généreuse,
Un beau jour il vous trouvera
Un mari qui vous rende heureuse.
Abracadabra .. cadabra !
Qui donc nous en délivrera?

La fraternité des peuples, les gloires de la France, les enseignements de l'exposition universelle, les droits du talent ont inspiré, dans la pièce intitulée « *Vive la France* », quelques traits heureux :

Rien n'est plus beau que ces splendides fêtes.
La récompense est au plus méritant.
Tendez vos fronts ! les couronnes sont prêtes,
Vous qui portez le signe du talent !
Dans le palais, la meilleure noblesse
C'est le génie ! O sainte égalité !
Là, pour le rang, point de vaine faiblesse;
Le seul mérite y fait autorité.

La Pipe est empreinte d'une douce mélancolie exprimée avec succès. *La Sainte-Cécile* signale l'influence bienfaisante de la musique. Dans *les Gasconnades*, le *Nouvel an et sa suite*, les *Ficelles du jour de l'an*, l'hypocrisie, le mensonge, la vanité, rencontrent en M. Chaput un adversaire qui les raille avec esprit.

De fines observations semées dans le *Cabaret moderne* mettent en relief les caractères qui distinguent l'auberge et le débit de nos jours du cabaret d'autrefois. Ailleurs, *le Vin du pays* est chanté avec gaieté :

A la ville comme au village,
Partout on l'aime. M'est avis
Que cela fait mentir l'adage :
Nul n'est prophète en son pays.

Mais les qualités de ce vin ne font rien perdre à la leçon morale, et M. Chaput conclut ainsi :

Pour finir par un mot sévère,
Il ne faut jamais, mes amis,
Noyer sa raison dans son verre,
Et vive le vin du pays !

Citerai-je deux pièces :

« Balançoire sur les Francs-Tireurs » et les Francs-Tireurs à Paris. » Oui, sans doute, les Sociétés vosgiennes ont trop bon esprit et comptent trop de légitimes succès pour s'offenser d'un innocent badinage, d'une parodie qui, dans l'intention de l'auteur, ne saurait les atteindre.

Terminons par la dernière pièce de M. Chaput : *la Chanson et l'Atelier*, dont nous ne saurions trop louer le but et la valeur.

I

Pourquoi n'être pas revenue
Te mêler au son du marteau,
Chanson qui fus la bienvenue
A l'atelier comme au château?
Jadis, la charmante grisette
Chantait gaîment comme un pinson !
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

II

Reviens chasser le chant obscène,
Le vil argot, — très-en faveur —,

Qui te remplacent sur la scène,
Sur le théâtre du labeur !
L'on n'entend plus, de la « chambrette »
Aucune voix FILER un son...
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

III

Jadis on chassait la tristesse
En fredonnant un gai refrain ;
Mais, à présent, c'est dans l'ivresse
Qu'on cherche l'oubli du chagrin.
Chantons le travail ! il rachète...
Ce que dissipe la boisson...
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

IV

Reviens, ô toi, trop tôt sortie...
Reviens encore à l'atelier !
Et ramène la modestie,
Insigne du bon ouvrier.
JENNY devient par trop coquette,
Son « voisin » fait le beau garçon...
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

V

Notre mère, dans notre enfance,
Nous a bercés par son doux chant.
On prend sa tâche en patience
Quand l'on chante un refrain touchant ;
Parfois, dans son historiette,
On puise une bonne leçon.

Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

VI

Mais, à l'instar de la cigale,
Ne chantons pas. En vérité
Chantons la France sans égale,
La patrie et la liberté !
Que pensez-vous de ma recette ?
Amis, chantons à l'unisson :
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

Courage, Monsieur ! Continuez à respecter votre lyre, à ne l'accorder que pour chanter le bien et le vrai, pour donner à ceux qui vous entourent de sages conseils et de salutaires exemples. Apportez à perfectionner vos vers la même persévérance que vous mettez à suivre la bonne voie. Dieu, dont vous invoquez le nom, ne vous ménagera pas son appui, et nous, nous tiendrons prêtes de nouvelles récompenses.

En recommandant aux préférences des concurrents les sujets qui offrent pour les Vosges un intérêt spécial, la Société élève peu à peu un monument à la gloire de notre pays. M. Charles Conus, employé à la mairie d'Épinal, est venu fournir à l'édifice une assise, l'Éloge de François de Neufchâteau.

« Un éloge, dit quelque part notre lauréat, n'est pas » une biographie pure .... Qui dit éloge, dit choix judicieux » des pensées, des actes par lesquels un homme mérite d'être » signalé à la reconnaissance et à l'admiration des autres. » M. Conus montre par là qu'il a eu de sa tâche une juste opinion : ajoutons qu'il l'a remplie avec tout le succès possible. Si l'on peut lui reprocher quelques ménagements de langage à l'endroit d'une certaine théorie philosophique, trop d'indulgence pour certains excès de l'époque révolu-

tionnaire et pour les défaillances de son héros, il faut reconnaître qu'il a composé une œuvre d'un solide mérite. Son travail est complet; son récit clair, méthodique, plein de mouvement et de vie; son style correct, élégant, entraînant même, et, si substantiel, si nourri qu'il soit, le lecteur, à la dernière page du manuscrit, se surprend à désirer le parcourir encore. M. Conus a parfaitement saisi les traits principaux du caractère de notre célèbre compatriote, jugé sainement ses actes, sauf les réserves que j'ai faites tout à l'heure, et tiré de sa carrière les conclusions qu'il en devait tirer. Nous regrettons de ne pouvoir le récompenser autant que nous l'aurions voulu, en lui décernant une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 150 francs.

François de Neufchâteau a joué, notamment dans les lettres et dans l'agriculture, un rôle trop important et trop peu connu, pour que, surtout au sein d'une Société littéraire et agricole, je résiste au désir d'esquisser rapidement son histoire. C'est à M. Conus seul que je l'emprunterai.

Fils d'un régent d'école de la Meurthe, François naquit à Sassay, dans ce département, en 1750. Il adopta les Vosges autant qu'elles l'adoptèrent. Le nom d'une de leurs villes est devenu inséparable du sien, et lui-même s'est tellement considéré comme leur enfant, qu'il a fini par écrire qu'il y était né.

Dès les premiers pas de sa carrière, il trouve un protecteur dans le bailli d'Alsace, d'Hénin-Liétard. A quatorze ans, il publie les *Poésies diverses du sieur François, pensionnaire au collége de Neufchâteau.* Ces premiers vers manquent d'invention et de coloris. Mais la grâce, la fraîcheur, le parfum classique, la connaissance remarquable de la langue poétique, qu'on y remarque, leur assurent un favorable accueil. Plusieurs Académies admettent dans leurs rangs le jeune poète. Voltaire le loue et le nomme son héritier. On l'appelle à collaborer à l'*Almanach des Muses,*

où *Anaximandre* et un *Discours sur les Dégoûts de la Littérature* attirent surtout l'attention. Et en même temps il prépare et envoie à Linné, qui l'encourage, un *Traité sur la Botanique mise à la portée de tout le monde.*

L'heure est venue de choisir une carrière. Le barreau offre à son imagination vive, à son esprit studieux, des attraits qui le séduisent. Docteur en droit à vingt ans, il compose plusieurs mémoires judiciaires, qui sont appréciés. Mais son mariage avec la fille d'un danseur de l'Opéra excite la susceptibilité de l'ordre des avocats qui le raie du tableau. La magistrature le recueille, et nous le trouvons successivement avocat du roi à Vézelise, puis lieutenant civil et criminel au bailliage et présidial de Mirecourt. C'est à cette époque qu'il écrit son *Discours sur la manière de lire les vers*, remarquable par la verve, le mouvement, l'élégance, l'heureux choix des images. Veuf de sa première femme, il épouse en secondes noces Melle Pommier, de Ville-sur-Illon, que le fer de deux assassins ravit plus tard à sa tendresse.

En 1783, il est nommé procureur général à Saint-Domingue. Les événements les plus funestes marquent chacune des étapes de son voyage : sa voiture est brisée à Châtellerault; à Angoulême, il est empoisonné par des champignons; à Bordeaux, la fièvre le cloue sur son lit. Il arrive pourtant, et sans perdre un instant, il se consacre tout entier au bien de la colonie. La détresse générale lui inspire un mémoire sur la disette du numéraire à Saint-Domingue et les moyens d'y remédier. On y rencontre l'idée de l'association des capitaux pour l'exécution des grands travaux publics, idée dont on a tant usé et abusé depuis. Dans une lettre au président Dupaty, il défend la peine de mort; mais il insiste pour que l'application en soit rare, pour qu'on la purifie des tourments inutiles dont elle est entourée, et il émet le vœu qu'elle soit remplacée le plus souvent par la transportation en Amérique, organisée d'après un plan bien conçu. C'est la théorie pénale des esprits éclairés et pratiques de notre époque.

En 1786, il part pour la France, suivi des regrets de la population. Au bout de quelques heures de navigation, un naufrage le jette sur un aride rocher, où, pendant sept jours, il endure toutes les tortures. Ramené au Cap français, accueilli avec enthousiasme par la colonie, il n'y fait plus qu'un rapide séjour et rentre en France, brisé par les souffrances physiques, inconsolable de la perte de nombreux manuscrits et surtout d'une traduction du *Roland furieux*, de l'Arioste.

Bientôt les États-Généraux sont convoqués. Les concitoyens de François l'enlèvent à sa retraite de Vicherey et le chargent de porter leurs cahiers à l'assemblée du bailliage, à Toul. Il y formule nettement les prétentions du Tiers-État, qui n'aspire pas, dit-il, à déposséder les deux autres ordres, mais à prendre la place qui lui est due. L'occasion lui manque de siéger aux États-Généraux, quoiqu'on l'ait élu député suppléant. Loin de là, à la suite d'un banquet offert par les électeurs des campagnes, il est arrêté, comme séditieux, et traîné dans les prisons de Metz. Le marquis de Bouillé le rend à la liberté, et bientôt il est chargé par le roi d'organiser le département des Vosges, qui, l'année suivante, l'envoie à l'Assemblée législative. Successivement secrétaire et président de cette Assemblée, il y marque sa place par ses habitudes laborieuses, sans se préserver tout à fait de l'entraînement des passions de l'époque. C'est ainsi que, sur son rapport, l'Assemblée législative exige des prêtres un nouveau serment, sous peine de la privation de leur titre de ministre des cultes, de leurs pensions de simples ecclésiastiques, et de la liberté d'exercer privément leur ministère, droits que leur avait laissés la Constituante. Elle voulut encore que, selon leur conduite, ils fussent transportés d'un lieu dans un autre, condamnés à la détention s'ils n'obéissaient pas, et, en tous cas, inscrits sur des listes que durent dresser les corps administratifs, en y fournissant des notes sur chacun d'eux. Mesure inspirée par des craintes excessives, et, suivant l'expression de M. Thiers, arbitraire et cruelle comme le soupçon. »

Ce fut aussi François de Neufchâteau qui fit décider que les biens des émigrés seraient vendus par petites parcelles. Les habitants des campagnes étaient par là initiés en plus grand nombre à la propriété, et, à ce point de vue, la loi était bonne. Mais, quoi que dise M. Conus pour la justifier, elle avait le tort irrémissible d'être la mise en œuvre des décrets de confiscation, rendus contre ceux même qui, sans s'armer contre leur patrie, usaient de la liberté, dans un temps où tout se faisait en son nom, pour attendre à l'étranger plus de calme et de sécurité.

De même, lorsque le député des Vosges faisait voter par l'Assemblée qu'elle resterait à Paris jusqu'à ce que la Convention fût réunie et fonctionnât, était-il bien inspiré? Et s'il croyait servir l'unité du pays, que la translation de la représentation nationale dans une ville moins agitée n'eût pas menacée peut-être, comprenait-il suffisamment qu'il l'exposait à subir le joug sanglant de la commune de Paris?

S'il pressentit l'avenir, il refusa du moins d'être le complice de ses crimes, déclina le mandat que les Vosges lui demandaient de remplir au sein de la Convention nationale, et n'accepta pas davantage le portefeuille de la justice; sage résolution qui lui épargna la déplorable mission de notifier quelques mois plus tard à Louis XVI son arrêt de mort!

Ce fut aux humbles fonctions de juge de paix de Vicherey qu'il demanda l'effacement, et à l'agriculture, aux lettres, ses chères études, qu'il voua ses loisirs. De cette époque datent deux de ses mémoires, l'un sur les *Moyens de remédier au manque de bras pour les récoltes*, problème encore à l'ordre du jour, l'autre sur la *Nécessité d'assurer la subsistance du peuple par les greniers d'abondance.*

En 1793, les Vosges l'envoyèrent réclamer à la Convention des vivres. Arrivé à Paris, les instances de ses amis le déterminèrent à laisser jouer sa comédie de Paméla. La lutte de l'amour contre le préjugé de la naissance y est exposée dans le cadre d'une action intéressante, relevée par des sentiments élevés, un style pur, correct, élégant.

La pièce eut du succès. Bientôt le Comité de salut public la trouva suspecte de modération, suspendit les représentations, exigea des changements, que l'auteur s'empressa d'opérer. Ils étaient agréés; les représentations avaient recommencé, quand, à la neuvième, le fanatisme républicain d'un spectateur provoqua de la part de la foule quelques contre-manifestations. Il n'en fallut pas davantage pour que le terrible Comité fît fermer le théâtre, et jeter en prison les acteurs et le poète. Le 9 thermidor leur rendit la liberté; il ne rendit pas à François ses manuscrits de *Paméla mariée. Térence, le Valet des deux Maîtres*, qui avaient été livrés au feu.

Juge au tribunal de cassation, pensionné en 1794, envoyé en qualité de commissaire du Directoire dans notre département, François eut l'occasion d'y connaître le pasteur Oberlin, qui en 1818 dut une médaille d'or à son initiative.

Le 1er vendémiaire an V, il lisait au peuple assemblé son poème des Vosges, où l'on regrette l'absence d'inspiration, la raideur du style et le peu de naturel des transitions.

Élu membre de l'Institut, Ministre de l'Intérieur la même année, il remplaça Carnot, au sein du Directoire exécutif, qu'il ne tarda pas à quitter pour reprendre le portefeuille de l'Intérieur. Outre les attributions qu'implique son nom, ce ministère embrassait l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts et l'instruction publique. Dans chacune de ces branches importantes, François laissa l'inaltérable souvenir de son amour du progrès et la trace bienfaisante de son passage.

Au lendemain des splendeurs de l'Exposition universelle de 1867, revendiquons hautement cette gloire d'un Vosgien. Ce fut François de Neufchâteau qui conçut et réalisa le premier la pensée des expositions nationales de l'industrie. En l'an VI s'ouvrit la première : elle dura cinq jours. Mais que les progrès accomplis ne détournent pas notre reconnaissance de l'homme de bien dont l'idée féconde a reçu

de si vastes développements ! Il avait le projet de fonder les expositions nationales agricoles ; s'il n'eut pas le temps de le réaliser, l'agriculture lui dut de vives lumières, d'utiles conseils, qu'elle n'a point dédaignés. Réagissant contre l'incurie de ses prédécesseurs, il recommanda dans ses circulaires les plantations le long des routes, des chemins, des berges, des canaux et des rivières, et surtout la conservation et le développement des richesses forestières du pays. Les Vosges ont pieusement conservé cette tradition, et naguère encore, nous tous, Membres des Sociétés agricoles, nous en réclamions énergiquement le respect en nous opposant avec succès à d'imprudents projets. La fertilisation des Landes et de la Sologne par les reboisements fut un des plans qu'il médita. Enfin il fonda la Société centrale d'agriculture de France, dont la présidence lui appartint jusqu'à sa mort.

L'instruction primaire, qui était à créer, reçut une vigoureuse impulsion. Entre les instituteurs et les élèves il substitua à l'enseignement individuel, qui concentre tour à tour l'effort du maître sur un seul écolier, l'enseignement collectif à l'aide des cartes murales, qui commande constamment l'attention à tous à la fois. Il ouvrit entre les professeurs des écoles centrales un vaste concours pour procurer aux maîtres de bons livres élémentaires. L'idée des concours cantonaux, celle des conférences, qui passent pour des institutions de fraîche date, sont exposées dans ses circulaires. Il voulut que la rédaction des almanachs et des annuaires fût surveillée, afin d'y introduire et de propager dans le peuple d'utiles connaissances. Il ne dédaigna pas de composer une méthode pour apprendre à lire aux enfants, une anthologie morale, un essai sur les participes, un livre sur l'institution des enfants ! Et en même temps il créait le musée du Louvre, encourageait les savants et les gens de lettres, et préservait de la destruction la cathédrale de Reims.

Une maladroite circulaire, publiée à l'approche des élections de l'an VII, l'arrêta dans une carrière qu'il eût marquée sans

doute de plus de bienfaits encore. En entrant au Ministère, il y avait mis la probité à l'ordre du jour. En le quittant, il en donna l'exemple et versa au Trésor un reliquat de quinze cent mille francs de fonds secrets dont il était dispensé de rendre compte.

Le gouvernement que le 18 brumaire donna à la France le compta au nombre de ses adhérents et s'empressa de le tirer de la retraite. Elu membre du Sénat conservateur, François de Neufchâteau en devint successivement secrétaire, puis président. Comme tel, il porta à Bonaparte l'expression des vœux qui réclamèrent la proclamation de l'Empire et l'hérédité dans sa dynastie. Ce fut lui encore qui, à la suite de la victoire d'Austerlitz, décerna à Napoléon le titre de Grand. Comte de l'Empire, grand cordon de la Légion d'honneur, il adhéra pourtant à la déchéance de son souverain après les malheurs de 1814. Du moins il ne semble pas qu'il ait obéi au désir de se concilier les faveurs du nouveau régime. De tous ses titres, il ne conserva sous les Bourbons que la présidence de la Société centrale d'agriculture, que ses collègues lui confièrent chaque année, même lorsque l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de l'exercer effectivement. Son activité y trouva un aliment qui lui eût suffi, s'il n'avait réservé à l'Académie française, dont il était membre, la primeur de nombreux morceaux, notamment d'un essai sur les meilleurs ouvrages en prose. Moins que jamais sans doute il put nourrir l'espoir, un instant entrevu par le Ministre Chaptal et par le Conseil d'Etat, de transformer Chambord en une école nationale d'agriculture. Mais il rendit encore aux populations rurales de signalés services. A côté de l'*Art de multiplier les grains*, de la *Lettre sur le Robinier*, de l'édition du *Théatre d'Agriculture* et *Ménage des Champs d'Olivier de Serre*, annotée par lui, il entreprit, dans son *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'agriculture*, une guerre vigoureuse aux abus et une propagande zélée des meilleures pratiques. L'anticipation des coupes forestières, la subdivision et l'enchevêtrement des propriétés

rurales, la jachère, la vaine pâture trouvèrent en lui un infatigable adversaire, le drainage, le bon choix des semences de céréales, la création des prairies artificielles et des chemins d'exploitation un partisan convaincu et ardent.

Il mourut pauvre le 10 janvier 1828, après une longue carrière dont le trait dominant n'avait pas cessé d'être l'amour du bien public.

Nous avons dit en quoi François de Neufchâteau sacrifia aux passions révolutionnaires. Ne quittons pas sa mémoire sans nous demander s'il mérite le reproche d'avoir manqué de patriotisme et de reconnaissance en consentant à la déchéance du héros, qu'il avait comblé de ses louanges. M. Conus l'en défend, et il a raison. La différence des dates et des circonstances explique et justifie, dans une certaine mesure, la contradiction apparente des actes. Qu'avait de commun, sinon le génie, le Premier Consul, le héros d'Arcole et des Pyramides, le législateur du Code Napoléon, le restaurateur de la religion et de l'ordre, avec le conquérant dont l'ambition inondait de sang français tous les champs de l'Europe, dont la police ne souffrait pas même l'opposition de Mme de Staël, dont la main s'étendait jusque sur le chef du catholicisme? Au déclin de l'âge et d'une plume qui ne mentait point, François de Neufchâteau essaya sa propre apologie.

« Je ne rétracte point mes éloges, écrivait-il, pourvu qu'on
» les confronte avec leurs dates et avec les devoirs qui
» m'étaient imposés. Le héros changea, je me tus :
» Et c'est en se taisant que l'on nous contredit. »

« Je m'écartai de lui, mais sitôt que sa tête, absolument
» perdue, l'entraîna vers l'abîme où il nous a précipités,
» je voulus l'arrêter et lui ouvrir les yeux sur le bord de
» ce précipice, à la fin de 1813. Il refusa assez durement
» de m'entendre. Je sais qu'il s'en est repenti. »

Nous aimons à croire que cette apologie est l'expression du vrai, et sans nous faire admettre que notre illustre compatriote n'eût pas dû s'abstenir et garder le silence, au lieu de s'associer aux actes qui consommaient la chute de Napoléon Ier,

elle l'abrite du moins sous l'égide de quelques grands principes. L'attachement au Souverain, s'il n'est pas exclusivement personnel, ne doit être qu'une des formes de l'amour de la patrie. Le véritable dévouement n'est pas celui qui se tait et obéit, mais celui qui avertit et arrête au besoin. Un Gouvernement n'est jamais aussi voisin de sa dernière heure que le jour où il ferme les lèvres prêtes à l'éclairer. Et lorsque ses amis ont perdu l'espoir d'être écoutés et acquis la conviction qu'il conduit la patrie à la ruine, il faut bien qu'ils cherchent ailleurs le moyen de la sauver. Aussi bien, dès 1805, en dédiant à l'Empereur ses *Voyages agronomiques,* François mêlait à de pompeux éloges le langage le plus sage et le moins propre à flatter les goûts du maître :

« Puisse Votre Majesté écouter la voix trop faible, mais » sincère, qui vient lui parler des campagnes. Puisse-t-elle » faire servir son ascendant sur le grand peuple à tourner » désormais l'activité nationale vers les objets utiles, trop » sacrifiés aux frivoles, et surtout vers l'agriculture, source » de vrais trésors.

» Sire, c'est surtout en ce genre qu'il nous faut battre » les Anglais... Voilà l'ambition qu'il faut inspirer aux Fran- » çais; voilà les triomphes solides, innocents, éternels que » vous pouvez leur ménager !.... Avec vous, les Français » feraient le tour du monde; mais quelle conquête plus » riche ne pourraient-ils pas faire sans sortir de chez eux. »

De tels conseils sont toujours jeunes d'actualité. Quelle mémoire ne protégeront-ils point, à quelles fautes n'assureront-ils point l'oubli devant le tribunal de la postérité?

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance solennelle
et publique du 19 décembre 1867.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Neufchâteau.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 300 fr. à M. Rédiger, Joseph, fermier à Auvilley, près Attignéville (Neufchâteau).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime

de 250 fr. à MM Geoffroy, frères, fermiers à l'Étanche (Châtenois).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 200 fr. à M. Lequin, cultivateur à Rorthey, commune de Sionne (Neufchâteau).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. David, de la ferme du Chapitre (Bulgnéville).

Un rappel de la médaille de 1re classe accordée en 1862 à M. Perdrix, Jules, agriculteur à Bazoilles (Neufchâteau).

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, a décerné à divers instituteurs et institutrices du département les récompenses suivantes :

INSTITUTRICES.

Une mention honorable à Mme Guillemin, née Horiot, institutrice à Frain (Lamarche).

Une mention honorable à Melle Fairise, Adeline-Thérèse, institutrice à Hennezel (Darney).

INSTITUTEURS.

Une médaille d'argent à M. Mentrel, Jean-Nicolas, instituteur à Charmois-devant-Bruyères.

Une médaille d'argent à M. Jeanson, Joseph, instituteur à Dogneville (Épinal).

Une médaille de bronze à M. Têtu, François-Alexandre, instituteur à Senaide (Bourbonne-les-Bains.)

Une médaille de bronze à M. Bagard, Jean-François, instituteur à Plombières.

Une médaille de bronze à M. Trévillot, Victor, instituteur à Docelles.

Une mention honorable à M. Leroy, Joseph-Étienne, instituteur à Cheniménil (Docelles).

Une mention honorable à M. Renaud, Nicolas, instituteur à Vaudoncourt (Bulgnéville).

Une mention honorable à M. Galotte, Charles-Louis, instituteur à Malaincourt (Bulgnéville).

III.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Emulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

PRIX CLAUDEL.

Une médaille en vermeil à M. Defrance, cultivateur à Langley (Charmes), pour bonne exploitation.

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Joly, Jean-Joseph, cultivateur à Éloyes (Arches).

HOUBLONNIÈRES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Roussel, marchand de vins à Épinal.

DRAINAGE.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Mougel, maréchal-ferrant à Badménil-aux-Bois (Châtel-sur-Moselle).

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Une prime de 25 francs à M. André, domestique à l'hôpital de Bruyères.

REBOISEMENTS.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 50 fr. à M. Lecomte, Louis-Joseph, brigadier forestier à Domèvre-sur-Avière (Épinal).

Une médaille de 2e classe en argent et une prime de 25 fr. à M. Grandvallet, garde à Thaon (Châtel-sur-Moselle).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Godard, Nicolas, cultivateur à Soulosse (Neufchâteau).

PISCICULTURE.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Jean Georges, pisciculteur à Aumontzey (Corcieux).

INSTRUMENTS AGRICOLES.

Une médaille de 1re classe en argent à MM. Sauvageot, frères, fabricants d'instruments à Rouvres-la-Chétive (Châtenois).

Un rappel de la médaille de 1re classe décernée en 1862, à MM. Bossu et fils, constructeurs-mécaniciens à Bazoilles (Neufchâteau).

APICULTURE.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 50 fr. à M. Vançon, receveur buraliste à La Bresse.

MÉMOIRES AGRICOLES.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Gérard, Jean-Baptiste, cultivateur à Sapois (Vagney).

Une mention honorable à M. Poussot, Constant fils, cultivateur à Sercœur (Girecourt).

IV.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du con-

cours littéraire, scientifique et artistique, et de sa Commission de l'industrie, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS LITTÉRAIRE.

Un rappel de la médaille de bronze décernée en 1866 à Mˡˡᵉ Adolphine Bonnet, à Muret (Haute-Garonne), pour sa pièce de vers : *Un abri contre la tempête*.

Une médaille de 2ᵉ classe en argent à M. Chaput, peintre en bâtiments à Epinal, pour son Recueil de chansons.

CONCOURS ARTISTIQUE (MUSIQUE).

Un rappel de la médaille de 1ʳᵉ classe décernée en 1864 à M. Tourey, directeur de l'orphéon et professeur de musique à Épinal, pour sa messe pour orphéon avec accompagnement d'orgue.

Une médaille de 1ʳᵉ classe en argent à M. Hingre, organiste et professeur à l'école normale de Mirecourt, pour sa méthode théorique et pratique d'accompagnement du plain-chant.

Une médaille de bronze et une prime de 30 fr. à M Garnier, Paul, d'Epinal, élève du conservatoire impérial de musique, pour divers morceaux de musique de sa composition.

CONCOURS INDUSTRIEL.

Une mention honorable et une prime de 30 fr.

à M. Lecomte, ouvrier mécanicien à Épinal, pour son modèle de four à pâtisserie.

CONCOURS SPÉCIAL POUR L'ÉLOGE DE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Charles Conus, employé à la mairie d'Épinal.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES FAITES

A SAUVILLE,

SOUS LA DIRECTION

DE M. L. DUHAMEL,

Membre titulaire.

Messieurs,

Délégué par la Commission des antiquités, je me suis rendu, le 5 juillet dernier, à Bulgnéville, afin de faire fouiller, de concert avec nos collègues, MM. Renaut et Guibal, une tombelle qui avait été découverte : elle se trouvait sur le territoire de la commune de Sauville, au sud de cette dernière, dans le bois communal du Chesnois, à 2 kilomètres environ sur le chemin de Sauville à Martigny, à 200 mètres de celle qui a été fouillée l'année dernière avec tant de succès par M. de Saulcy. Cette tombelle mesurait environ 5 mètres de diamètre et s'élevait tout au plus à 80 centimètres au-dessus du niveau du sol. Chargé par ces Messieurs du soin de diriger la fouille, je fis d'abord pratiquer deux tranchées en croix, et la première chose qui nous frappa fut une ligne de pierres d'assez grosse dimension plantées debout et coupant diamétralement la tombelle. Les ouvriers continuant à fouiller, ce ne fut qu'après avoir creusé à 50 centimètres que nous découvrîmes, au milieu de nombreuses pierres, qui

portaient la trace de feu, un vase bien conservé, mais que malheureusement la pioche d'un ouvrier endommagea beaucoup. Cependant je pus en recueillir les fragments, et, à l'aide de la terre qui l'emplissait en formant un contre-moule, avoir sa forme et ses dimensions exactes. Il est en poterie rouge, grossièrement travaillé, ayant une forme ronde, une ouverture étroite pour sa grosseur, et portant pour tout ornement des stries assez profondément gravées autour de son ouverture et à la partie la plus enflée. Il mesure 0,045 millimètres à sa base, 0,150 millimètres au milieu et 0,070 millimètres à son ouverture. En voici du reste la forme et les dimensions exactes. (*Figure 1.*)

Ce fut là, comme je le disais tout à l'heure, notre première découverte ; elle nous promettait d'autres traces d'inhumations. A un mètre environ du lieu où nous avions trouvé ce vase, nous découvrîmes deux anneaux, l'un en bronze et l'autre en une matière noire, à la cassure brillante et ayant tous les caractères de l'anthracite. La disposition de ces deux bracelets que j'ai pu observer était assez curieuse et mérite d'être signalée ; l'un, celui de bronze, était en avant et dans le même axe que celui d'anthracite qui le touchait. De cette disposition, je conclus que ces deux objets avaient nécessairement dû être réunis et faire partie de l'ornement du même corps. A 0,50 cent. de distance environ, nous trouvions les mêmes ornements disposés de la même manière. Nul doute que ces quatre objets n'aient appartenu au même corps et ne lui aient servi de parure. Ils se trouvaient dans la partie S. E. du tumulus, et des résidus de terre noire et grasse attestaient seuls la présence d'un cadavre. Au centre du tumulus, nous découvrîmes encore un petit fragment de silex et deux autres de ces anneaux dont un malheureusement était brisé. Ainsi, d'après nos découvertes, la tombelle fouillée par nous devait contenir au moins deux corps et peut-être davantage, car l'absence d'ossements ne permettait point d'en connaître le nombre. Nous n'avons remarqué dans l'arrangement intérieur de cette tombelle aucune disposition spé-

ciale des pierres qui, par monceaux, recouvraient les sépultures. Nulle trace de dallage supportant les corps, nul vestige de pierres superposées comme on en trouve fréquemment dans les inhumations gauloises.

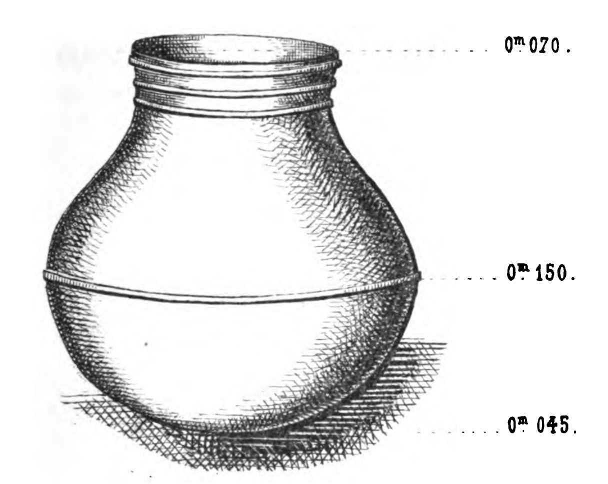
Maintenant, Messieurs, permettez-moi quelques réflexions suggérées par l'examen attentif des anneaux de bronze et de matière ligneuse dont je vous parlais tout à l'heure. Ils sont assez rares et fort mal connus des archéologues. La plupart se sont obstinés à y voir des bracelets; quelques-uns ont émis des doutes sur cette hypothèse, doutes qui semblent assez justifiés. Ces anneaux mesurent de 0,060 à 0,065 millimètres de diamètre à l'intérieur qui est rugueux, grossièrement travaillé ; leur hauteur est de 0,080 millimètres en moyenne, leur poids est de 3 à 400 grammes. La grosseur d'un bras moyen, au poignet ,est de beaucoup supérieure à 0,065 millimètres. Comment supposer alors que ces anneaux aient pu être passés au bras d'un homme, d'une femme ou d'un enfant? Un tel bracelet eût comprimé fortement le bras, paralysé une partie de ses mouvements. Ces anneaux sont, du reste, parfaitement circulaires, ils n'affectent aucune des formes remarquées, dans les bracelets des autres époques qui prennent toujours les formes du bras. Était-il donc dans les mœurs de ces rudes Gaulois, pour qui la force physique était au-dessus de tout, de se parer d'ornements qui eussent entravé une partie de l'avant-bras, leur eussent nui dans le combat. Les amateurs de bracelets, frappés de ces objections, ont dit, pour justifier leur hypothèse, qu'on les passait aux bras des enfants encore en bas âge. Pour nous c'est compliquer la question au lieu de la résoudre. Un enfant en bas âge, lorsque les membres ne sont point encore formés, qu'il peut à peine soutenir ses bras, eût donc été chargé, à chacun d'eux, d'un poids de 300 à 400 grammes. Ne pouvant justifier raisonnablement de pareilles suppositions, on objecte que ces anneaux creux ne pouvaient servir à rien s'ils ne servaient point d'ornements aux bras, que leur présence dans les tumuli ne pourrait être expliquée On se deman-

derait à quoi ils auraient servi? Nous n'en savons absolument rien, mais si la science archéologique n'a pu encore résoudre ce problème, c'est une raison pour ne pas faire d'une hypothèse invraisemblable à tous les points de vue, une affirmation gratuite. Dans la recherche de ces antiquités celtiques que l'on commence à peine à connaître, il faut être sobre, très-sobre d'affirmations, se contenter d'étudier, de comparer. Le jour où un assez grand nombre auront été réunies, peut-être sera-t-il permis de généraliser et d'éclairer l'histoire, de reconstituer les éléments d'une civilisation qui nous est encore inconnue. Je termine ce rapport en demandant à la Société que des remerciements soient adressés à nos collègues, MM. Renault et Guibal, pour leur bonne et cordiale hospitalité, et à M. le Maire de Sauville qui, après avoir permis avec une complaisance que je me fais un devoir de signaler, l'abattage des arbres recouvrant la tombelle, a suivi nos fouilles avec tout l'intérêt d'un vrai Vosgien.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Fouilles du 5 Juillet 1867.

***DIMENSIONS** d'un **VASE** dont j'ai recueilli les fragments.*

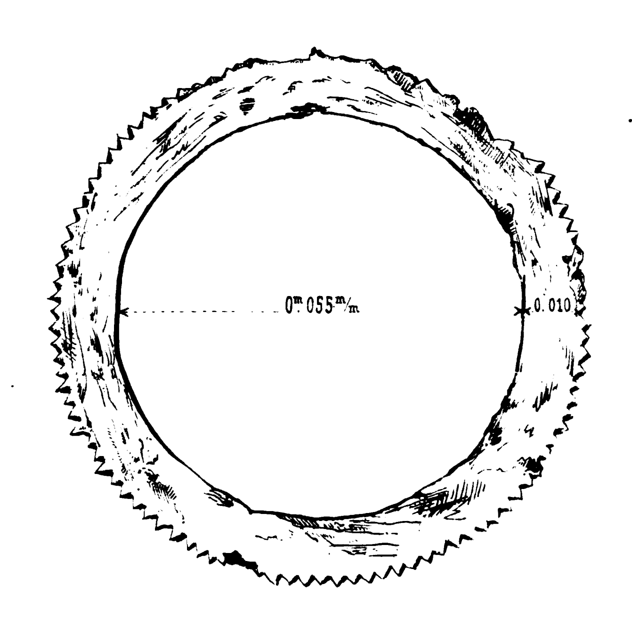


Lith. de Didlon à Epinal.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Fouilles du 5 Juillet 1867.

***DEUX BRACELETS** de même dimension.*



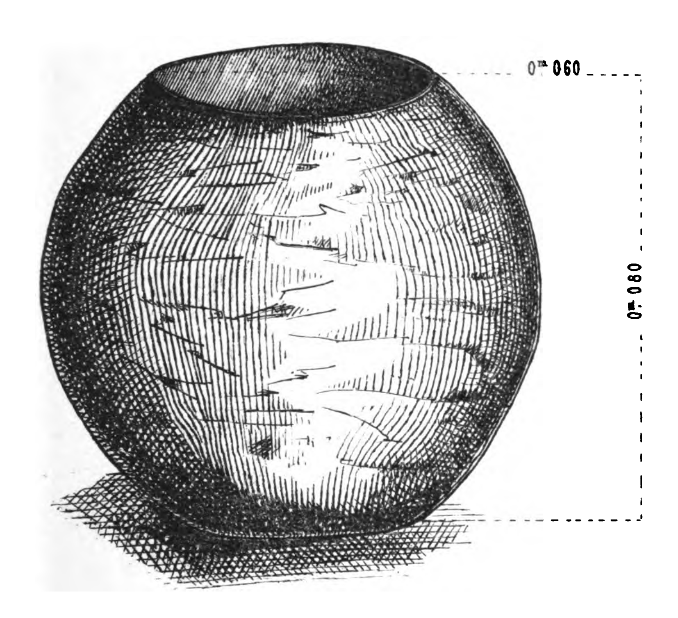
Lith. de Didlon à Epinal

ÉPOQUE CELTIQUE.

Fouilles du 5 Juillet 1867.

TROIS MANCHONS

l'un	Diamètre	0m 060	Hauteur	0m 080
un autre	id.	0. 060	id.	0. 065
un 3e	id.	0. 060	id	0. 080



Lith. Didlon à Epinal.

LA LORRAINE,

PAR

L. LECLERC,

Membre correspondant.

Air : des Enfants de la France, de Béranger.

Oui, de la paix enfin l'étoile brille
Et l'harmonie est la commune loi :
Jadis épars, de la grande famille
Tous les enfants n'ont plus qu'un même roi.
Mais, sans briser l'indissoluble chaîne
Qui du pays ceint le faisceau vainqueur,
Nous pouvons bien chanter en chœur :
Honneur aux fils de la Lorraine !

Pour cette France, admirable édifice.
Qui vers les cieux lève un front imposant,
Qui plus que nous connut le sacrifice,
Qui plus que nous donna d'or et de sang?
Notre Moselle, aussi bien que la Seine,
De la patrie enrichit le drapeau,
Metz des Pépin fut le berceau :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Des Sarrasins quand le torrent déborde
Et qu'à Paris dorment les Chevelus,
Pour arrêter l'envahissante horde
Martel accourt, et l'ennemi n'est plus.
Cet héritier de la pourpre romaine,
Qu'au Vatican proclamait Adrien,
Était encore Austrasien :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Partout, toujours, sur les champs de batailles,
Des Musulmans nos guerriers sont l'effroi :
Quand de Sion tombèrent les murailles,
A nos Croisés commandait Godefroi;
Et quand plus tard Stamboul menace Vienne,
Près des remparts où régneront ses fils,
Un lorrain bat les Osmanlis :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Et cependant des lys que la fortune
Avait failli laisser entre nos mains,
Nous subissions la rigueur importune,
Nous dès longtemps voués à leurs destins.
Oui, d'Azincourt nous rougîmes l'arène;
Du sol français pour chasser l'ennemi
Jeanne d'Arc quitta Domremy :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Quand les traités, ou bien la Providence,
De nos vieux ducs firent des Empereurs,
En tous climats, de la nouvelle France,
Au premier rang nous portons les couleurs.
Et des succès quand se rompit la chaîne,
Que l'Univers entier nous accablait,
Chez nous le barbare tremblait :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Si dans les jours de deuil ou de victoire
De notre fer nous serrons le drapeau,
Quand vient la paix, pour la commune gloire,
Nous savons prendre et burin et pinceau.
Que des combats s'ouvre encore la scène,
Dignes toujours d'un passé glorieux
Nous ferons comme nos aïeux :
Honneur aux fils de la Lorraine!

UN MANUSCRIT ENTOMOLOGIQUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

de Saint-Dié-des-Vosges,

PAR M. H. BARDY,

Membre associé libre.

La bibliothèque de Saint-Dié possède une collection de soixante-quinze manuscrits, d'assez peu de valeur du reste, sauf quelques-uns, tels que le *Graduel* et le *Livre-Rouge*. Le *Graduel*, très-grand *in-folio* sur vélin de choix, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, est un des plus beaux et des plus riches que l'on puisse voir. Il a 75 centimètres de haut sur 60 de large et contient, à chaque page, un nombre prodigieux de miniatures, d'arabesques, de lettres fleuronnées et historiées, d'armoiries et de bordures à rinceaux de couleurs rehaussés d'or. Ce magnifique manuscrit mérite, d'ailleurs, une mention toute spéciale et une description plus détaillée. Je veux seulement parler aujourd'hui de deux volumes beaucoup plus modestes, peu ou même point connus, et qui, pourtant, renferment des choses assez intéressantes, des observations fort exactes et des monographies, parfois très-complètes, sur les insectes de notre pays. Ce manuscrit est intitulé : INSECTES DE LORRAINE. — *Journal d'observations faites en mil sept cent soixante et seize et dix-sept sur les insectes des environs de l'abbaye de Moyenmoustier, située dans les*

Voges, en Lorraine, par D. C. F. R. B.; 2 vol. in-quarto sur papier; reliure en veau; titre frappé.

Grâce à l'extrême obligeance du bibliothécaire de la ville, M. Wolfrom, j'ai pu faire ample connaissance avec le moine naturaliste de Moyenmoutier, et parcourir avec un vif intérêt son journal entomologique. Il est regrettable que l'auteur de ce curieux recueil d'observations n'ait pas cru devoir nous donner son nom; mais il semble que, d'après ses deux initiales (*Dom C. F. Religieux Bénédictin*), il ne serait peut-être pas très-difficile de le retrouver, soit à la bibliothèque d'Épinal, qui possède un certain nombre de renseignements sur Moyenmoutier, soit à Saint-Dié même, où il peut exister aux archives de l'évêché des documents relatifs au personnel de l'abbaye dans les dernières années qui précédèrent sa suppression en 1790.

En lisant attentivement les deux volumes, nous avons pu recueillir, çà et là, quelques données biographiques sur notre bénédictin naturaliste. Ainsi, nous voyons qu'il était à l'abbaye de Longeville, près St-Avold, dans la Lorraine allemande, pendant les années 1764, 65, 66 et partie de 67. — En 1767 et 68, il faisait son cours de théologie à l'abbaye de Saint-Epvre, située dans un faubourg de la ville de Toul. — En octobre 1772, il était à l'abbaye de Saint-Mansui, près de Toul, et retournait, en 1773 ou 1774, à Longeville pour y passer quelque temps. — Son séjour à Moyenmoutier dura de 1775 à 1779; puis il quitta les Vosges pour aller habiter Flavigny, où nous le trouvons en mars et avril 1781. — Enfin il était à Bouzonville en avril et mai 1784, Revint-il plus tard à Moyenmoutier? cela est plus que probable, puisque c'est de ce monastère que provient le manuscrit qui nous occupe en ce moment.

Ce religieux avait, paraît-il, un goût bien prononcé pour l'histoire naturelle, car pour pouvoir s'y livrer et faire quelques recherches, il fallait vaincre certaines difficultés, d'abord une discipline très-rigoureuse, puis le dédain dont les études scientifiques sont trop souvent l'objet dans les

établissements de ce genre. Il nous le dit, du reste, lui-même dans ce passage : « Le hanneton est aussi commun » aux environs de Moyen-Moutier que partout ailleurs. Je » n'ai pas suivi cet insecte dans ses divers changements. » Des opérations qui demandent plusieurs années de suite » ne s'accordent pas avec mon état, où les changements de » maison arrivent souvent plus fréquemment que ceux du » hanneton, et où l'étude de l'histoire naturelle n'est » rien moins qu'en honneur. » (Tom. 1er, pag. 480 ; *obs.* *n° 228.*)

Pendant son séjour à l'abbaye de Saint-Epvre, notre naturaliste était surveillé de la manière la plus sévère. C'est lui qui prend soin aussi de nous en informer. « Il y a dans le » jardin de l'abbaye de Saint-Epvre, dit-il (Tom. 1er, pag. » 471 ; *obs. n° 223*), une allée bordée des deux côtés de » charmille. Nous nous y promenions souvent pendant l'heure » des récréations qu'on nous accorde après les repas. C'était » presque le seul moment de la journée qu'il me fut libre » d'observer la nature ; encore ne le pouvois-je alors qu'à la » dérobée. J'ai observé sur cette charmille une chenille à » tubercules. J'en fis alors une description fort imparfaite ; » car outre que je n'avois d'autre connoissance ni d'autres » principes de l'histoire naturelle que ce que j'avois pu » voir moi-même par hazard, il ne m'étoit guères plus libre » d'écrire que d'observer. »

Il se trouvait fort bien à Moyenmoutier pour donner un plus grand essor à son goût pour l'entomologie. Le pays s'y prête admirablement. L'abbaye, située à l'entrée du Val de Senones, est dans une contrée pittoresque, accidentée, très-boisée, surtout au siècle dernier. Le Rabodeau, au courant rapide, arrose cette jolie vallée, et, en face du monastère, se dresse la roche escarpée de Haute-Pierre, au sommet de laquelle Albert de Parroye avait bâti une forteresse redoutable destinée à défendre l'abbaye et à la mettre à l'abri d'un coup de main.

C'est dans ces parages, pendant les promenades qu'il faisait

dans ces bois, parmi ces haies touffues, dans ces vallons ombreux, au bord du torrent et de la grande pièce d'eau, que le bénédictin recueillait les insectes, particulièrement les chenilles, qu'il élevait soigneusement et dont il étudiait les diverses métamorphoses.

Les localités qu'il cite le plus souvent dans ses observations sont les routes de Moyenmoutier à Étival et à Raon, les rochers de la Haute-Pierre, le bois de la Bergerie, la ferme de Saint-Preyé et les bords du ruisseau de Ravine, le chemin du Paire, le petit bois situé entre la route de Saint-Dié et celle de Saales, la métairie des Fossés, la ferme de Saint-Benoît et Malfosse. Mais souvent aussi, trop souvent, à son gré, il était forcé de se restreindre dans un espace plus circonscrit, et de se contenter des endroits les plus rapprochés de la maison; et heureusement alors, le jardin ou le verger du couvent, vastes et bien plantés, ainsi que les mares voisines, pouvaient suffire à chasser et à collectionner de nombreuses espèces. « J'ai trouvé très-» communément, dit-il, dans notre jardin des papillons » que M. Geoffroy dit ne se trouver que dans les bois, » comme le Tristan, Tircis, Myrtil, le Collier argenté, le » Demi-deuil. Je n'ai jamais trouvé qu'une fois ce dernier, » et ça été dans notre jardin. J'y ai pris aussi le Collier » argenté, de même que dans la campagne, quoique beau-» coup plus rarement que les trois premiers qui ne peuvent » pas être plus communs. Il est vrai que notre abbaye » n'est pas éloignée des bois; celui de la Bergerie descend » jusqu'au Rabodeau, à une portée de fusil de la clôture » occidentale de notre jardin. D'ailleurs, tout le territoire » de Moyen-Moutier est rempli de grandes hayes où on voit » de grands chênes et toutes sortes d'arbres et d'arbustes. » (Tom. 2, pag. 453; *obs. n° 191.*)

Les auteurs qu'il consultait plus particulièrement et qu'il aime à citer, sont Geoffroy, Réaumur, Sybille de Mérian et un certain travail qu'il désigne sous le nom de *Manuscrit d'Etival*. Ce dernier ouvrage, souvent cité, et qu'il semble

apprécier d'une manière toute spéciale, datait de 1736. Où est-il maintenant? Perdu, sans doute, comme tant d'autres richesses manuscrites conservées dans la bibliothèque de l'abbaye d'Étival, et dispersées à la Révolution, ou vendues, avec celles du chapitre de Saint-Dié, le 21 septembre 1826, pour la somme de 800 francs, en exécution de l'arrêté du Préfet des Vosges, du 14 septembre de la même année!

Il y a dans ce recueil d'observations des monographies très-détaillées et fort bien faites. Je citerai, entre autres celle du Petit papillon blanc du chou (Tom. 1er, pag. 418); et n'allez pas croire que la lecture de ce journal n'offre rien d'attrayant. Il y a, parfois, des descriptions charmantes, empreintes d'une poésie aussi naturelle que gracieuse, et semées, par ci par là, de quelques pointes d'ironie. Témoin le passage (Tom. 1er, pag. 452 et suiv.; *obs. n° 213*) où il raconte d'une manière pleine d'entrain et de gaîté les ébats d'un essaim de fourmis ailées, sous un grand maronnier d'Inde, par une chaude journée d'août. « Rien n'était plus » animé que cette fête générale amoureuse : c'est sans doute » ce qui a occasionné la chute de ces fourmis. Rien » ne peut mieux représenter ce qu'on raconte vulgairement des » assemblées de piétistes. »

La contemplation de la nature et de ses merveilles, l'étude de ce monde infini qui naît, vit, se reproduit et meurt pour revivre encore, élevait son cœur et parlait à son imagination. Ces promenades dans la campagne, où, comme le Werther de Gœthe, il voyait tout germer et sourdre autour de lui, où il regardait ces montagnes couvertes de grands arbres touffus depuis leur pied jusqu'à leur cîme, ces vallées ombragées dans tous leurs creux de bosquets riants; qu'alors il entendait les oiseaux animer autour de lui la forêt, qu'il voyait des millions d'essaims de moucherons danser gaîment dans le dernier rayon rouge du soleil; que tout lui indiquait cette vie intérieure, mystérieuse, toujours active, toute-puissante, qui anime la nature!... » tout cela faisait naître dans l'âme du moine naturaliste des idées poétiques,

romanesques même, et des émotions qui se trahissent dans ce passage : « Le 26 août vers les sept heures et demie du » soir, je me promenois seul dans notre jardin par le plus » beau temps qu'on puisse souhaitter. Plusieurs petites « phalènes vinrent interrompre différentes pensées qui me » causaient autant d'inquiétude que de plaisir, dans la » crainte qu'une personne qui possède toutes les affections de » mon âme, et qui m'occasionnoit ces différents mouvements » ne m'ait trompé en me faisant la peinture des belles dis- » positions où elle se disoit être, et qui étoient celles-là » mêmes où j'avois travaillé depuis deux ans à l'amener. » Une phaléne, dis-je, vint interrompre ces pensées dans » lesquelles j'étois abymé..... » (Tom. 1er, pag. 361 ; *obs. n° 180.*

CONFÉRENCE

faite à l'Hôtel-de-Ville d'Épinal,

LE 11 MARS 1868,

PAR M. J. CONUS,
Professeur de rhétorique, agrégé de l'Université.

L'HOMME ET L'ARGENT

DANS LA

COMÉDIE ET DANS L'HISTOIRE.

Mesdames, Messieurs,

Un économiste distingué, M. H. Baudrillart, prenait dernièrement la défense de l'argent contre ses critiques, et montrait, l'histoire en main, les services rendus par le précieux métal, à la société, à la civilisation et à la liberté. Mais, outre le côté économique de la question, il y a le côté moral qui n'est pas moins intéressant à étudier. C'est au point de vue de son influence sur les mœurs et les caractères que je me propose de vous parler de l'argent aujourd'hui.

Il y a dans la langue deux petits mots, *tien* et *mien*, qui ont été, de tout temps, la source de brouilles, de procès et de guerres interminables. Pour couper court à tant de maux, des esprits candides ont, plus d'une fois, proposé un remède bien simple en apparence. Il ne s'agirait que de rayer du vocabulaire les deux mots coupables, et de nous replacer sous la douce loi naturelle, avec la libre

jouissance des biens du bon Dieu. Cette révolution économique et sociale, c'est tout simplement le communisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom. L'idée communiste n'est pas nouvelle dans le monde, comme plusieurs ont paru le croire; elle nous est venue des Grecs, en droite ligne, avec le jeu de l'oie. Il y a plus de deux mille ans que le bon sens comique et la verve bouffonne d'Aristophane faisaient justice, sur la scène athénienne, de ces chimères et de ces extravagances.

Dans sa pièce intitulée l'*Assemblée des Femmes*, il met en scène deux bons bourgeois, dont l'un honnête et naïf apporte son petit ménage à l'État, conformément à la loi, tandis que l'autre, conservateur avisé et communiste éclectique, veut bien recevoir, mais donner, non. Ce dernier raille la bonhomie de son voisin et le traite de niais. Son discours, dit M. Deschanel, respire le saint amour de la propriété et l'enthousiasme de l'égoïsme. Le citoyen modèle allègue la loi. — Bah ! dit l'autre, la loi ! on la vote, mais on la viole, et, joignant l'exemple au précepte, quand le repas public est servi, quand tout est prêt, lits et tapis, coupes, parfums et parfumeuses, lièvres à la broche, gâteaux, fruits, couronnes, notre bourgeois, qui n'a pas contribué, veut se mettre à table, avec tout le monde ...... conformément à la loi. Il faut citer quelques mots de ce piquant passage :

Le 1er citoyen. — Et où vas-tu? puisque tu n'as pas contribué !

Le 2e citoyen. — Eh ! je vais au banquet !

Le 1er cit. — Oh ! Oh ! si les femmes ont du sens, tu ne dîneras pas sans avoir contribué.

Le 2e cit. — Mais je contribuerai !

Le 1er cit. — Quand cela?

Le 2e cit. — Oh ! je ne serai pas le dernier.

Le 1er cit. — Comment?

Le 2e cit. — Il y en aura de moins pressés que moi.

Le 1er cit. — En attendant, tu vas dîner.

Le 2e cit. — Que veux-tu? il faut que les hommes de sens prennent part, comme ils peuvent, à la chose publique.

Et il va prendre part, et la plus grosse part qu'il pourra.

Nous avons d'Aristophane, une autre pièce, *Plutus*, le Dieu de l'argent, qui est aussi une satire économique et une allégorie morale ayant pour objet l'inégale répartition des richesses. Chrémyle, un des personnages, laboureur honnête, mais pauvre, ne voit pas, sans dépit, la fortune prodiguer ses faveurs aux intrigants et aux scélérats. Il va donc, suivi de son esclave Carion, demander à l'oracle d'Apollon s'il ne doit pas élever son fils à la mode du pays, et en faire un coquin parfait qui puisse s'enrichir. Le Dieu lui répond, avec la clarté des oracles, d'attirer chez lui la première personne qu'il verra, au sortir du temple. Qui voit-il? Un aveugle mal vêtu qui refuse de dire son nom. Pour vaincre la discrétion obstinée de l'inconnu, Carion lui promet de l'aider à se casser le cou. L'aveugle, convaincu alors, déclare qu'il est Plutus.

Chrémyle. — « O le plus scélérat des hommes! Quoi! tu es Plutus et tu ne le disais pas!

Carion. — Toi Plutus? en cet état misérable!

Plutus. — Oui.

Chrémyle. — Quoi! lui-même.

Plutus. — Tout ce qu'il y a de plus lui-même.

Chrémyle. — D'où viens-tu donc, en si piteux équipage?

Plutus. — De chez Patrocle qui ne s'est pas baigné depuis sa naissance.

Chr. — Et qui t'a rendu aveugle, dis-moi?

Plut. — C'est Jupiter ..... pour m'empêcher de visiter les gens honnêtes et vertueux.

Chr. — Cependant les gens de bien sont les seuls qui l'honorent.

Pl. — C'est vrai.

Chr. — Eh bien donc, si tu recouvrais la vue, tu fuirais les méchants?

Pl. — Sans doute.

Chr. — Tu visiterais les bons!

Pl. — Assurément. Il y a si longtemps que je n'en ai vu!

Chr. — Ce n'est pas étonnant; moi, qui vois clair, je n'en aperçois pas non plus!

Et, par un jeu de scène, il promenait ses regards sur les spectateurs.

Chrémyle veut profiter des bonnes dispositions de Plutus et lui faire recouvrer la vue; mais le Dieu a peur,

...... la nuit
Si quelque chat faisait du bruit,
Le chat prenait l'argent..........

il a peur de tout et surtout de Jupiter-tonnant. — Ah! dit Chrémyle, c'est bien vrai, Plutus n'est qu'un poltron. Mais que serait donc, sans toi, Jupiter? L'argent seul fait sa puissance; dans l'Olympe et sur la terre, l'argent peut tout, fait tout .... et l'argent c'est toi, Plutus! — Vrai! je suis si puissant? — On connaît le mot de Basile vaincu par l'or du comte Almaviva : « Ce diable d'homme a toujours ses poches pleines d'arguments irrésistibles. »

Cependant Plutus devient l'hôte de Chrémyle qui n'a garde d'oublier ses anciens compagnons de travail. Il dépêche Carion pour leur apprendre la bonne nouvelle. Le malin serviteur leur annonce qu'ils vont être affranchis du travail, car son maître a ramené « Un vieillard sale, courbé, ridé, chauve, édenté .... un trésor des maux de la vieillesse; mais ce vieillard est Plutus! » A ce nom de Plutus, les campagnards accourent avec transport chez Chrémyle, pour l'aider à garder le Dieu. Qu'on vienne l'enlever, ils sont-là!

Tout à coup *Pauvreté* se présente et trouble leur joie. On veut la chasser, mais elle tient tête à l'orage et se fait écouter. Chrémyle d'ailleurs se charge de la réfuter. Alors s'engage entre eux un vif dialogue semé de plaisanteries et de paradoxes cachant à demi l'idée sérieuse du poëte, qui montre que le

travail est la base de la société, la source de la richesse et du bonheur, et qu'un peuple, qui n'a que de l'or, va droit à sa ruine. Laissons-la parler elle-même :

Je suppose avec vous que Plutus puisse voir,
Et qu'à pleins seaux partout l'argent vienne à pleuvoir :
Si tout le monde en a, bonsoir métiers, commerce !
Il n'est pas un seul art que ton plan ne renverse.
Où trouver forgerons, armateurs, cordonniers,
Charrons, potiers, tailleurs, blanchisseurs et peaussiers?
Qui donc s'occupera de labourer la terre?
Au moment des moissons qui viendra vous les faire,
Si chacun se promène et se croise les bras?

. . . .

Il te faudra toi-même ensemencer tes plaines,
Cultiver, labourer; à toi toutes les peines!
Tu n'y gagneras rien, ton sort sera plus dur.

(Trad. de E. Fallex.)

Chrémyle, qui avait d'abord réponse à tout, mis à bout d'arguments et de plaisanteries, coupe court aux pressantes raisons de *Pauvreté* en disant : « Tu ne me convaincras pas, quand même je serais convaincu. » — *Pauvreté* lui dit en s'éloignant : « Un jour tu me rappelleras. » — Eh bien! tu reviendras alors; mais pour le moment, va te faire pendre! j'aime mieux être riche. »

Plutus a recouvré la vue et revient du temple d'Esculape, au milieu des transports et des bénédictions d'une foule avide de le voir et d'en être vue. Chrémyle enrichi se voit aussitôt entouré d'une foule d'amis inconnus : « Allez vous faire pendre, leur dit-il. Ah! que d'amis se montrent tout-à-coup, quand on est heureux! Ils me percent de leurs coudes, ils me meurtrissent les jambes, pour me témoigner leur tendresse. »

Est-ce à Athènes ou chez nous que se passe cette scène? — « Que d'amis, dit la Bruyère, que de parents naissent en une nuit au nouveau ministre! »

Plutus a tenu parole; les honnêtes gens sont riches et les scélérats ruinés. Un délateur, dont le métier ne va plus, accuse le Dieu et les honnêtes gens de conspirer contre la République. Un brave homme apporte en ex-voto à Plutus un manteau troué et des savates; il propose d'affubler du manteau le sycophante, et de lui clouer les savates au front. Cette révolution sociale atteint le ciel même. Mercure, le premier goinfre de l'Olympe après Hercule, déserte le séjour des Dieux, à qui l'on n'offre plus de sacrifices, et vient se mettre en condition chez Chrémyle, pour avoir à manger. M. Deschanel a relevé l'allusion, Mercure gourmand et voleur est aussi le Dieu des arts et de l'éloquence, et, dans les temps de *Ploutocratie*, il est obligé de se prosterner devant la divinité de l'Or. Mais pour un *Mécène*, homme de goût et protecteur éclairé des arts, que de *Midas*, grands seigneurs, riches bourgeois ou financiers, justifient cette épigramme : *Les oreilles des grands sont parfois de grandes oreilles.* Voyez plutôt ce bon M. Jourdain, un glorieux type de Midas bourgeois, celui-là! Quelle joie pour lui de savoir qu'il fait de la prose en demandant à Nicole ses pantoufles et son bonnet de nuit! Il a un maître de philosophie pour apprendre l'orthographe, il demande à un musicien de lui jouer *sa petite drôlerie*, et il adore la trompette marine dans un concert. Encore un siècle, et M. Jourdain, devenu Turcaret, continue à encourager les arts à sa façon ; il tient toujours pour la trompette, mais il sait distinguer la prose des vers et même *il trousse* des madrigaux émaillés de fautes d'orthographe.

La morale de cette piquante fantaisie est facile à dégager. Sous le voile d'une fiction divertissante, Aristophane fronde la cupidité, l'égoïsme et tous les vices de ses contemporains. Il attaque, par le ridicule, les chimères de ceux qui rêvent une société où tout le monde serait riche et heureux sans travailler. L'oisiveté, que tant de gens prennent pour le bonheur, fait plus de malheureux que le travail. Croyons-en le poëte :

.... le travail aux hommes nécessaire
Fait leur félicité plutôt que leur misère.

Les Grecs nous mènent naturellement aux Romains, leurs vainqueurs et leurs héritiers. La pauvreté fut l'école des premiers grands hommes de Rome républicaine; mais avec la conquête vint la richesse, avec la richesse le goût du luxe et la corruption. Après la seconde guerre punique, cette révolution dans les mœurs est à peu près consommée. Caton, le dernier représentant du passé qui s'en va, lutte de toutes ses forces contre l'invasion des idées nouvelles. Il s'attaque même aux femmes, pour les arrêter dans la voie de la dépense et du luxe, mais la victoire pouvait-elle être douteuse? Voici quelques-uns des incidents les plus curieux de ce piquant duel entre le rude paysan d'Arpinum et les dames romaines conjurées pour conquérir le droit à la toilette.

Une loi somptuaire interdisait aux femmes de posséder plus d'une demi-once d'or, de porter des étoffes brodées ou rayées de pourpre, de circuler en voiture dans les rues de Rome ou dans la banlieue. De quoi se mêlait-elle, la loi? Ne pas laisser les dames libres de porter, à leur guise, des robes longues ou courtes, larges ou étroites, des cheveux à elles ou achetés au bazar du portique Minucius, quelle tyrannie insupportable! Les matrones s'insurgèrent, et il se trouva deux consuls aimables et galants pour proposer l'abrogation de la loi *Oppia* tant détestée. Le jour où le sénat dut statuer sur la question, Rome offrit un spectacle curieux et animé. Dès le matin, les dames étaient sous les armes : les jeunes, les vieilles, celles de la ville, celles de la banlieue, toutes unies pour une si belle cause, envahirent les rues, les places et le forum. C'était la confusion des langues. Les sénateurs, fendant la presse avec peine pour se rendre à la Curie, se voyaient circonvenus, interpelés, cajolés, menacés même par tous ces démons prêts à faire *un 15 mai*, en faveur de la toilette. Les maris passaient l'oreille basse, car ils allaient

voter publiquement sous les yeux de leurs femmes venues là pour les surveiller. Malheureux mari ! vote pour l'abrogation, tu te ruines ; vote contre, gare à d'autres infortunes !

Deux tribuns, les deux Brutus, devaient opposer leur *veto* à la demande des consuls ; mais bloqués chez eux, par les femmes ameutées, ils n'osèrent pas sortir et affronter la tempête. Caton tint ferme, lui ; c'était le premier ours de son temps ; il avait la mine dure, les façons rudes, les yeux pers, les cheveux roux, et faisait volontiers le croquemitaine avec sa femme, qui ne l'embrassait jamais que les jours d'orage, disait-il, parce qu'elle avait encore plus peur des éclairs que de lui. Il n'hésita donc pas à se rendre à l'assemblée ; toutefois, en traversant ce bataillon de femmes mutinées, il ne put s'empêcher de rougir. Il jeta le cri d'alarme dans la Curie, mais il eut beau tonner contre la faiblesse des maris, traiter les femmes d'animaux indomptés, il perdit sa peine et son éloquence ; la loi fut abrogée, et les dames, riant de ses boutades, comme elles ont ri, de nos jours, de la brochure Dupin, eurent le double plaisir de se jeter dans le luxe, tout à leur aise, et de faire ainsi enrager leur censeur.

Elles usèrent et abusèrent de leur victoire et de leur argent. Pour elles, comme pour Mme Didier, née Benoiton, les revenus de la dot ne devaient être consacrés qu'aux chiffons. Ce n'est pas une femme de chambre qui leur eût suffi ; elles en avaient une armée : une pour le visage, une pour les dents, une pour les ongles, une pour les cheveux ; elles avaient tailleuse, couturière, repasseuse, plisseuse, etc. Ce grand train n'était pas toujours du goût du mari, et plus d'un faisait grise mine, quand on lui demandait de l'argent. Il faut entendre Mégadore, l'avare de Plaute, pester contre les femmes qui ont apporté une dot :

« La femme dotée vous dit : il faut que tu me donnes de la pourpre, des bijoux, des femmes, des mulets, des cochers, des laquais pour me suivre, des valets pour mes

commissions, des chars pour mes courses.... Ce n'est pas tout, il faut payer le foulon, le brodeur, le bijoutier, le lainier, les marchands, les tailleurs, les parfumeurs, les revendeurs, les lingers, les cordonniers pour les souliers de ville, pour les souliers de table, pour les souliers de fleur mauve. Il faut donner aux dégraisseurs, il faut donner aux raccommodeurs, il faut donner aux faiseurs de gorgerettes, aux couturiers. Vous croyez en être quitte; d'autres leur succèdent. Nouvelle légion de demandeurs assiégeant votre porte : ce sont des tisserands, des bordeurs de robe, des tabletiers. Vous les payez. Pour le coup vous êtes délivrés. Viennent les teinturiers en safran, ou quelqu'autre engeance qui ne cesse de demander. »

A l'exemple de leurs mères, les jeunes romaines songent plus à la toilette et au plaisir qu'au travail et au ménage; aussi leur frivolité et leur goût du luxe mettent en fuite les épouseurs. Nombre de filles à marier font Sœur-Anne sans voir un mari venir. En vain la loi persécute-t-elle les célibataires récalcitrants, pour leur donner la vocation du mariage : ils tiennent bon, car, nous dit Horace, ils entendent les maris repentants s'écrier : « Ah! ces coquins de célibataires sont-ils heureux! » Qu'on était loin de ces temps, où les jeunes Sabines venues à Rome, pour assister à des jeux, étaient toutes, belles et laides, enlevées et mariées en un jour! Regrets inutiles! L'amour du bien-être et de l'argent l'emporte sur les quinze joies du mariage.

Chez-nous aussi, la dot de Marianne fait faire la grimace d'Harpagon aux épouseurs, qui tirent bien vite leur révérence. « Dans la classe moyenne, dit A. Karr, l'homme est en hausse; n'en a pas qui veut; le sexe laid est à l'enchère, et le beau sexe doit y mettre le prix ou s'en passer. »

Les Romains ne se décidaient donc à épouser que les riches héritières, celles qui avaient à espérer des successions nombreuses et surtout prochaines. C'était le résultat de leur éducation qui avait déjà pour base l'arithmétique. « De l'or! de l'or! la vertu après », voilà le cri qui sort de toutes les

bouches. Qu'importe l'honneur et la vertu? Si l'on n'est pas riche, on n'est rien. Il faut donc s'enrichir, honnêtement si on peut, sinon, comme on peut. On y prépare les enfants de bonne heure. « Fils d'Albinus, dit Horace, qui de cinq onces en ôte une trouve combien? — Un tiers de livre. — Et qui à cinq onces en ajoute une? — Une demi-livre. — Très-bien, mon petit, tu ne te ruineras pas, toi, en faisant des vers! Mais, ajoute l'aimable poëte, qu'espérer d'une jeunesse élevée dans de pareils sentiments? »

A Rome, diverses voies conduisent à la fortune : le gouvernement des provinces, la perception des impôts, la banque et la chasse aux testaments.

Verrès, dont Cicéron a immortalisé les vols et les cruautés, n'était pas une exception. A cette époque, les grands livrés à tous les excès du luxe et de la débauche n'allaient gouverner les provinces que pour s'enrichir. Ils avaient dépensé leur patrimoine en fêtes données au peuple, pour obtenir sa faveur, ils se voyaient alors obligés de voler les provinces, pour se refaire. C'est l'histoire de Crassus, de Lucullus et de tant d'autres pillards enrichis des dépouilles de leurs administrés ou des vaincus.

On avait élevé des temples à la Guerre, à la Victoire, à la Paix — à l'Argent, non. A quoi bon? il en avait un dans tous les cœurs, et partout, au Forum, près de la Curie, on ne voyait que comptoirs, que bureaux de changeurs et de prêteurs. Les manieurs d'argent pullulaient et prospéraient. Élèves des Grecs, ils savaient toutes les roueries de la hausse et de la baisse, sur la spéculation des blés, sur la revente des biens. Ils faisaient des prêts à usure, des prêts à gage, des prêts maritimes, des prêts à la grosse aventure, et quand un débiteur clochait, il était bientôt dévoré.

Une industrie florissante était celle de la chasse aux testaments. Ce métier infâme avait pris naissance à la suite des révolutions qui avaient bouleversé tant de fortunes. Dès l'aurore, les captateurs courent assiéger la porte des vieillards

et des veuves riches et sans héritiers. Flatteries, bassesses, complaisances de tout genre, rien ne coûte à leur cupidité. C'est un assaut de présents entre les concurrents qui envoient ce qu'il y a de mieux en fruits, gibier, gâteaux, poissons, volaille, vins rares. Ces moyens ne réussissent que trop souvent, et l'on voit même des riches en user et se déshonorer ainsi pour augmenter une fortune dont ils craignent de jouir. Le métier avait cependant son mauvais côté, et quelquefois le faiseur de dupes était dupé à son tour. Un certain Hérennius en fit un jour l'expérience à ses dépens, quand on ouvrit devant lui le testament du patricien Sulpicius, dont il avait cultivé l'héritage avec une assiduité exemplaire :

« Un dernier legs pour mon bon ami Hérennius. Il s'est attaché à notre personne malgré nous, nous a fait apercevoir mille perfections que nous possédions sans nous en être jamais douté, aussi voulons-nous lui laisser quelque chose. .... un bon conseil : mon cher Hérennius, choisissez mieux vos dupes. »

Il nous reste à dire un mot du luxe romain si bien caractérisé par M. Baudrillart dans le passage suivant. « L'idée de luxe, relative ailleurs, revêt à Rome un caractère absolu par l'excès où il est porté sous ses deux grandes formes : — Le luxe orgueilleux, avide de paraître, le faste qui éblouit et écrase; — le luxe sensuel qui veut jouir, jouir à tout prix. Tout semble mesquin auprès de ce luxe qui laisse bien loin la Grèce et dépasse l'Asie elle-même. Athènes a le luxe d'une démocratie commerçante et riche, chez une race fine, apte à tout sentir, la beauté et la jouissance matérielle. Rome montre ce que devient le luxe dans une aristocratie conquérante, sous l'empire d'inégalités excessives dans des natures fortes, fougueuses, peu délicates. L'Athénien subtil raisonne son plaisir et par là se modère. Le Romain se jette sur la jouissance et le faste comme sur une proie d'un moment. Excessif comme la toute-puissance, orgueilleux, voluptueux, cruel, ennuyé, il porte défi à la nature exté-

rieure, s'amuse à vaincre l'obstacle, prodigue l'or. De guerre lasse, il se tue. » L'empire romain, alors en pleine décadence, peut difficilement contenir les barbares, qui finissent par franchir les frontières, en chantant ce terrible refrain : Sà, de l'argent! Sà, de l'argent!

Au moyen-âge, les trouvères saluent déjà du titre ironique de *Monseigneur* ce diable d'argent ou cet argent du diable, comme dit l'un d'eux :

« Un déable d'enfer le fist Argent nommer. »

Il est en effet la source de tous les troubles et de tous les maux dont est remplie l'histoire du XIVe siècle. Les Valois, toujours à court d'argent, ne savent que pressurer leurs sujets, piller les juifs et fabriquer de la fausse monnaie. Alors la foule crie, tempête et ne s'apaise que quand on lui donne, à Montfaucon, le spectacle de la pendaison d'Enguerrand de Marigny, de Pierre Rémi, ou de tout autre malheureux responsable de la détresse et de la maladresse du roi. Cependant, au milieu des crises monétaires si fréquentes alors, pour ne pas dire permanentes, l'esprit gaulois perce toujours, et le peuple trouve une consolation de malice dans les chansons satiriques de ses poëtes qui décochent leurs meilleures rimes contre l'argent et les usuriers. Les plus riches sont les plus chiches, dira le pauvre Rutebeuf mécontent de l'accueil fait à ses requêtes, car

« Faulte d'argent c'est douleur non pareille. »

Jean de Meung trouve de vives images pour peindre la triste condition de l'avare qui se croit le maître de son argent et n'en est que l'esclave :

Ainsi pécune se revanche,
Comme dame roïne et franche,
Des serfs qui la tiennent enclose.
En paz (paix) se tient et se repose,

Et fait les meschéants veillier,
Se soucier et traveillier ;
Sous piez si court les tient et dompté
Qu'el a l'onor, et cil (eux) la honte
Et le torment et le domaige
Qu'il languissent en son servaige.

On peut lire aussi avec plaisir l'amusante patenôtre de l'usurier citée par M. Lenient, dans son histoire de la satire en France.

L'usurier s'est levé de grand matin, il a visité toutes les serrures, réveillé en grondant sa femme, sa fille et sa servante : « Je vais à l'église, dit-il ; s'il vient quelqu'un pour emprunter, qu'on accoure vite me chercher ; il ne faut qu'un moment pour perdre beaucoup. »

Chemin faisant, il commence à réciter sa patenôtre :

« Pater noster. — Beau Sire Dieu, faites-moi la grâce de prospérer et devenir le plus riche de tous les prêteurs du monde.

« Qui es in cœlis. — Quel regret pour moi de ne pas m'être trouvé au logis, le jour où cette bourgeoise vint pour emprunter. Je puis dire que je suis fou, quand je vais à l'église où je ne puis rien gagner.

Je puis dire que je suis fous
Quand je vois à austrui moustier,
Où je ne puis rien gaaigner.

« Sanctificetur nomen tuum. — Je suis bien fâché d'avoir une servante si alerte à gaspiller mon argent......

...... Trop me griève,
Que ma meschine est si esmièvre
De mon argent ainsi gaster.

« Adveniat regnum tuum. — J'ai envie de retourner à la maison, pour savoir ce que fait ma femme :

Retorner vueil à ma maison
Por savoir que ma fame fet.

Je parie qu'en mon absence, elle se paie quelque poule ou quelque poussin......

Il continue de la sorte, et quand il arrive à l'église, il a recommencé deux ou trois fois son *Pater*, sans arriver à la fin. Mais à la vue du prêtre qui monte en chaire, il pousse un *cri d'amen* pour retourner à sa maison. « Il va nous sermonner et chercher à nous soutirer de l'argent de nos bourses. Serviteur, il n'en aura pas du mien :

Amen. Je m'en vueil retorner,
Notre prestre veut sermoner,
Por traire notre argent de borse. »

Dans la farce de Maistre Patelin, petit chef-d'œuvre anonyme d'un Molière du XV[e] siècle, il y a des écus en jeu qui mettent en relief des caractères supérieurement tracés. Patelin, avocat rusé et sans argent, a besoin d'un habit, et sa femme d'une robe. Rien de plus comique que ses manœuvres pour escroquer quelques aunes d'étoffe à son voisin, M. Guillaume, marchand drapier. Patelin se présente plein de rondeur et de bonhomie, faisant patte de velours et la griffe prête; il ouvre l'attaque par des compliments à l'adresse de feu M. Guillaume Joceaume père, un si honnête homme, et de la bonne tante Laurence, une beauté du temps jadis,

« Et grande et droite et gracieuse »

dont son neveu est le vivant portrait. Puis, tout en devisant, il promène sa main, comme par hasard, sur une pièce de drap à sa portée :

« Que ce drap cy est bien fait!
Qu'il est souef, doux et traitis (souple)!

Il ne voulait rien acheter, mais il a quatre-vingts écus

destinés à une rente, et il pourrait bien en dépenser vingt ou trente, tant la couleur du drap lui plaît!

Flatté dans sa vanité, alléché par les écus, M. Guillaume se rengorge, et cède, pour vingt-quatre sous, du drap qui n'en vaut pas vingt. Le paquet fait, Patelin s'en saisit et l'emporte, malgré les instances du défiant marchand pour lui éviter cette peine. L'avocat ne veut rien entendre et invite M. Guillaume à venir dîner et toucher son paiement, *or* ou *argent*, à son choix :

Et si mangerez de mon oie
Par Dieu! que ma femme rôtit.

A l'heure dite, notre homme arrive pressé d'avoir son argent et flairant déjà l'odeur d'un bon dîner. Mais voici bien une autre fête; il trouve dame Guillemette en larmes, auprès du lit de son mari, où il est cloué, dit-elle, depuis onze semaines. — Patelin au lit! lui qui sort du magasin, avec six aunes de drap! quelle mauvaise plaisanterie! Guillaume se fâche, parle haut; Guillemette plus fort et plus haut encore, puis, jouant la pudeur alarmée, elle le prie de ne pas prolonger une visite compromettante pour elle :

Moult de gens pourraient gloser,
Que vous venez pour moi céans.

L'obstiné marchand commence à lâcher prise..... Patelin, qui s'amusait tout bas de cette bonne scène et de la figure de Guillaume, vient alors en aide à sa femme, et, feignant un accès de délire, il bat la campagne dans tous les patois normand, picard, champenois et même turc, si bien que le pauvre Guillaume étourdi, décontenancé, se retire en balbutiant des excuses...... « Et pourtant, se disait-il avec la conviction de Galilée, je lui ai livré mes six aunes! »

Il n'est pas au bout de ses tribulations, l'infortuné Guillaume Joceaume. Son berger Agnelet, mal payé, mal nourri, lui tue et lui mange ses moutons. Pris sur le fait et cité en justice, le rustre, d'après le conseil de Colette, va con-

sulter un avocat, dont la profession, dit-elle, est d'inventer des fourberies pour tirer les gens d'embarras. Voyez un peu quelle idée on avait alors des avocats ! C'est justement à Patelin qu'Agnelet vient s'adresser. Cette scène de la consultation est un chef-d'œuvre d'observation et de vrai comique. Le berger fripon demande, d'un air sournois, s'il doit tout dire à son défenseur :

Diray-je tout?

A quoi Patelin répond gravement :

Dea surement
A son conseil doit-on tout dire.

Agnelet lui raconte donc comment, pour rendre siens les moutons de son *doux maître*, il les tuait, *afin de les empêcher de mourir* .... et puis les mangeait.

Je say bien qu'il a bonne cause,
Mais vous trouverez bien telle clause
Si voulez, qu'il l'aura mauvaise.

Agnelet paiera largement son avocat, en beaux écus à la couronne, si celui-ci lui fait avoir raison contre toute raison. — Avec des écus à la couronne, rien de plus facile, réplique Patelin :

Donc auras-tu la cause bonne,
En fust-elle la moitié pire,
Tant mieux vault !

Agnelet, à toutes les questions du juge, n'aura qu'à répondre, comme ses moutons, *bée* ... *bée* .... et sa cause est gagnée. Qu'à cela ne tienne, le berger retiendra bien la leçon.

Le jour de l'audience, M. Guillaume, à la vue de son voleur de drap et de son voleur de moutons, n'est plus maître de sa colère. Il se lance et se perd dans une double et inextricable histoire de drap et de moutons, qu'il mêle

et confond de la façon la plus confuse et la plus comique du monde. Plusieurs fois le juge veut le ramener à ses moutons, d'où le proverbe :

Sus, revenons à nos moutons,
Qu'en fust-il?
— Il en prit six aulnes
De neuf francs..........

A la fin, le juge impatienté s'écrie :

.... sommes-nous becjaunes
Ou cornards?.......
Il n'y a rime ni raison
En tout ce que vous refardez.
Qu'est cecy? Vous entrelardez
Puis d'ung, puis d'aultre; somme toute
Par le sang bieu, je n'y vois goutte.
Il brouille de drap et babille
Puis de brebis......

Sur les conclusions de Patelin, Guillaume est debouté de sa plainte et taxé de folie, et Agnelet absous comme un pauvre idiot innocent. Tout fier du succès de son stratagème, l'avocat croit déjà tenir les écus promis, mais Agnelet le paie en même monnaie que le juge; il ne sort de sa bouche et de sa bourse que des *bée* ..... Patelin a beau lui dire que c'est assez, que la farce est jouée, le berger, par ses *bée*...... répétés lui fait bien voir que non. Le trompeur trompé à son tour, honteux comme un renard pris par une poule, reconnait en maugréant qu'il a trouvé son maître :

Maugrebieu! ai-je tant vécu,
Qu'un bergier, un mouton vestu,
Un villain paillart me rigolle?

Ainsi, deux siècles avant Molière, la véritable comédie était trouvée en France. Par le relief des caractères, la vérité

des mœurs, le comique de mots et de situations, Patelin reste un type aussi vivant, aussi vrai, aussi durable que Georges Dandin, Harpagon et Sgaranelle.

Cet argent si maudit au moyen-âge, maudit de la royauté toujours besoigneuse, maudit de la noblesse qu'il menaçait de détrôner, maudit du peuple qui suait sang et eau, sans pouvoir assouvir le fisc, c'est pourtant lui qui émancipe peu à peu la nation, et prépare l'égalité sociale dont nous jouissons aujourd'hui. L'épargne et le travail amènent l'affranchissement des serfs, des travailleurs et des communes. Dès le XIV[e] siècle, les habitants des villes industrielles ou commerçantes connaissent la richesse et étalent une opulence qui fait envie aux seigneurs et aux princes. On raconte que la femme du Roi de France, Philippe-le-Bel, traversant une ville de Flandre enrichie par la laine, s'écria à la vue de ces belles bourgeoises mises avec un faste opulent : « Je croyais être seule reine, et j'en vois ici par centaines. » Ainsi c'est l'argent qui bat en brèche la propriété féodale, c'est encore l'argent qui fait échec à la force brutale, favorise les progrès des lumières, renverse, en 89, les vieux priviléges, et met enfin le tiers-état en possession de la place et des droits civils et politiques qui lui appartiennent.

Au XVII[e] siècle, il y a une aristocratie financière puissante, avec laquelle l'aristocratie des titres et même la royauté sont obligées de compter. Les lettres et les mémoires du temps sont remplis de curieux détails sur les embarras d'argent des grands seigneurs. Madame de Sévigné ne tarit pas en plaintes contre les prodigalités ruineuses du comte de Grignan, son gendre, pour représenter dignement le Roi, en Provence. Vingt autres se trouvaient dans le même cas. Un marquis de Pomenars, toujours sans le sou, mais toujours plein d'esprit et de gaieté, faisait de la fausse monnaie au risque d'être pendu. Le plus souvent les nobles exploitaient la vanité des bourgeois riches et assez sots pour se croire honorés de prêter de l'argent aux gens de qualité. Panurge se fût bien trouvé dans ce monde, où les emprunteurs

trouvaient des prêteurs, lui qui disait d'un ton si convaincu : « Croyez que prêter est chose divine, debvoir est vertu héroïque. » La scène suivante de M. Jourdain et de Dorante, dans Molière, se passait journellement dans le monde :

M. Jourdain. — Somme totale 15,800 livres.

Dorante. — Somme totale est juste. Mettez encore 200 pistoles que vous m'allez donner, cela fera justement 18,000 fr. que je vous paierai au premier jour ..... Cela vous incommode-t-il ?

M. Jourdain. — Eh ! non.

Dor. — J'ai force gens qui m'en prêteraient avec joie, mais comme vous êtes mon meilleur ami, j'ai cru que je vous ferais tort, si j'en demandais à quelqu'autre.

M. Jourd. — C'est trop d'honneur que vous me faites. Je vais vous quérir votre affaire.

Madame Jourdain bas, à M. Jourd. — Quoi ! vous allez encore lui donner cela ?

M. Jourd. bas, à Mme Jourd. — Que faire ? Voulez-vous que je refuse un homme de cette condition-là qui a parlé de moi, ce matin, dans la chambre du roi.

Mme Jourd. bas, à M. Jourd. — Allez, vous êtes une vraie dupe.

Changez les noms de Dorante et de M. Jourdain, mettez ceux de Louis XIV et de Samuel Bernard, le riche et vaniteux banquier, et vous aurez la piquante scène de Marly si vivement décrite par Saint-Simon. Le roi avait un pressant besoin d'argent, son ministre Desmarets ne trouvait partout que des excuses et des portes fermées, et ne triompha des refus de S. Bernard qu'en décidant Louis XIV à flatter la vanité du banquier.

« La cour était à Marly. On vit Desmarets qui se présenta avec le célèbre banquier Samuel Bernard, qu'il avait mandé pour travailler et dîner avec lui ..... Le roi dit à Desmarets qu'il était bien aise de le voir avec M. Bernard; puis tout de suite dit à ce dernier : « Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly; venez le voir à ma promenade;

je vous rendrai après à Desmarets. » Bernard le suivit, et, tant qu'elle dura, le roi ne parla qu'à Bergheyck et à lui, et autant à l'un qu'à l'autre, les menant partout et leur montrant tout également, avec les égards qu'il savait si bien employer, quand il avait dessein de combler .... Bernard revint de la promenade du roi, tellement enchanté que d'abord il dit à Desmarets qu'il aimait mieux risquer sa ruine, que de laisser dans l'embarras un prince qui venait de le combler, et dont il se mit à faire les plus grands éloges. Desmarets en profita sur-le-champ, et en tira beaucoup plus qu'il ne s'était proposé. » Singulier prestige de la puissance ! Mme de Sévigné aussi, flattée de l'honneur d'avoir dansé avec le roi, oublia un jour son esprit frondeur, et dit à sa voisine, avec une naïveté charmante : « Il faut convenir que nous avons un bien grand prince ! »

C'était alors le règne des traitants qui étalaient orgueilleusement leur scandaleuse opulence. Reçus à la cour et dans les salons, pour leurs écus, ils y faisaient souvent de forts sots personnages. Ils avaient beau singer les gens du bel air; les manières, le ton, le langage, tout trahissait en eux des parvenus, sans expérience du monde et sans éducation. Leurs efforts pour être aimables et galants n'aboutissaient qu'à les rendre ridicules. La Fontaine l'a dit :

> Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
> Ne saurait passer pour galant.

Pourquoi aussi la Providence ne fait-elle pas vendre, au marché, l'esprit et la distinction, comme le manger et le boire? On s'amusait donc à leurs dépens, et on leur décochait des épigrammes dont la plupart s'émoussaient contre leur bêtise ou leur présomption. Malgré tout, ils se voyaient recherchés et flattés par les gentilshommes qui avaient un grand nom et point d'argent. Les grandes dames elles-mêmes, des femmes titrées et ruinées, se mettaient en frais de coquetterie avec ces épais financiers, dont elles acceptaient les présents, sous de spécieux prétextes. Telle était la société

que Le Sage avait sous les yeux, et qu'il entreprit de peindre dans Turcaret. Cette pièce, peu édifiante sans doute, n'est cependant que la fidèle image de l'époque qui précède et prépare la Régence et le règne des roués. Le valet Frontin, un des héros de la pièce, en fait, en quatre lignes, l'analyse la plus vive et la plus piquante. « J'admire, dit-il, le train de la vie humaine ! Nous plumons une coquette, la coquette mange un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres : cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde. »

Turcaret est un de ces traitants riches et bêtement vaniteux, comme on en voyait tant alors; c'est un digne descendant de Panurge, qui avait à sa disposition soixante-trois manières de se procurer de l'argent, dont la plus honnête était par larcin furtivement fait. Avec ces principes de haute école, et la pratique des affaires, il fait rapidement fortune, et le voilà lancé dans le grand monde. A l'exemple du pieux Enée, qui avait perdu sa femme en route, Turcaret a eu soin de retenir la sienne, en province, avec une pension mal payée. Il a bientôt trouvé *Didon*, dans une jeune baronne veuve et pauvre, qui, le croyant libre, consent à épouser sa fortune et à lui donner sa main. Pour son cœur, il est à un chevalier joueur, qui perd plus qu'il ne gagne, et qui fait payer à l'amour les dettes du jeu. Quitte envers la bienséance, sinon envers la morale, la baronne reçoit à pleines mains les cadeaux du Crésus amoureux, et en fait part libéralement à son chevalier peu délicat.

Il y a un jeune marquis, plein d'esprit et de gaieté, qui passe sa vie au cabaret; c'est un parfait mauvais sujet, et naturellement le meilleur fils du monde. Philosophe à sa façon, il est indulgent pour les faiblesses humaines, et tolérant envers les usuriers, auxquels il se contente de lancer des épigrammes, comme à Turcaret, chez la baronne.

(TURCARET, acte III. Sc. v.)

Le valet Frontin est un madré coquin, plein d'esprit et de ressources, héros de sac et de corde, avec les plus belles dispositions pour l'intrigue, les finances et le vol. On le voit à ses débuts, et on devine qu'il fera son chemin dans les affaires, comme Turcaret et tant d'autres. Les valets passaient commis, les commis, financiers; cela se voyait tous les jours.

N'oublions pas ce bon M. Raffle, l'âme damnée de Turcaret. Il ne paraît qu'un moment, pour dévoiler tous les mystères de l'agiotage, de la friponnerie et de l'usure, et cette scène est d'un comique excellent.

Au dénouement, Turcaret, déjà dénoncé devant la baronne pour un laquais du grand père du marquis, se voit encore reconnu par sa sœur, Mme Jacob, revendeuse à la toilette, et par Mme Turcaret en personne, qui vient, après une Odyssée galante, réclamer non son époux, mais le paiement de sa pension. Les humiliations se succèdent pour accabler la vanité du traitant, en attendant que la ruine et la prison viennent dignement couronner cette triste existence. C'est la moralité de la pièce : tous les ridicules y sont bafoués, et les vices et les vols punis comme ils le méritent.

Quand cette pièce allait être jouée, grande fut la rumeur dans le camp des fermiers-généraux. Laisseraient-ils livrer à la risée publique leurs vices et leurs ridicules peints au vif par un si fidèle pinceau? Ils offrirent 100,000 fr. à Le Sage pour retirer sa pièce. L'auteur eut la noblesse et le courage de refuser. Le peuple, malgré les rigueurs de l'hiver de 1709, vint rire de Turcaret, et se crut vengé des rapines des agioteurs.

Turcaret n'en mourut pas cependant; comme le Phénix, renaissant de ses cendres, il fit peau neuve, et reparut dans le monde, corrigé de quelques ridicules, mais non de ses vices. Tout ce que la société gagna à la représentation de Turcaret, c'est que les fermiers-généraux, devenus *petits-maîtres*, volèrent le trésor public de bien meilleure grâce,

et se firent piller par les coquettes d'une manière moins sotte et moins gauche.

Turcaret précéda de dix ans seulement la tragi-comédie de la rue Quincampoix, et la furieuse débâcle des *Millions du Mississipi.* Cette rue étroite et noire, respectée jusqu'à présent par le marteau démolisseur du vieux Paris, fut le théâtre de la plus grande orgie financière qu'on ait vue jusqu'alors. L'État, qui s'était fait banquier avec Law, battit monnaie avec du papier hypothéqué sur les impôts du royaume et sur les richesses coloniales d'un monde inconnu. Les mines d'or et de diamants de la Louisiane furent l'appât jeté à la convoitise des capitalistes, qui, emportés par leur imagination, rêvaient non plus d'une vache et d'un veau, comme Perrette, mais de bons et beaux millions, s'il vous plaît. C'est même pour eux qu'on a fait le mot *millionnaire* qui date de cette époque.

Six mois durant, la foule se rua avec fureur dans les mille bureaux de la rue Quincampoix, pour échanger l'or contre des bouts de papier du Mississipi. Chacun en voulait : les ouvriers, les bourgeois en voulaient; les grands seigneurs, les souverains en voulaient, et sollicitaient auprès du régent la faveur d'en obtenir. « On voyait les âpres solliciteurs, étroitement serrés, s'observer entre eux d'un œil farouche, et gémir sans plier, sous le poids de l'or et des portefeuilles. Leur phalange s'avançait, durant plusieurs jours et plusieurs nuits, vers le bureau d'échange, comme une colonne compacte, que ni le sommeil ni la faim ne pouvaient démolir. »

(Lemontey, Hist. de la Rég^ce^.)

Quelques chiffres pour achever le tableau. Une mauvaise chambre, au second étage, dans la rue Quincampoix, se louait 50 fr. par jour, soit 18,000 fr. par an, et le reste à proportion. Les actions émises à 500 livres, au mois d'août 1719, en valaient 10,000 en octobre, 15,000 et même 20,000 en novembre, c'est-à-dire quarante fois leur valeur. Un petit bossu loua son dos en guise de pupitre — il n'y a que les bossus pour avoir cet esprit-là — et gagna ainsi 150,000 fr.

On faisait des fortunes inouïes, en quelques jours, en quelques heures. Un laquais, devenu millionnaire, acheta le carrosse de son maître, et, par habitude, monta sur le siége de derrière. Un peaussier de Montélimart se retira avec 70 millions; le domestique d'un banquier avec 50, un savoyard avec 40. Il y eut des gens qui tenaient dans leur portefeuille pour 60 et 80 millions d'actions au cours de la place. Le duc de Bourbon et sa mère gagnèrent 60 millions. Ces gains illégitimes firent tomber la moralité si bas, qu'un comte de Horn assassina un courtier pour lui voler ses actions.

(Voir V. DURUY, *Hist. de France.*)

Tout cet échafaudage financier ne reposait que sur la confiance, ou plutôt sur l'aveuglement du public, et ne pouvait tarder à crouler. Déjà, au beau temps *du système*, comme on disait alors, un vieux militaire nommé Lamothe-Cadillac, autrefois employé dans la Louisiane, avait traité de fables toutes les merveilles qu'on débitait sur ce pays. Comme la naïve franchise du bonhomme pouvait devenir gênante, on lui procura un logement gratis à la Bastille. Cela n'empêcha pas la catastrophe d'arriver. Les habiles réalisèrent à temps, la panique prit les autres, et chacun revendit à tout prix. Des marchés s'établirent sur la place Vendôme, qu'on appela le *Mississipi renversé*. On y vit accourir une foule aux yeux hagards, des millions de papier dans les mains, et pas un écu pour avoir du pain. La presse était telle que trois hommes furent étouffés, et leurs cadavres portés devant l'hôtel du duc d'Orléans. Pour ne pas être massacré, Law prit la fuite, laissant des milliers de famille dans la ruine et le désespoir.

Des fortunes scandaleuses avaient été faites, aussi une chambre de Justice, dite chambre Ardente, fut-elle établie pour faire rendre gorge aux traitants concussionnaires. Cette chambre était tendue de noir et éclairée de flambeaux; dans une pièce voisine étaient les instruments de torture. On déploya contre les justiciables une sévérité atroce; défense à eux, sous peine de mort, de sortir de leur hôtel. Quatre cent soixante-dix chefs de famille furent inscrits sur des tables

spoliatrices. Les uns s'enfuirent, d'autres se suicidèrent, d'autres furent exécutés à mort, d'autres soumis à une exposition infamante. Ces poursuites et ces revendications des deniers publics volés devaient rapporter trois ou quatre cents millions; on n'en retira guère plus de deux cents, dont le tiers à peine fut perçu au profit du Trésor.

Le spectacle de tant de millions gagnés par l'agio, et non par le travail, avait été d'un funeste exemple, et le mauvais usage, qu'en faisaient ces parvenus de la fortune, poussait chaque jour davantage la nation dans la voie de la corruption. La fièvre d'argent avait gagné tout le monde, les grands seigneurs comme les autres. Ceux qui avaient manqué l'occasion de s'enrichir faisaient des mariages d'argent scandaleux et mettaient aux enchères leur nom et leurs aïeux. Ils se donnaient au plus offrant, fût-il le moins honnête, fût-il un ancien laquais. Les jeunes filles nobles et pauvres, autrefois recrues assurées du bataillon de Sainte Catherine, faisant fi du célibat et du couvent, recherchaient des spéculateurs enrichis, et, tous les jours, des Georges Dandin épousaient des Angélique de Sottenville. Une demoiselle Sainte-Hermine, nièce du duc de la Vrillière, épousa un Mississipien nommé Panier. Le nom flattait peu son orgueil aristocratique, mais les millions l'emportèrent, et, après le mariage, elle fit prendre un autre nom à son mari. Le comte d'Evreux, de la maison de Bouillon, vendit son nom et épousa la fille de Crozat, âgée de douze ans. Il reçut deux millions de dot et les dépensa, pendant que sa femme finissait d'apprendre à lire et à chanter au couvent où on l'avait reconduite le soir de la bénédiction nuptiale. — Le marquis d'Oise, de la maison de Villars-Brancas, entra en proposition de mariage avec une petite fille de deux ans, celle d'André le Mississipien. Il devait toucher vingt mille livres de rente jusqu'au moment du mariage, et avoir quatre millions de dot, si le mariage se faisait. Il ne se fit pas, car André perdit ses millions comme il les avait gagnés. La chose fut connue, et les petites filles ne voulaient plus de poupées,

mais des marquis d'Oise pour jouer. Par ces unions, la noblesse refit un moment sa fortune, mais elle ouvrit la porte au ridicule et au mépris, et la perte de sa considération lui porta un coup dont elle ne put se relever.

(Voir Oscar de Vallée, *Les Manieurs d'argent.*)

La haute magistrature elle-même, une des gloires de la France, jusque-là gardienne fidèle des traditions d'honneur et de probité des l'Hôpital et des Molé, ne sut pas se préserver du mal qui travaillait la société, et voulut, elle aussi, paraître et briller comme la noblesse. Dès lors les magistrats perdirent leur antique gravité et prirent les airs galants et évaporés des gens de cour, trop bien secondés en cela par leurs femmes, dont plusieurs acquirent une célébrité de ridicule, et quelquefois pis, au dire de cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux qui n'est pas toujours un calomniateur. La Bruyère s'est moqué de ce travers des gens de robe; Racine aussi, dans ses *Plaideurs*. Dandin dit à son fils :

« Ma robe vous fait honte. Un fils de juge! ah! fi!
Tu fais le gentilhomme : hé! Dandin, mon ami,
Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe
Les portraits des Dandin : tous ont porté la robe. »

La grande robe voulait donc rivaliser avec la grande noblesse; mais il en coûte pour tenir un grand état de maison et briller dans le monde; aussi vit-on des juges s'oublier jusqu'à trafiquer de la justice, et recevoir, sous le nom d'*épices,* des sommes considérables en belles espèces sonnantes. Le procès Goëzman et Beaumarchais est là pour l'attester. Beaumarchais ne put obtenir une audience qui lui était due, indispensable et méchamment refusée, qu'en donnant cent louis et une montre à brillants à son juge rapporteur, M. Goëzman, membre du parlement Maupeou, et quinze louis à M[me] Goëzman. « Il serait impossible, disait cette dernière, de se soutenir honnêtement avec ce qu'on nous donne, mais nous avons l'art de plumer la poule sans

la faire crier. » Cette fois la poule cria. Beaumarchais fut assez peu galant pour réclamer ses quinze louis, et, sans égard pour les deux soufflets que voulait bien lui appliquer, de sa jolie main, Mme Goëzman serrée par une logique trop pressante, il eut la cruauté de se jouer de l'embarras d'une femme et de triompher de ses contradictions. Il faut lire dans ses Mémoires cette amusante comédie du greffe, dans laquelle les traits de caractère jaillissent avec tant d'abondance et de naturel. Ce n'était pas assez pour Beaumarchais de gagner son procès ; il eut l'ambition d'agrandir cette petite cause, en compromettant le juge par sa femme, le parlement par le juge, et de faire beaucoup de bruit par beaucoup de scandale. Il ne réussit que trop bien ; il bafoua un parlement digne de mépris sans doute, mais le mépris rejaillit sur la justice elle-même, et amena, vingt ans plus tard, les représailles de la Révolution.

Aujourd'hui, la comédie prend à partie les financiers, comme jadis Molière les médecins et les marquis; elle fait rude guerre à la vanité et au luxe impudent des agioteurs parvenus. La foule applaudit avec plus de malice et de justice que de charité, et les pouvoirs publics encouragent cette croisade morale contre l'argent. Les personnages sont toujours les mêmes, des habiles plumant des dupes. Est-ce à dire que la société n'est composée que de fripons et d'imbéciles? Non, certes! une société pareille ne durerait pas longtemps. Les honnêtes gens sont en majorité, Dieu merci! et l'on voit plus d'une fortune acquise par l'intelligence et le travail. Mais, on ne peut le nier, les agioteurs professent parfois d'étranges principes, et, qui pis est, les appliquent avec succès. Dans son étude sur La Fontaine, M. Saint-Marc Girardin cite une curieuse conversation de spéculateurs : « Mauvaise entreprise, disait l'un d'une certaine affaire; elle n'a encore eu qu'une compagnie tuée sous elle. — Oui, répondit un autre, il faut encore deux ou trois générations d'actionnaires pour servir d'engrais. » Avis à ceux qui ont des épargnes à placer à fonds perdus ! ils

perdront leurs écus, mais il leur restera la consolation de pouvoir dire un jour, à leur agent d'affaires, ce que M. Jourdain disait à son tailleur :

« Ah! Ah! M. le tailleur, voilà de mon étoffe du dernier habit que vous m'avez fait. Je la reconnais bien.

— Le maître tailleur. — C'est que l'étoffe me sembla si belle que j'en ai voulu lever un habit pour moi.

— M. Jourdain. — Oui, mais il ne fallait pas le lever avec le mien. »

Ainsi font certains financiers de haute volée; ils savent lever et enlever les millions, laissant aux actionnaires des dividendes de papier, et les yeux pour pleurer. Un moment la France a été la proie des sociétés en commandite, et la plaisante exploitation du bitume de Maroc et des charbonnages de Perlimpinpin, commanditée par Jérôme Paturot, débaptisé en Napoléon Paturot, n'est que la trop fidèle histoire de tant de valeurs fictives recherchées avidement par la foule des dupes. Que d'écus partis lestes et joyeux à la poursuite de gros dividendes, qui sont revenus au logis clopin-clopant, ou ne sont pas revenus du tout! La Bourse est le temple où s'immolent tant de victimes à l'agio. Dans Ponsard, un prêtre du temple dévoile ainsi, à un profane téméraire, les secrets du lieu :

La Bourse selon vous, ô gens de la campagne,
Est un jeu comme un autre, où l'on perd où l'on gagne.
Point. Les joueurs y sont partagés en deux corps :
Les faibles dans un camp, et dans l'autre les forts;
Grâce aux gros bataillons qu'ils tirent de leur caisse,
Ceux-ci font à leur choix ou la hausse ou la baisse,
Si bien que l'un des camps, étant maître des cours,
Toujours gagne, pendant que l'autre perd toujours.
A ce duel inégal joins l'œuvre des habiles :
Les uns ont su d'abord les nouvelles utiles;
Les autres, inventant et semant de faux bruits,
De la frayeur publique ont récolté les fruits;

D'autres, par les appâts d'un dividende énorme,
Haussent les actions d'une entreprise informe,
Puis les laissent, aux yeux d'acquéreurs stupéfaits,
Retomber à zéro, dès qu'ils s'en sont défaits.

Ce n'est pas La Fontaine qui se fût laissé prendre à ce piége; le bonhomme avait une façon à lui d'administrer ses biens, et nous l'a fait connaître dans sa joyeuse épitaphe :

Jean s'en alla, comme il était venu,
Mangea le fonds avec le revenu,
Tint les trésors chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dispenser :
Deux part en fit, dont il soûlait passer,
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

Panurge n'aimait pas non plus les placements risqués; c'est pourquoi il « Dépendist (dépensa) son revenu en mille petits banquetz et festins joyeux. . . . . . abatant bois, bruslant les grosses souches pour la vente des cendres, prenant argent d'avance, achetant cher, revandant à bon marché, et mangeant son blé en herbe. »

Toutefois La Fontaine et Panurge ne sont pas précisément des modèles à proposer à ces pauvres rentiers rendus défiants par tant de méchants tours joués à leur argent, et fort embarrassés de leurs écus. C'est bien le cas de pousser le cri de détresse de Fr. Bastiat : « Maudit argent! Maudit argent! » L'actionnaire, ce bon mouton si pacifique, si doux à tondre, est devenu triste comme un jour de pluie. Non-seulement il est berné, et grugé, mais il a encore la douleur amère de remplacer au théâtre les oncles et les pères de comédie — des oisons à plumer, comme on sait — et de voir le public se moquer de lui, ou plutôt de sa sottise, de sa vanité, de son avarice et de ses ridicules, toutes choses justiciables de la satire et de la comédie.

La leçon pratique à tirer de ce qui précède, c'est que, s'il ne faut pas prendre de faux airs de philosophe, et

mépriser l'argent plus que de raison, il ne faut pas non plus en faire un fétiche, s'en donner les ridicules et moins encore lui sacrifier tout, repos et honneur. Plus que jamais, la vraie richesse est dans le travail qui donne l'aisance, et dans la modération des désirs qui préserve de l'envie. A ceux qui en douteraient encore, je rappellerai ces naïves et touchantes paroles du savetier au financier :

Rendez-moi (lui dit-il) mes chansons et mon somme
Et reprenez vos cent écus.

J. CONUS.

HISTOIRE

DE

L'INTRODUCTION DE LA POMME DE TERRE

dans les Vosges,

PAR

M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

I.

L'Amérique, on le sait, est la patrie de la pomme de terre. L'histoire rapporte que cette plante était inconnue dans les autres parties du globe, lorsque les Espagnols firent la conquête du Haut-Pérou. Ils la trouvèrent cultivée dans cette contrée, et peut-être s'estimèrent-ils heureux de l'avoir sous la main pour subvenir aux besoins de leur alimentation. Dans tous les cas, son mérite et ses ressources ne leur échappèrent point et les décidèrent à en doter leur nation. Ce n'est pas le moindre des trésors qu'ils transportèrent du nouveau monde dans l'ancien.

La pomme de terre traversa les mers vers le milieu du XVe siècle pour faire son apparition en Europe. L'Espagne la reçut de ses hardis navigateurs. Plus tard, en 1585, l'amiral anglais Walter-Raleig la rapporta de l'Amérique septentrionale dans son pays. Elle ne tarda pas ensuite à se répandre dans les autres régions. Mais elle ne fut pas accueillie



partout avec le même empressement. Certaines provinces, au contraire, ne lui témoignèrent que de la méfiance, et, au lieu d'une plante utile et bienfaisante, elles ne voulurent voir en elle qu'un tubercule dangereux, dont il fallait bien se garder de faire usage et de favoriser la propagation.

Ainsi repoussée, elle eut de grands obstacles à vaincre pour prendre racine en Europe et faire accepter ses largesses. Je tiens d'un de mes compatriotes, qui a habité la Russie pendant vingt-quatre ans, que, à l'heure qu'il est, dans plusieurs districts de cet immense empire, les paysans la voyent encore du plus mauvais œil, la détestent et la craignent même. Ils la considèrent comme un produit infernal et lui ont donné le surnom de *pomme du diable* — tchortova iabloka —, prétendant qu'elle possède la désolante vertu de développer chez eux les maladies scrofuleuses. Ces raisons, que rien ne justifie, les détournant de la cultiver, il arrive parfois que le gouvernement russe se voit dans la nécessité de recourir aux voies les plus rigoureuses pour les y contraindre, et encore ne réussit-il pas toujours (1).

Au XVIII[e] siècle, les Français, à qui cependant les lumières de la philosophie se distribuaient avec profusion, conçurent, à l'exemple des peuples les moins éclairés, les préventions les plus absurdes contre la solanée américaine. Ils n'en voulaient manger à aucun prix. Les uns soutenaient qu'elle renfermait un principe morbide; les autres qu'elle constituait un aliment grossier et qu'on pouvait tout au plus l'offrir au bétail. Elle risquait fort d'être rejetée ou délaissée, sort assez communément réservé du reste

(1) On m'apprend que l'Italie et même le midi de la France témoigneraient également de la répugnance pour la pomme de terre. Ce serait bien gratuitement, car si, comme tous les autres fruits, la pomme de terre peut être malsaine quand elle n'a pas atteint sa maturité, elle ne l'est en aucune façon quand elle est mûre.

aux innovations agricoles qui se recommandent le plus par leur utilité, ainsi qu'on l'a vu au commencement du siècle actuel, quand l'agronomie s'est appliquée à créer des prairies artificielles au moyen du trèfle et de la luzerne.

Heureusement pour elle, la pomme de terre rencontra un chaleureux partisan, en même temps qu'un savant défenseur, dans le célèbre chimiste de Montdidier. Parmentier entreprit de la justifier des calomnieuses accusations portées contre elle et de réduire à néant les ridicules préjugés qui s'opposaient à sa naturalisation en France. C'est dans ce but que, utilisant les connaissances approfondies qu'il avait acquises en chimie, il se livra à une succession de travaux théoriques et pratiques et qu'il publia son *Examen critique de la pomme de terre.* Ses tentatives furent couronnées de succès. Elles trouvèrent d'ailleurs un auxiliaire actif et puissant dans le roi Louis XVI lui-même, qui ne tarda pas à reconnaître toute l'utilité de la pomme de terre, en même temps que son innocuité, et tout le parti qu'on pourrait en tirer dans les crises alimentaires qui ne désolaient que trop souvent le royaume.

Est-il besoin de rappeler ici que ce prince, pour mieux assurer le triomphe du nouveau fruit et montrer le prix qu'il y attachait, ornait de ses fleurs sa boutonnière et se le faisait servir à ses repas, et que les courtisans imitèrent son exemple? Fêté de cette façon, le produit exotique, de plus en plus préconisé par Parmentier, qui, dès lors, fut classé parmi les bienfaiteurs de l'humanité, ne rencontra plus de détracteurs en France. Mais il grandit bien plus encore dans l'estime publique, lorsque le roi fit planter un vaste champ de pommes de terre aux environs de Paris (1) et qu'il le fit surveiller par les gardes-françaises, qui avaient reçu « ostensiblement » la consigne de n'en laisser approcher personne et « secrètement » l'ordre d'y laisser pénétrer

(1) Dans la plaine des Sablons.

tout le monde. Rien n'étant plus attrayant que le fruit défendu, les parisiens s'éprirent d'un fol amour pour les pommes de terre royales, cédèrent à la tentation de les voler la nuit et même le jour, en trompant la prétendue vigilance des sentinelles, et dans peu de temps le champ fut entièrement pillé.

II.

Après la chute de la royauté, la Convention nationale prit à son tour la pomme de terre sous sa terrible protection. Elle l'installa dans les jardins des rois de France et la fit cultiver « pour la nourriture du peuple » dans la grande avenue et les parterres des Tuileries. N'y avait-il pas lieu de s'étonner que tout en faisant la chasse aux hommes et en faisant régner la terreur parmi eux, la Révolution s'occupât des moyens de pourvoir à leur subsistance?

Au mois d'octobre 1793, le représentant du peuple Garnier, de Saintes, en mission dans la Manche, écrivit de Cherbourg à l'Assemblée : « La loi sur la fixation des denrées de première nécessité — le maximum — a produit un excellent effet. J'ai fait l'essai d'un nouveau pain, composé moitié de froment et moitié de pomme de terre, qui a été trouvé d'un goût parfait et procure une bonne nourriture. J'ai publié une proclamation pour encourager la culture des pommes de terre, ce don précieux de la nature........ » La Convention ordonna le renvoi de cette dépêche à son comité d'agriculture.

L'année suivante, sur le rapport de ce comité, elle décréta « que les autorités constituées emploieraient tous les moyens en leur pouvoir dans les communes où la pomme de terre ne serait pas encore « établie » pour amener tous les cultivateurs à planter chacun selon leurs facultés une portion de leurs terrains en pommes de terre; que les agents nationaux des districts où la pomme de terre ne serait pas encore en usage seraient tenus d'en donner avis dans le mois

à la commission des subsistances et de lui faire connaître leurs besoins pour les plantations de ce légume, et que le comité d'agriculture rédigerait une instruction sur la culture, les espèces et les usages de la pomme de terre pour être répandue dans les départements ».

Désormais la pomme de terre était naturalisée française, et sa propagation, grâce à l'impulsion énergique de la toute puissante Convention, ne devait plus se heurter contre d'insurmontables obstacles.

Le conseil général de la commune de Paris s'empressa de décider que tous les jardins de luxe de la capitale seraient mis en culture et que la pomme de terre y serait introduite.

Sur la fin de 1794, le représentant Coupé, de l'Oise, monta à la tribune et dit à la Convention, au nom du comité d'agriculture : « Citoyens, la pomme de terre a obtenu cette année une plantation très étendue. Sa culture est devenue générale et nous la voyons réussir parfaitement. Ses produits seront considérables et vont offrir les ressources les plus abondantes. Nous devons être rassurés à cet égard. Cependant les citoyens prévoyants et économes s'occupent encore de prolonger cette abondance en prévenant l'altération qui arrive à la pomme de terre à la saison nouvelle, et en fixant par leurs préparations la substance nutritive pour plusieurs années. Le citoyen Grenet s'est surtout occupé de cet objet et présente à l'assemblée ses expériences et ses procédés de conservation. L'extraction de la fécule est connue : elle se fait en rapant la pomme de terre crue et en la délayant par des lavages multipliés. Mais par cette opération il s'en fait une déperdition de sept huitièmes et la substance farineuse obtenue est sans saveur et sans goût. » L'orateur expliqua ensuite les procédés économiques inventés par le citoyen Grenet ; l'assemblée leur accorda une mention honorable et décréta l'impression du rapport qu'elle venait d'entendre.

Mais quelque ingénieuse qu'elle fût, la méthode Grenet n'a

pas été longtemps mise en pratique et a été remplacée par d'autres procédés plus avantageux encore. Au surplus, il est un moyen plus simple et généralement employé : c'est de planter chaque année la pomme de terre au printemps et de la récolter en automne. Par ce moyen on est certain d'en avoir toujours.

III.

La botanique a donné à la pomme de terre le nom de de « Morelle tubéreuse ». François de Neufchâteau, poëte et agronome, voulut qu'elle portât celui de « Parmentière » en l'honneur de son plus zélé propagateur, et elle le garda longtemps. C'était payer à Parmentier un tribut de reconnaissance enthousiaste que lui devait l'humanité.

Personne n'ignore que cette solanée se propage par graines ou par tubercules, mais presque toujours par ce dernier moyen. La plupart des terrains lui conviennent. Elle se plaît de préférence toutefois dans les sols siliceux riches en humus. C'est là qu'elle aime à déployer ses fanes aux feuilles verdoyantes et émaillées de fleurs tantôt blanches, tantôt violettes, ou d'un gris entremêlé de rouge, ravissant coup d'œil qui promet au cultivateur la plus précieuse récolte.

Nulle autre plante ne paraît être d'un rapport aussi abondant. On estime que, sans appauvrir la terre, elle peut rendre jusqu'à vingt fois la semence et fournir jusqu'à vingt-cinq pour cent de fécule. Ses variétés sont nombreuses. Les unes sont blanches ou jaunes, les autres rouges ou violettes, mais qu'elles soient rondes, longues ou plates, toutes se reproduisent avec les caractères qui leur sont propres, et il est absolument impossible de les confondre les unes avec les autres.

La pomme de terre a plus de noms encore que d'espèces proprement dites ; ils semblent varier à l'infini. En voici, je crois, les principaux : la grosse blanche tachée de rouge, la blanche longue, la jaune ronde aplatie, la rouge oblongue, la rouge longue, la rouge ronde, la violette hollandaise, la

petite blanche chinoise, la rouge à corolle blanche, etc. De toutes les variétés, celle qui paraît avoir acquis le plus de réputation dans ces derniers temps est « la Jeuchère », ainsi appelée du nom du village de Jeuxey, voisin d'Épinal, où elle est cultivée sur une grande échelle. Cette espèce est plus blanche que jaune, donne beaucoup, est agréable à manger cuite et sans aucune préparation culinaire et résiste mieux aux atteintes de la maladie. La semence en est fort recherchée.

La pomme de terre est « le pain du pauvre » qui peut se la procurer à bon marché. « Tant qu'elle ne nous manquera pas, disent les indigents, nous ne mourrons pas de faim. » Il s'en faut cependant qu'elle soit dédaignée par les gens riches. Le signal est parti de haut. Un roi de France en a mangé dès le principe, et toutes les classes de la société veulent faire comme lui. En se mêlant aisément aux substances végétales ou animales, elle se transforme en mets délicats et appétissants et n'est point déplacée sur les tables les plus splendides.

Un de ses plus précieux avantages est de réduire dans de notables proportions la consommation des céréales et de mettre obstacle au retour des disettes. Mais les disettes sont-elles encore à craindre aujourd'hui que, par le télégraphe et la vapeur, les correspondances et les transports se font avec tant de vitesse, que les denrées nous arrivent des contrées les plus éloignées presque aussitôt qu'elles sont demandées?

Les plantes cependant sont, comme l'espèce humaine, exposées aux épidémies. Si le choléra poursuit l'homme, l'oïdium poursuit la vigne, et en 1845 une maladie jusqu'alors inconnue s'est abattue sur la pomme de terre. Cette sorte de peste noire corrompait le tubercule, lui communiquait l'odeur la plus fétide et le rendait impropre aux usages domestiques. On en chercha la cause dans l'air, dans le sol, dans les brouillards, l'humidité, la semence, la culture et ailleurs, et on ne la trouva point. On employa pour en neutraliser les effets et en arrêter le développement tous

les moyens préservatifs et curatifs conseillés par la science agronomique, et ces moyens furent infructueux.

Pendant plusieurs années, cette maladie s'est fait sentir, et, quand elle a eu cessé ses ravages, elle s'en est allée comme elle était venue. Mais les campagnes étaient désolées, les villes elles-mêmes se plaignaient, la pomme de terre devenait de plus en plus rare et s'élevait à des prix exorbitants. On disait partout qu'elle avait fait son temps, qu'elle allait nous être ravie et on lui témoignait autant d'affection qu'au siècle précédent on lui témoignait de mépris.

J'arrive maintenant à son introduction en Lorraine, où elle se fit connaître bien longtemps avant qu'en France.

IV.

L'humeur chevaleresque et belliqueuse du duc de Lorraine Charles IV attira dans ses États la guerre, la famine et la peste. Il n'était pas nécessaire que ces trois fléaux se réunissent pour ruiner le pays. Un seul suffisait. Prise et reprise par les Français, par les Suédois et par les bandes d'aventuriers qui leur servaient d'alliés, la malheureuse Lorraine resta, au XVII[e] siècle, pendant bien des années, la proie des vainqueurs. Pillée, saccagée, incendiée, elle manquait de tout et se dépeuplait à vue d'œil. Ses habitants étaient réduits à manger des glands, des racines, des herbes pour ne pas mourir de faim. Suivant ce que le marquis de Beauvau rapporte dans ses mémoires, des mères se nourrissaient de la chair de leurs enfants décédés (1). Et cette misérable existence était disputée par les bêtes sauvages qui venaient attaquer le paysan jusque dans sa demeure. Tout cela se passait au XVII[e] siècle.

C'est dans ces calamiteuses conjonctures que la pomme de terre apparut en Lorraine, où elle dut nécessairement être

(1) Ces horribles repas se sont renouvelés en Algérie pendant la famine de 1867-1868.

accueillie comme une manne, comme un bienfait du ciel. On fait honneur de cette introduction aux ennemis mêmes des Lorrains, aux Suédois, qui, comme leurs victimes, souffraient cruellement de la famine et avaient besoin de se créer de nouvelles ressources alimentaires.

Bien plus tard, en 1718, le marquis de Lambertye, envoyé par le duc Léopold en Angleterre pour saluer le nouveau roi Jacques, en rapporta des pommes de terre qui furent jugées meilleures que celles des Suédois et qu'on cultiva dans le pays.

Le val de Saint-Dié — nommé aussi le val de Galilée — se montra le plus empressé à adopter la plante américaine. Ses habitants la substituèrent à la vigne, qui devait du reste peu prospérer dans les montagnes des Vosges, et la firent entrer dans la rotation triennale par les versaines ou jachères. Mais la dîme, « aux doigts crochus, » qui s'attachait à toutes les productions de la terre, devait s'en emparer à son tour, au risque d'arrêter le développement de sa culture et de ses ressources. Elle y rencontra toutefois des difficultés d'où naquirent les procès dont je vais parler, afin d'éclairer le lecteur, s'il en est besoin, sur la nature et la portée de ces redevances féodales, pour la plupart injustes, odieuses autant que bizarres, que la Révolution de 1789 a heureusement abolies en France (1).

« Ce fut, dit Gravier dans son *Histoire de Saint-Dié*, le curé de La Broque, Louis Piat, qui, le premier, exigea de ses paroissiens la dîme des pommes de terre. Sur leur refus, une sentence du prévôt de Badonvillers, du 19 octobre 1693, les condamna à livrer à leur curé le cinquantième du produit pour tenir lieu de dîme. Cette sentence déclarait les habitants de la vallée de Celles soumis à la même servitude. »

En 1715, un laboureur de Saint-Dié, nommé Jacques

(1) Dans certains pays, la dîme enlevait à la brebis sa toison et son agneau. Quel régime ! Et l'on élevait encore des moutons.

Finance, refusa, de son côté, de payer au Chapitre de cette ville, en sa qualité de décimateur, la dîme des pommes de terre qu'il avait récoltées, l'année précédente, dans un champ, de tout temps assujetti à cet impôt. Les maires, habitants et communautés du Val de Saint-Dié intervinrent au procès et demandèrent à la justice « d'être maintenus et gardés dans la haute possession de planter et de récolter la pomme de terre dans toutes sortes de terres indistinctement, sans en payer la dîme ».

Le chapitre tint bon et porta l'affaire devant la Cour souveraine de Lorraine, où il se fit représenter par Me de France, son procureur. Finance et les communautés choisirent pour leur mandataire le procureur Chevrier. Les avocats plaidants furent pour le chapitre, Me Thiébaut, pour Finance, Me Didier, et pour les communautés, Me Chardin : c'étaient, à ce qu'il paraît, les aigles du barreau de l'époque.

L'avocat général Bourcier de Monthureux (1) occupa le siége du ministère public en l'absence du procureur général.

Ce magistrat, connu par son éloquence et son érudition, prit la parole dans l'audience du 28 juin 1715 et dit tout d'abord à la Cour : « Quoique la contestation ne soit née qu'au sujet de la dîme d'un fruit « vil et grossier », qui semble plutôt destiné à la nourriture des animaux qu'à celle des hommes, cependant cette cause ne laisse pas d'être de quelque importance, parce que ce fruit étant devenu fort commun dans toute la Vosge, surtout dans le temps malheureux que l'on vient d'essuyer (2), elle intéresse, d'un côté, grand nombre de communautés, et, de l'autre, beaucoup de décimateurs pour lesquels l'arrêt qui interviendra servira de règlement. D'ailleurs, s'il est vrai que ce fruit ait été

(1) M. le comte de Bourcier de Villers, ancien député, demeurant à Girecourt-sur-Durbion (Vosges), appartient à cette noble famille.

(2) Il y avait eu récemment une nouvelle et grande disette en Lorraine.

apporté, comme on l'a dit, du fond des Indes, s'il a mérité dans la plaidoirie une description pompeuse et d'être comparé « au fruit le plus rare, le plus précieux et le plus beau de tout le paradis terrestre », sans doute qu'il n'est pas si méprisable qu'on croit; en sorte que sa destinée mérite par plus d'une considération, comme la cour le voit, quelque attention de sa part ».

Après ce préambule, où le ministère public montra pour la pomme de terre beaucoup moins d'estime que les avocats des parties, M. Bourcier de Monthureux entra dans des détails sur son mode de culture. Connue dans les Vosges depuis environ cinquante ans, elle se plantait ou se semait vers les mois de mars ou avril, tantôt dans des potagers ou vergers, tantôt dans des chenevières, quelquefois dans les terres arables où elle remplaçait les grains, dans les terres de mars, par exemple. Cependant elle était le plus ordinairement cultivée dans les versaines, qui sont les jachères du pays. Dans ce dernier cas, elle se semait dans les sillons mêmes qui servaient de préparation à la semaille suivante. Elle avait cela de singulier que, tandis que la plupart de toutes les autres plantes ne se reproduisent que par leur semence, elle se reproduisait par elle-même. Le laboureur la coupait, à cet effet, en plusieurs petits morceaux qu'il répandait dans les raies tracées par sa charrue. La pomme de terre se nourrissait et se formait dans les sillons pendant tout l'été et se recueillait en septembre ou en octobre pour faire place aux grains semés en automne.

L'avocat général examina ensuite si l'insigne chapitre de Saint-Dié, qui, soit dit en passant, ne relevait d'aucun diocèse et était soumis immédiatement au saint siége, était bien fondé à percevoir la dîme des pommes de terre ou des topinambours récoltés dans toutes les terres décimables du val de Saint-Dié dont il était décimateur, quoique les habitants du val posassent en fait qu'ils en avaient planté partout indifféremment, depuis plus de quarante ans, sans en payer la dîme.

Il rappela que le chapitre ayant d'abord poursuivi à ce sujet Jacques Finance, dont les communautés du val avaient pris les fait et cause en défense sur les contestations des parties devant le juge de la grande prévôté de Saint-Dié, il était intervenu « appointement en droit », dont le chapitre avait interjeté appel en la Cour souveraine, parce que l'affaire n'était effectivement « intriguée » ni par le fait ni par la procédure, que sa décision ne dépendait que de l'examen de quelques questions de droit canon, et qu'enfin elle avait pour objet un règlement qui ne pourrait avoir de force et d'autorité qu'autant qu'il serait émané du pouvoir souverain de la Cour.

Sa discussion devait rouler sur deux questions seulement.

La pomme de terre était-elle de droit sujette à la dîme quand elle était plantée dans des terres décimables, soit que ces terres se trouvassent dans leur année de culture, soit qu'elles se trouvassent dans leur temps de repos?

La possession où étaient les habitants du val de planter ce fruit depuis plus de quarante ans dans toutes sortes de terres, même décimables, sans en payer la dîme, pouvait-elle leur en avoir acquis l'exemption?

La solution d'une de ces questions suffisait à trancher la difficulté. En effet, si la Cour jugeait que la possession des habitants du val constituait une prescription valable, la première question devenait absolument sans objet.

Mais avant d'aborder son argumentation, l'avocat général jugea utile de rechercher quelle était la nature de la dîme exigée.

Le chapitre prétendait qu'elle était « solite et ordinaire » parce que, pour la percevoir, on ne devait point considérer l'espèce du fruit, mais seulement la condition de la terre où il était planté, laquelle, si elle était décimable, rendait le fruit de même nature qu'elle.

On lui objectait que la dîme « insolite » était, suivant le sentiment des auteurs, celle qui depuis quarante ans n'avait point été perçue sur une espèce qui était en usage

et connue dans le lieu, que la dîme des pommes de terre se trouvait dans le cas de cette espèce, et qu'en conséquence elle était « insolite ».

M. Bourcier de Monthureux émit l'opinion que la dîme « insolite » était celle qu'on ne payait pas « habituellement ». Cette définition, qui lui paraissait la plus naturelle, s'appliquait à trois sortes de dîmes : 1° la dîme extraordinaire qui atteignait dans quelques endroits seulement le foin, le bois et d'autres denrées de pareille nature; 2° la dîme des fruits semés ou plantés nouvellement dans un ban; 3° la dîme qui n'avait jamais été perçue, même sur un fruit connu et en usage dans le lieu depuis un temps suffisant à prescrire.

La dîme des pommes de terre appartenait à deux de ces espèces à la fois, d'abord parce qu'elle ne se percevait que dans un petit nombre de localités, et ensuite parce qu'elle n'avait pas encore été levée dans le Val, quoique la pomme de terre y fût connue et en usage depuis plus de quarante ans.

Cela posé, l'avocat général agita la première des questions formulées par lui. Passant en revue les diverses autorités qu'il avait consultées, il cita Grimaudet qui, dans son *Traité des dîmes*, était d'avis que la dîme d'un fruit quelconque n'était point due, lorsqu'elle n'avait pas encore été payée et quoique le fruit fût planté dans une terre décimable, conformément à l'édit de Philippe-le-Bel de 1303 qui, pour la dîme, s'occupait plus du fruit que du sol.

Cet avis était partagé par Van Espen, dont le jugement était d'un grand poids au palais dans les matières canoniques et qui s'appuyait sur l'édit de l'empereur Charles-Quint de 1525, défendant, comme celui de Philippe-le-Bel, d'exiger des dîmes insolites.

Mais la plupart des autres auteurs, les canons, les ordonnances mêmes décidaient tout au contraire que, quoique la terre décimable fût semée ou plantée d'un fruit dont la dîme était insolite, celle-ci n'en devait pas moins être payée.

Fevret, qui par ses divisions se rapprochait plus que Van Espen des mœurs et des maximes du temps, soutenait que le fruit, quel qu'il fût, était soumis à la dîme dans les terres arables où il était venu, qu'on changeait inutilement la qualité du fond, et que si l'on y semait des oignons, des aulx, des raves, des panets et « autres menus grains », la dîme en était exigible. Cette manière de voir n'était pas seulement fondée sur le sentiment des auteurs et sur « la force des préjugés », mais encore sur les dispositions formelles des ordonnances.

En 1657, le roi de France avait été informé que les possesseurs, pour se décharger du paiement des dîmes, se permettaient l'abus très-préjudiciable de changer la surface de la terre, en la convertissant en « prairies et héritages », ou en semant des fruits non sujets à la dîme, dans les terres ordinairement chargées de vignes, de blés et autres grains et décimables. Il ordonna que ce changement ne porterait aucune atteinte aux droits des décimateurs, et que les fruits et les revenus nouveaux payeraient la même dîme que les anciens.

Un rescrit du pape Innocent III, adressé à l'évêque de Beauvais, décida aussi que le fruit dont la dîme n'avait pas encore été perçue, y était malgré cela assujetti, quand il se trouvait planté dans des terres décimables d'ancienneté.

Cette doctrine était passée en maxime dans le royaume de France. M. Bourcier de Monthureux la considéra comme la plus saine et la plus raisonnable et comme devant être incontestablement suivie au cas présent. La dîme en question, suivant les termes de Fevret, « était une charge inhérente à la chose et passait avec elle ». Il était déraisonnable de soutenir que le changement de qualité du fruit pût affranchir la terre de son obligation primitive. Du moment qu'il était planté dans une terre décimable, il en contractait les charges. La dîme, étant une espèce de servitude, appartenait plutôt au sol qu'à la superficie. Enfin, ce serait ouvrir la

porte aux fraudes et donner lieu aux propriétaires de frustrer les décimateurs de leurs droits, que de changer la qualité du fruit décimable en espèce dont la dîme était insolite.

C'est dans ce sens que la première question parut au ministère public devoir être résolue. Le doute était peut-être permis, lorsque le fruit, dont la dîme était insolite, était cultivé dans les terres en repos ou les versaines, parce que ces terres ne devant point travailler, il semblait qu'il y aurait de l'injustice à les dîmer. Mais, selon lui, il n'y avait point de distinction à faire entre les terres en repos et les terres en culture, et dès que le propriétaire voulait tirer parti d'une terre décimable, il devait nécessairement en payer la dîme : il soutint encore que si une terre pouvait produire des fruits quatre fois l'an, la dîme en serait due autant de fois, parce que le profit augmenterait dans la même proportion pour le décimateur et pour le propriétaire.

M. Bourcier de Monthureux fit remarquer, du reste, que le territoire du val de Saint-Dié et de toute la Vosge ne permettait pas aux habitants de garder quelque règle dans leur labourage, qu'ils cultivaient leurs terres plusieurs années de suite sans les laisser reposer, qu'ils leur donnaient ensuite six ou sept ans consécutifs de repos, qu'ils n'avaient point de saisons réglées, que tout y était confondu, que dans un même champ une partie était quelquefois chargée de seigle et une autre d'avoine, tandis que le reste était en jachère, et que cette dernière circonstance s'opposait à elle seule à ce qu'on distinguât les terres en repos des terres en culture.

V.

Le célèbre avocat général pensa donc avoir pleinement prouvé dans la première partie de sa plaidoirie que la dîme insolite d'un fruit comme la pomme de terre était exigible, quand ce fruit était planté ou semé dans des terres décimables en repos ou en culture. Dès lors il passa à l'examen de la seconde question, celle de savoir si, nonobstant ce qu'il



venait d'établir, les habitants du Val pouvaient s'exempter de la dîme en vertu de la possession où ils étaient de ne l'avoir jamais payée.

Il lui était inutile de s'étendre beaucoup pour démontrer qu'en matière de dîme, c'étaient principalement l'usage et la possession qui faisaient la règle. Les saints canons, les ordonnances, les arrêts, les sentiments de tous les auteurs « n'avaient qu'une voix sur cette maxime ». Ainsi l'avaient jugé les décrétales de Grégoire IX, la fameuse ordonnance de Philippe-le-Bel de 1303, l'édit de l'empereur Charles Quint de 1525, l'ordonnance du grand duc Charles de Lorraine de 1506, et d'autres autorités qu'il lui parut trop long d'énumérer. Or, au cas particulier, les habitants du val plantaient des pommes de terre depuis plus de quarante ans sans en avoir payé la dîme. Il semblait donc qu'un si long usage devait leur en avoir acquis l'exemption pour toujours. Mais M. de Monthureux fit remarquer que les autorités citées par lui distinguaient entre la grosse dîme et la dîme menue.

Cette dernière dîme, reposant sur le droit positif et sur le simple usage, était prescriptible, surtout si elle était insolite, pour sa quotité et pour sa prestation. La grosse dîme, au contraire, n'était prescriptible que pour la quotité, et on ne pouvait jamais s'affranchir de sa prestation, parce qu'elle était censée de droit divin et qu'on ne prescrivait point contre un semblable droit. C'était une chose sacrée.

Le topinambour étant une dîme menue et insolite, qui n'avait jamais été payée, les habitants du val paraissaient au premier abord fondés à en réclamer l'affranchissement perpétuel. Mais ici se présentait une « subdistinction ». On pouvait invoquer la prescription de la prestation pour les pommes de terre plantées dans les terres sujettes à la même dîme, comme les chenevières, mais non pour celles qui étaient plantées dans les terres de grosse dîme. Ce principe avait été reconnu par la Cour souveraine de Lorraine, dans un arrêt rendu contre les habitants d'Oignon en faveur de

leur curé. Il l'avait été aussi par deux arrêts du conseil souverain de Colmar, qui ne pouvaient à la vérité lier la Cour, puisqu'ils émanaient d'une juridiction étrangère, mais qui pouvaient être consultés avec fruit, parce qu'ils étaient fondés sur les maximes les plus saines et les plus communes. L'un de ces arrêts condamnait les habitants du val d'Orbey, qui se trouvaient dans la même situation que ceux du val de Saint-Dié, leurs voisins, à payer à l'avenir la dîme des pommes de terre, nonobstant toute la possession qu'ils alléguaient. On ne devait donc pas avoir plus d'égard à la possession des habitants du val de Saint-Dié, d'autant mieux que dans ce val, comme dans toute la Vosge, on ne plantait des pommes de terre en quantité que depuis vingt ou vingt-cinq ans, et que, dans le principe, on en plantait si peu qu'on aurait eu « pudeur » d'en exiger la dîme. Cette faible quantité n'avait pu leur acquérir aucune possession valable, suivant le sentiment de Van Espen.

Si la Cour venait à décharger les habitants du val de Saint-Dié de la dîme des topinambours plantés dans les terres de grosse dîme, ce serait les encourager à augmenter la culture déjà fort étendue de ce tubercule au détriment des droits des décimateurs. La part des habitants serait belle sous tous les rapports, parce qu'ils tiraient de cette culture des avantages considérables. « Le topinambour, disait l'avocat général, multiplie infiniment; ils en engraissent leurs bestiaux, ils s'en nourrissent eux-mêmes. »

Quant aux pommes de terre plantées dans les terres de menue dîme, M. Bourcier de Monthureux pensa qu'il y aurait de l'injustice et de la dureté à la réclamer. De l'injustice, parce que la dîme insolite était prescriptible, que la pomme de terre, plantée dans les terres de menue dîme, conservait sa nature de dîme insolite, et que les habitants du val en avaient prescrit la prestation par une possession de plus de quarante ans. De la dureté, parce que les terres de menue dîme ne consistaient qu'en chenevières de peu de valeur et assez rares, dont le chapitre ne pourrait, comme

on le lui a opposé, tirer la dîme sans scandale. Les habitants du val étaient d'ailleurs soumis à beaucoup de charges envers le chapitre de Saint-Dié; ils lui payaient presque toutes les menues dîmes, et il était raisonnable de les exempter d'une dîme insolite qu'ils n'avaient jamais supportée.

Ces habitants alléguaient que le Chapitre percevait beaucoup plus de dîmes qu'autrefois, et qu'ainsi la nouvelle plante ne pouvait lui causer aucun préjudice. Mais ce fait était dénié et, en supposant qu'il fût vrai et que le Chapitre tirât plus de dîmes, c'est que sans doute ses charges s'étaient accrues. D'ailleurs, ses grands biens ne devaient pas diminuer son bon droit. « Et, disait en terminant l'avocat général, si l'on ne doit pas en justice avoir pitié du pauvre, il ne faut pas non plus que le riche soit maltraité, d'autant plus que, dans le cas présent, si le Chapitre jouit de revenus considérables, ce n'est que pour en faire un bon usage. »

D'après ces considérations, il conclut qu'il y avait lieu de condamner Jacques Finance et les habitants du val de Saint-Dié à payer dorénavant au Chapitre la dîme des pommes de terre plantées dans les terres sujettes à la grosse dîme, sur le pied accoutumé (1), que ces terres fussent ou non en jachère, et de les en décharger dans les terres de menue dîme.

Et la Cour souveraine rendit un arrêt conforme à ces conclusions.

VI.

Fier de son succès, le Chapitre de St-Dié voulait que les habitants du val lui fissent, sous serment, et sauf vérification, la déclaration exacte des quantités de pommes de terre qu'ils récoltaient dans les terres de grosse dîme. Il avait même obtenu contre les récalcitrants une sentence coërcitive de la grande prévôté de St-Dié. Mais, sur leur appel, la Cour sou-

(1) C'était tantôt la onzième, tantôt la trentième ou la quarantième partie du produit.

veraine fit justice de cette prétention. Elle décida, par son arrêt du 23 mars 1716, que la dîme des pommes de terre serait prise sur place, que les cultivateurs auraient seulement à prévenir le paulier ou préposé du Chapitre du jour où la récolte générale en serait faite, et que la dîme ne frapperait point les tubercules que les habitants emploieraient, jusqu'à la récolte, à leurs besoins.

Cependant la culture des pommes de terre prenait toujours plus d'extension. Les habitants des villes comme ceux des villages en plantaient dans les héritages où jusqu'alors ils n'avaient fait venir que des fruits décimables. Les décisions canoniques et les arrêts de la Cour les avaient bien déclarées soumises à la dîme, de même que tous les autres fruits, surtout quand elles croissaient dans les sols décimables d'ancienneté. Mais la perception de cet impôt ne cessait de rencontrer des obstacles; les procès succédaient aux procès, les décisions judiciaires se contredisaient entre elles. Il n'y avait plus de règle certaine. Les décimateurs, dont les intérêts souffraient de cet état de choses, s'en plaignirent au duc de Lorraine, et Léopold jugea à propos d'intervenir.

Ce prince rendit à Lunéville, le 6 mars 1719, une ordonnance réglementaire qui lui paraissait de nature à prévenir d'une part les fraudes des imposables, et d'autre part les vexations des décimateurs. Elle portait que désormais la dîme des topinambours ou pommes de terre serait délivrée en espèce aux décimateurs ou à leurs fermiers, par ceux qui en auraient planté et recueilli dans les terres en versaine ou en saison réglée dépendant des héritages sujets d'ancienneté à la dîme; que cet impôt serait recouvré lors de la récolte générale dans les maisons ou granges des planteurs, sur le pied de la dîme grosse ou menue des autres fruits précédemment cultivés dans ces héritages; que les décimateurs ou leurs fermiers ne pourraient toutefois exiger la dîme des pommes de terre que les propriétaires ou locataires auraient prises sans fraude pour le « défruit journalier de leurs familles », avant la récolte, ni de celles

12

qu'ils auraient plantées dans des héritages non sujets aux dîmes grosses ou menues. Cette ordonnance cassait et annulait en même temps tous les arrêts, règlements et transactions contraires à ses dispositions. C'était le privilége des gouvernements absolus.

Mais, en exemptant de la dîme « le défruit journalier » de chaque ménage avant la récolte générale, c'est-à-dire avant la maturité du fruit, c'était exciter les habitants à en faire prématurément une grande consommation; c'était risquer d'inoculer par là aux familles de nouveaux germes de maladies; c'était enfin établir une exception qui rendait de rechef le droit contestable aux yeux de la population.

« Aussi, rapporte M. Gravier, chaque année vit de nouvelles émeutes à la récolte et de nouvelles instances judiciaires. La dernière procédure eut lieu en 1772 entre le chapitre et les galiléens — les habitants du val de Saint-Dié ou de Galilée —. Ceux-ci exposaient leur misère pour tous moyens de défense; le Chapitre répliqua par un argument qui leva tous les scrupules de la Cour; il opposa au tableau hideux de la misère des Vosgiens « leur extrême frugalité et l'illustration des décimateurs », et la dîme fut maintenue.

A cette époque, l'administration se préoccupait déjà comme aujourd'hui du résultat des récoltes. Ainsi l'Intendant de Lorraine constata qu'en 1771 la récolte des pommes de terre fut moins abondante qu'en 1770, qu'elle fut abondante en 1772 et qu'elle fut assez bonne en 1777.

L'usage de la pomme de terre contribua dans une large mesure, avec le rétablissement de la paix, à l'accroissement de la population vosgienne. Quelques faits, empruntés à *l'histoire de Saint-Dié,* suffiront pour le démontrer.

En 1633, sous le règne du duc Charles IV, et au moment de l'invasion des Français, des Suédois et de leurs alliés en Lorraine, le val de Saint-Dié, composé de quinze paroisses, avait présenté à la confirmation épiscopale 5,400 individus des deux sexes. Décimé par la guerre et les autres calamités, il n'en réunit plus que 550 en 1665, bien que neuf

paroisses voisines se fussent jointes aux siennes, et encore vit-on dans cette occasion solennelle les enfants, quelque petits qu'ils fussent, recevoir la confirmation comme les vieillards. Dix-sept ans après, en 1682, grâce aux succès de la pomme de terre, la population s'était déjà accrue d'une manière sensible. La seule paroisse de Saint-Dié comptait 472 confirmés, d'où l'on peut conclure que cette petite ville, à demi-ruinée et souvent abandonnée pendant la guerre, renfermait alors une population moyenne de 900 âmes. En 1699, on constata un nouvel accroissement. Le nombre de feux ou ménages était de 208, représentant environ 1,300 habitants. En 1751, la ville contenait 3,425 âmes et, depuis cette époque, sa population ne fit plus qu'augmenter.

Des résultats à peu près semblables se firent remarquer dans les campagnes.

VII.

Mais la pomme de terre, circonscrite d'abord dans les montagnes des Vosges, finit par pénétrer progressivement dans les autres parties du département. Aujourd'hui il n'est pas une ville, pas un village, pas un hameau où elle ne se soit introduite. Il y a même des localités où dans ces derniers temps on en a pour ainsi dire adopté la culture à l'exclusion de toute autre. Il faut dire toutefois, pour être juste, qu'une nouvelle industrie, celle de la féculerie, a donné à sa propagation l'implusion la plus puissante.

C'est peut-être ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur cette industrie. Elle paraît avoir pris naissance en Angleterre, où du reste elle n'a pas été très-heureuse. D'après des informations recueillies sur place par un négociant français (1), c'est un boulanger de Manchester qui, dès

---

M. A. Maulbon, d'Epinal, que ses affaires avaient appelé en 1863 dans la Grande-Bretagne.

1804, se serait mis le premier à fabriquer de la fécule en se servant d'un petit appareil mû à bras d'homme. Il la mélangeait avec de la farine de froment et en faisait du pain. Mais elle était peu estimée, et les confrères de Beson — c'était le nom du boulanger — ne voulurent pas suivre son exemple. Beson n'en continua pas moins sa fabrication, et quelques-uns de ses amis, non moins intelligents que lui, après avoir attentivement examiné ses produits, songèrent à en tirer un parti plus convenable. Ils essayèrent de les appliquer au collage des fils à tisser et à d'autres industries peu importantes, mais cette fécule était de mauvaise qualité, elle ne put remplir leur but et ils la délaissèrent, persuadés qu'elle était tout au plus propre à la panification.

Plusieurs années s'écoulèrent pendant lesquelles le boulanger de Manchester resta toujours seul à fabriquer de la fécule qui, hors de sa boulangerie, continuait à ne jouir d'aucune estime. A sa mort, survenue en 1812, un de ses ouvriers hérita de l'appareil et le rapporta dans son pays, la Flandre française, où tout porte à croire qu'il en fit le même usage que son ancien maître.

Vers l'année 1814, deux frères, originaires de Normandie, reconnurent que la fécule de pomme de terre contenait des parties sucrées qu'il serait très-avantageux d'utiliser. Mais, les fonds leur manquant tant pour se procurer les machines nécessaires que pour en assurer le roulement, ils se décidèrent à rendre compte de leur découverte à l'Empereur Napoléon Ier, en lui indiquant les ressources précieuses qu'elle pouvait offrir. L'Empereur mit à leur disposition un crédit de 200,000 francs, et chargea l'Académie des sciences d'observer leurs opérations et de l'informer de leurs résultats. Mais l'époque était peu favorable aux conceptions et aux travaux industriels, et l'entreprise des deux frères avorta.

En 1820, le calme régnant en France, il devint possible de se livrer avec succès à la pratique des arts de la paix et à l'étude des innovations signalées dans le domaine de l'industrie. On reprit l'idée du boulanger Beson, on l'examina

sous toutes ses faces, on voulut savoir ce que seraient en définitive ses avantages, et on monta de petites féculeries à manége de cheval, tant en Angleterre qu'en France. Les produits en furent appliqués, comme au temps de Beson, à la panification et au tissage. Mais les difficultés naissaient sous les pas. Il fallait lutter de persévérance, d'habileté et d'économie avec la concurrence pour faire préférer la fécule à d'autres produits, tels que les farines de froment et de riz, assujetties à tant de variations de prix par la rareté, la disette ou l'abondance. Il arrivait parfois que, malgré les efforts des fabricants, la fécule atteignait des prix supérieurs à ceux des denrées consommées par la classe ouvrière le plus habituellement et le plus facilement. Ces deux circonstances, l'habitude et la facilité, l'empêchèrent surtout de prendre faveur. Peu employée et paraissant sans avenir, elle fut répudiée par l'Angleterre, en même temps qu'elle ne put être soutenue qu'avec de grandes difficultés par les féculiers primitivement établis dans le nord de la France.

Mais le temps a triomphé de tous les obstacles, et la féculerie a fini par prendre tout son essor, principalement dans le département des Vosges. A combien de différents usages ses produits ne sont-ils pas employés aujourd'hui? Tâchons, si nous le pouvons, de les énumérer. On se sert de la fécule pour le collage des fils de coton et le blanchiment des toiles, qui en exigent annuellement de 50,000 à 60,000 sacs (1); pour le décatissage et la rectification des déchets de coton, qui étaient autrefois perdus et qui sont maintenant recherchés par l'industrie bonnetière, grâce à l'emploi annuel de 5 à 10,000 sacs de fécule; pour les apprêts de fabrication des indiennes; pour la confection des gommelines et dextrines, ainsi que de divers articles de droguerie; pour la teinture des papiers peints; pour la préparation de plusieurs sortes de couleurs; pour la panification dans certaines contrées de la France seulement, mais dans presque toute la Belgique;

(1) Le sac pèse le plus communément 100 kilogrammes.

pour la préparation des pâtes alimentaires et les travaux de l'art culinaire, qui font une large consommation des qualités extrafines et qui ont considérablement aidé aux progrès de la féculerie; pour la fabrication des amidons; pour le raffinage des sucres; pour la rectification des mélasses et autres déchets de sucres; pour la fabrication des papiers collés, des glucoses nécessaires à la bière et des sirops de froment. Les glucoses et les sirops en absorbent chaque année, en France, de 100 à 150,000 sacs et peut-être davantage, selon que les années sont plus ou moins sèches.

Cette énumération n'est sans doute pas complète, et il est présumable que la fécule reçoit encore d'autres applications et qu'elle est loin d'avoir dit son dernier mot, tant son utilité est à présent reconnue et proclamée par l'industrie.

L'importation de la féculerie dans les Vosges remonte à 1838 (1). Elle n'y a pas fait dans le principe des progrès bien sensibles. Mais plus tard les bénéfices considérables qu'elle procurait ont singulièrement tenté les spéculateurs et provoqué la création de nombreuses fabriques. Tous les cultivateurs voulaient se faire féculiers, et leur engouement a dû être fatal à plusieurs d'entre eux qui n'ont pas pris conseil de la prudence. Il ne faut jamais, dit-on, abuser des bonnes choses, et il est dangereux, quand une branche d'industrie quelconque est en voie de prospérité, de vouloir trop en généraliser l'exploitation.

Les Vosges possèdent aujourd'hui plus de deux cents féculeries disséminées dans la montagne et dans la plaine, et consommant tous les ans une énorme quantité de pommes de terre. Leurs produits, qui se recommandent par leur excellente qualité, sont recherchés dans tous les pays. Ils sont connus dans le commerce sous le nom de « fécule d'Épinal ». L'industrie cotonnière, à laquelle ils sont si

(1) M. Jean Marchal, féculier au Hozel, banlieue d'Epinal, a été un de ses premiers importateurs. Sa féculerie date de plus de 25 ans.

utiles, ayant grandement souffert pendant les quatre années qu'a duré la guerre civile aux États-Unis d'Amérique, ils ont éprouvé, avec une baisse considérable de prix, un regrettable ralentissement dans leur vente, et les magasins généraux d'Épinal en renfermaient naguère un immense dépô qui ne s'écoulait pas avec toutes les facilités désirables.

Comme on le voit, la pomme de terre ne sert plus seulement à la nourriture de l'homme et du bétail, elle sert encore aux préparations industrielles, et, pour la mettre en situation de remplir sa triple mission, il a été indispensable d'agrandir la zône de sa culture et d'accroître sa production. Depuis longtemps, elle a cessé en France d'exciter la méfiance et d'inspirer le mépris. Loin de là, elle est aimée et fêtée par la population ; elle répand l'abondance dans les familles, elle est la richesse des campagnes, et si, contre toute attente, elle venait à disparaître, ce serait une véritable calamité publique. Mais il est bien à espérer que ce malheur n'affligera jamais l'humanité.

NOTE

SUR

UN ESSAI D'ÉLEVAGE

DU

VER A SOIE DU CHÊNE,

tenté à Épinal (Vosges) en 1868.

Au commencement de cette année, je demandai à la Société d'Émulation des Vosges, et j'obtins l'autorisation de faire venir un gramme de graines de vers à soie du chêne, pour en confier l'élevage à quelques personnes disposées à seconder cette tentative.

La graine fut envoyée par M. Camille Personnat, accompagnée de l'instruction qu'il a fait imprimer.

Le gramme pouvait contenir de 150 à 200 graines. Elle fut partagée entre cinq personnes qui reçurent aussi chacune une instruction sommaire, rédigée par M. Berher, membre de la Société d'Émulation et l'un des futurs éducateurs. Elle insistait sur l'exacte application des règles indiquées par M. Personnat.

Soit par la qualité inférieure de la graine, soit par d'autres causes, les 9/10es de cette graine ne produisirent pas de vers. L'éducateur qui en obtint le plus grand nombre eut le regret de les voir apparaître avant la naissance des feuilles du chêne. Il tenta, sans succès, de les nourrir avec des feuilles de mûrier et d'autres arbres. Ils

périrent d'inanition. Il paraît en avoir été de même chez un autre éducateur dont les notes ne me sont pas parvenues. — Je présume que la graine n'aura pas été déposée dans un endroit suffisamment frais en attendant l'éclosion des feuilles du chêne.

M. Berher s'est exactement conformé à l'instruction sommaire qu'il avait rédigée. Entomologiste zélé et intelligent, il avait d'ailleurs une expérience acquise qui était une garantie du succès; mais trois vers seulement sont éclos chez lui. L'un d'eux, faible et languissant, a fini par succomber après peu de jours. Les deux autres sont restés vigoureux et ont parfaitement accompli leurs différentes mues; mais, au moment où ils semblaient à la veille de se transformer en chrysalides, après un repos de quatre jours depuis la dernière mue, ils ont commencé à dépérir et ont succombé. M. Berher, à qui j'avais eu soin de communiquer le bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle contenant la relation des éducations tentées à Metz par M. de Saulcy, après avoir comparé ses propres observations avec celles que cette relation fournit, croit devoir attribuer ses insuccès à l'influence de trois causes : 1° l'éducation dans une chambre; 2° le desséchement rapide des feuilles de chêne sous l'influence d'une élévation de température constamment supérieure à celle des étés ordinaires du pays; 3° l'absorption par les branches de chêne d'une trop grande quantité de l'eau dans laquelle leur pied était plongé, absorption qui, ne suffisant pas cependant pour empêcher un desséchement rapide, aurait rendu trop aqueuse la nourriture que les vers y recueillaient. A mon avis, sans nier la nécessité d'étudier l'influence des causes indiquées par M. Berher, il ne faut voir dans son insuccès qu'un des incidents qui, dans toute éducation de vers à soie, amènent, à la suite de chaque mue, des pertes dont la cause ne peut pas être discernée.

Un meilleur résultat a couronné les soins donnés par M. Thuriot, secrétaire de la chambre consultative d'agricul-

ture et vice-président du comice agricole d'Épinal, et par M. Chapellier, trésorier et archiviste de la Société d'Émulation. Il est nécessaire de rapporter, en détail, les différentes phases de l'éducation des vers qu'ils ont obtenus.

M. Thuriot a reçu 36 graines le 11 avril. Il les a déposées dans un appartement situé au premier étage d'une maison. Cet appartement a trois grandes fenêtres qui sont restées constamment ouvertes, mais avec les persiennes closes, à raison de la chaleur exceptionnelle du printemps et de l'été. Il n'a obtenu que trois vers, les 5, 7 et 10 mai, c'est-à-dire au moment où les chênes se couvraient de feuilles. Aussitôt l'éclosion des vers, il leur a donné des rameaux de chêne qu'il a constamment renouvelés tous les matins, en choisissant de préférence les pousses les plus vigoureures et les plus tendres. Ses vers ont toujours été pleins de santé, ont atteint une grosseur considérable et l'un d'eux a acquis 7 centimètres de longueur.

Pendant les trois premiers jours qui suivirent leur naissance, les jeunes chenilles ont eu peu d'activité et se tenaient attachées au-dessous des feuilles dont elles rongeaient les bords. Elles mangeaient peu : mais, ce terme passé, cette activité se développa. Elles parcoururent les rameaux en tout sens. Si elles tombaient à terre, elles regagnaient bien vite le rameau et leur place. C'est à la suite d'une de ces chutes que M. Thuriot perdit la chenille éclose le 10 mai. Elle tomba dans l'eau placée en dessous du rameau et fut noyée.

Vers le 6e jour, la chenille a pris toute sa conformation.

Voici les phases qui ont marqué, chez M. Thuriot, leur existence sous cette forme :

Du 5 au 15 mai, pleine santé.

Le 16, malaise; elles ne mangent pas.

Le 17, pareille abstinence et amaigrissement; cependant elles paraissent moins malades.

Le 18, elles recommencent un peu à manger; elles changent de place.

Le 19, rétablissement complet.

Les jours suivants, santé parfaite.

Le 23, seconde mue.

Le 25, les chenilles ont repris toute leur activité. Cet état continue les jours suivants.

Les 29, 30 et 31 mai, 3e mue. État maladif; elles se détachent du rameau et ne mangent pas. Des mouvements saccadés les débarrassent de leur enveloppe. Aussitôt après, elles reprennent leurs forces et leurs habitudes.

Le 7 juin, elles atteignent une longueur de 5 centimètres.

Le 8 —, commence la quatrième mue qui se termine dans la soirée du 15.

Le 16 —, les chenilles deviennent voraces, mangent souvent et beaucoup. Elles sont irritables et se mettent sur la défensive si l'on approche d'elles le doigt ou un objet quelconque. Cet état se prolonge jusqu'au 22.

Le 22 —, état de malaise.

Le 23 —, à raison de l'excessive chaleur, aspersion des chenilles et des rameaux. Le soir elles commencent à filer leurs cocons.

Le 24 —, les chenilles sont enfermées dans leurs cocons; on entend le bruit du travail auquel elles se livrent pour les perfectionner.

Le 15 juillet, les deux cocons ont été remis à M. Chapellier et réunis à ceux qu'il avait obtenus.

Ces détails si exactement notés et datés rendent parfaitement compte de la marche de l'éducation des vers.

M. Chapellier avait reçu à peu près le même nombre de graines dans une petite boîte percée de trous pour y permettre l'introduction de l'air. Il déposa cette boîte dans un appartement exposé au nord, et eut soin même de la tenir ouverte, d'abord à certains intervalles, et ensuite soir et matin dès que la végétation des chênes commença.

Le 7 mai, naissance de 5 vers. Ils parcouraient la boîte en tous sens, et, dès que des rameaux leur furent pré-

sentés, ils s'empressèrent de gagner les feuilles et de les ronger en se plaçant du côté où la feuille n'était pas éclairée par le jour. Il en fut ainsi durant toute leur existence.

Le 8, éclosion de deux autres vers. — Aspersion sur les graines qui restaient.

Le 15, éclosion d'un ver. — M. Chapellier remarque des graines à demi-percées et contenant des vers qui avaient péri faute d'avoir pu compléter leur délivrance.

Un ver tombe dans l'eau et se noie.

Sur un autre, des taches apparaissent, se multiplient; la peau devient noire et le ver périt.

M. Chapellier, frappé des observations contenues dans la relation de M. de Saulcy, abandonne l'emploi de vases remplis d'eau pour y placer ses rameaux. Il leur substitue un pot plein de terre et plongé dans un bain d'eau. Il plante les rameaux dans cette terre toujours en contact avec l'eau au moyen des trous du fond du pot; mais cette méthode n'a d'autre résultat que de ne pas remédier suffisamment à la dessiccation trop prompte des rameaux. Peut-être, cependant, serait-t-elle préférable avec une température plus normale que celle de cette année?

Un peu plus tard, deux chenilles périssent encore.

M. Chapellier, après avoir consulté M. Thuriot, se décide à l'imiter quant au choix de la nourriture. Il ne donne plus à ses vers que des rameaux pris sur des repousses de l'année, à feuilles vigoureuses mais tendres, et plongés dans des vases remplis d'eau. Il renonce à l'emploi des pots pleins de terre. Dès ce moment, les vers, arrivés d'ailleurs à l'état de véritables chenilles, mangent avec plus d'appétit et prennent un développement rapide.

M. Chapellier en perd cependant encore une. Ayant remarqué qu'elles sont très-irritables, qu'elles ne se laissent pas approcher et cherchent à s'isoler les unes des autres, que l'une de celles qu'il avait déjà perdues avait au cou un ulcère paraissant être la suite d'une blessure, et que la dernière avait eu une lutte avec une autre dont par hasard

elle était trouvée voisine, il ne doute pas que l'une et l'autre ont péri à la suite d'une lutte semblable. Comme M. Thuriot, il a remarqué que ces chenilles se livrent à une colère évidente lorsqu'elles sont dérangées dans leur repas, même par une simple aspersion.

Les trois chenilles qui restaient à M. Chapellier, nées le 7 mai, commencèrent à filer leurs cocons, l'une le 4, l'autre le 6 et la troisième le 10 juillet. Elles les attachèrent à deux feuilles qu'elles rapprochèrent en forme de toit et formèrent une enveloppe de fils dans laquelle elles s'enfermèrent et où elles continuèrent à travailler pendant quelques jours. Quand le bruit produit par ce travail ne se fit plus entendre, les petits rameaux auxquels les cocons étaient attachés furent placés dans une grande boîte recouverte d'une mousseline claire. Les deux cocons remis par M. Thuriot y furent aussi déposés. Le fond de cette boîte fut garni de quelques feuilles de papier, pour préserver les papillons de tout accident s'ils venaient à tomber en sortant de leurs cocons.

Dans la nuit du 6 au 7 août, un des cocons de M. Thuriot donna naissance à un premier papillon, mâle, exactement semblable au dessin donné par M. Personnat.

Dans la nuit du 9 au 10, éclosion de deux papillons femelles, l'un du second cocon fourni par M. Thuriot, l'autre d'un cocon de M. Chapellier.

Aujourd'hui, deux cocons n'ont encore fourni aucune éclosion. Quand les papillons femelles ont paru, le mâle commençait à languir. Cependant, il a changé de place dans la nuit suivante : ce qui permet d'espérer qu'il aura pu féconder les deux femelles. Il est mort dans la nuit du 11 au 12. Jusqu'à présent aucune des deux femelles n'a encore donné de la graine.

La Société d'Émulation doit se féliciter d'avoir confié la graine qu'elle a acquise à des observateurs aussi intelligents et aussi attentifs. Les annotations fournies par MM. Berher, Thuriot et Chapellier sont précieuses. Si j'ai dû les résumer sommairement, je me suis attaché cependant à n'omettre

aucun des intéressants détails qu'elles renferment et faire ressortir la sagacité des réflexions qu'elles leur ont inspirées. L'excellente instruction dressée par M. Berher a été exactement suivie et restera comme un guide certain pour d'autres éducateurs. Je suis assuré de remplir les intentions de la Société en leur adressant ses remercîments. Ils ont fourni la preuve incontestable que le ver à soie du chêne peut être élevé dans les Vosges, où il existe de vastes forêts de cette essence et où par conséquent les ressources de leur alimentation ne peuvent pas faire défaut. C'est un grand résultat que n'infirment en rien les pertes éprouvées, et qui ne me paraissent pas dépasser celles qui marquent, dans les magnaneries du midi, les mues successives du ver du mûrier.

La haute température qui a régné constamment depuis les premiers jours de mai et qui continue encore, a-t-elle favorisé les éducations? Au premier aspect, elle semble avoir été contraire par la dessiccation trop rapide des rameaux et des feuilles données en pâture aux vers. L'expérience d'une éducation nouvelle, faite dans les conditions ordinaires de la température de nos contrées, pourra seule résoudre la question.

Est-il vrai que l'emploi du bain d'eau pour rafraîchir les rameaux peut rendre la nourriture trop aqueuse et nuire aux vers?

Est-il vrai que les vers du chêne cherchent à s'isoler les uns des autres, et engagent des luttes quand une circonstance les rapproche? Cette observation nouvelle se retrouve dans les notes de M. Thuriot, et surtout dans celles de M. Chapellier. Elle me paraît mériter une très-sérieuse attention par les conséquences qui en résulteraient.

Comment a-t-il pu arriver que la graine fournie par M. Personnat ait donné si peu de vers? Dans quelques-unes des graines stériles, le ver existait, mais il avait péri avant de percer son enveloppe. Dans quelques autres, le ver l'avait percée, mais il n'avait pu s'ouvrir un passage suffisant. Comment expliquer ces deux faits?

D'autres questions pourraient encore être posées. L'expérience les résoudra sans doute.

Quoi qu'il en soit, la Société n'a qu'à se féliciter de ce premier essai et elle sera sans doute disposée à le renouveler l'an prochain. Il est à désirer qu'elle puisse le tenter alors avec plus de ressources en graine, et avec un plus grand nombre d'éducateurs. Je me propose d'appeler sur ses efforts l'attention et la bienveillance de la Société générale d'acclimatation, et je ne mets pas en doute la possibilité d'associer à notre œuvre de nouveaux collaborateurs. Avec une suffisante persévérance, notre Société peut doter nos contrées d'une nouvelle source de richesses, précieuse pour l'agriculture, non moins précieuse pour l'industrie.

Épinal, le 13 Août 1868.

Le Président de la Société, MAUD'HEUX père.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU

MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

dans le courant de l'année 1867,

PAR M. JULES LAURENT,

DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans le courant de l'année 1867, S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts nous a adressé, au nom de S. M. l'Empereur, pour notre musée départemental, un tableau ayant pour titre *les filles d'Eve*. Ce tableau, peint par M. Antigna, représente de petites paysannes réfugiées, pour s'abriter d'un violent orage, sous un pommier, dans les branches duquel est monté un jeune garçon qui leur tend des fruits qu'il vient de cueillir. Cette peinture est d'une bonne couleur, très-vigoureuse de ton et facilement touchée; peut-être y aurait-il lieu de conseiller à l'artiste de ne pas trop se laisser aller à sa facilité et de serrer un peu plus son dessin et sa touche. En somme, cependant, c'est un tableau qui fait très-bon effet dans notre galerie.

Au commencement du même exercice, nous avons acquis de M. Legay, marchand de curiosités et de tableaux à Nancy, un tableau peint par *Gonzalès Coque*, peintre flamand du XVII[e] siècle, qui, tout en conservant une certaine originalité, s'est inspiré de Van Dick et s'en est approché. Les tableaux de ce maître, assez rares en France, sont très recherchés en Angleterre où il habita longtemps.

Notre tableau représente une grande dame du XVII[e] siècle, debout, richement vêtue et tenant une petite fille par des lisières; à sa droite, un peu en arrière, un seigneur assis près d'une table couverte d'un tapis lève la tête pour lui parler.

Ces personnages sont sous un riche portique ouvert sur la campagne.

Ce tableau est savamment touché, d'une belle couleur, et c'est une bonne acquisition pour notre Musée.

Nous avons aussi acquis une statuette antique en bronze, représentant Mercure debout, la tête couverte du pélase, et tenant de la main droite une bourse; dans la gauche était probablement le caducée, mais il manque ainsi que le pied droit, brisé certainement avant d'être enfoui, si l'on en juge par l'épaisseur de la patine qui recouvre la cassure. Cette statuette trouvée à Grand est d'un style moins pur que la délicieuse petite figure de femme accroupie formant vase ollaire, découverte au même lieu il y a deux ans.

Notre collection d'objets celtiques a reçu de la Société d'Émulation plusieurs de ces objets en lignite, nommés, par quelques antiquaires, *manchons*, par d'autres *bracelets*; l'une et l'autre de ces attributions sont douteuses, mais ce qui est certain, c'est que la plupart de ces objets, qui sont bien en lignite et non en bois noirci par le long temps qu'ils ont passé en terre, comme le prétendent quelques archéologues, sont ordinairement, dans les tumulus, placés près du cadavre ou sur sa poitrine, et si quelques-uns ont été bien réellement trouvés à son bras, ils n'y ont pu être placés qu'après la mort, comme ornement funèbre, car s'ils sont bien tournés et lisses

à l'extérieur, le contour intérieur est rugueux et n'est en quelque sorte qu'ébauché; ils auraient donc certainement blessé le bras vivant qui les auraient portés.

Ces objets ont été découverts dans des tumulus de la *forêt des Chênes*, commune de *Suriauville*, arrondissement de Neufchâteau, par MM. Duhamel, conservateur des archives du département, et Guibal, garde général à Bulgnéville, délégués par la Société d'Émulation pour explorer les derniers tumulus qui restaient encore dans ce canton.

Outre les objets en lignite, il y avait encore dans ces tumulus des cercles en bronze dentés sur la circonférence extérieure et des fragments d'un vase en terre commune, mais cependant fait au tour. Ces fragments étaient en assez grand nombre pour, en les rapprochant, retrouver le galbe du vase.

Nous devons encore à M. Guibal un bracelet en bronze, il est ouvert et denté sur le contour extérieur.

C'est en faisant de nouvelles recherches dans un tumulus fouillé sans résultat, il y a quelques années que M. Guibal a découvert ce braccelet curieux par sa forme.

Notre collection de vases s'est enrichie d'une coupe et d'un vase en beau verre d'une parfaite conservation. Ces objets ont été trouvés dans une sépulture gallo-romaine à *Vaux, en Champagne*, et nous ont été cédés par M. Bretagne, directeur des contributions directes, en échange de quelques-unes des monnaies lorraines que nous avons en double.

Dans la collection d'armes franques nous avons placé 1° un Scramasax, ou courte, large et lourde épée à un seul tranchant; il a été trouvé à Circourt, canton de Dompaire, en déracinant un vieux noyer dans un terrain appartenant à M. Gouvernot, qui a bien voulu en faire don au Musée;

2° Une arme à douille assez semblable à une pique dont on aurait abattu un des côtés; c'est à Buzegney qu'elle a été trouvée;

3° Une autre arme du même genre découverte près de

Grand par M. Henry, brigadier forestier, qui nous en a fait cadeau.

Nos diverses séries numismatiques ont été augmentées de 312 monnaies en or, argent et bronze; ce sont trois monnaies gauloises en argent, dont deux appartiennent aux *Sequani* et la troisième aux *Ædui*; quatre-vingt-seize monnaies romaines, dont une est de Philippe le père, avec le revers de l'équité, et les quatre-vingt-quinze autres, des moyens et petits bronze saussés de Probus, Maximien-Hercule, Dioclétien et Maximin. Les revers sont variés et la conservation en est exceptionnellement belle.

L'année dernière j'ai eu l'honneur de vous décrire la première partie de la belle collection de monnaies lorraines formée par M. Gillet conseiller à la Cour impériale de Nancy, et que nous a cédée M. Chassignet, neveu et héritier de M. Gillet. La seconde partie dont j'ai à vous parler cette fois n'est pas moins intéressante que la première; elle se compose de 213 monnaies en argent et en or frappées par le duc Ferri IV, par son beau-père le connétable Gaucher de Chatillon qui, par son mariage avec Isabelle de Rumigny, veuve du duc Thiébaut II, était devenu seigneur de Neufchâteau, Florennes et Yves, où il y avait des ateliers monétaires dans lesquels il fit frapper des pièces à son nom, des monnaies du duc Raoul, Jean Ier, Charles II, René Ier, Antoine de Vaudémont, compétiteur de René Ier, Jean II, dit de Calabre, René II, Antoine, François Ier, Nicolas de Vaudémont, régent sous la minorité de Charles III et de Charles III majeur.

Il faudrait, Monsieur le Préfet, pour vous faire connaître l'importance de cette acquisition vous décrire toutes les variétés de ces précieuses monnaies; mais cette description serait trop longue ici et trouvera mieux sa place dans la nouvelle édition du catalogue, de notre collection des monnaies lorraines que je prépare.

En outre de ces monnaies, nous avons eu de M. Bretagne,

en échange de quelques-uns des doubles de la collection une précieuse monnaie inédite du cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun, et de M. de Rozières, autre amateur zélé de la numismatique lorraine, deux bugnes inédites du cardinal de Lénoncourt, évêque de Metz.

M. le docteur Bédel, membre du Conseil général, a fait don au musée d'un thaler ou écu d'argent de l'archevêque de Cologne, Jean de Mansfeld, et de quelques autres monnaies lorraines; M. Brasseur, instituteur public à Grand, a donné un magnifique denier de Galba avec la Victoire au revers; M. Bretagne, une épreuve en plomb d'une médaille de Stanislas, dont il possède le coin en acier; M. le curé de Sercœur, un denier tournois de Gaston d'Orléans, prince de Danebes; M. Cerquand, inspecteur d'Académie à Nice, précédemment à Perpignan, quelques bronzes romains, un denier de Maguelone et deux monnaies d'Espagne; à cet envoi de monnaies étaient joints de beaux coquillages de la Méditerrannée. Enfin, M. Géhin, notaire à Saales et membre du Conseil général, nous a aussi envoyé trois monnaies de Milan, de Galéas Visconti et de Galéas Sforze, découvertes à Saales; elles faisaient partie d'un trésor composé de quatre-vingts pièces du même genre. A ces monnaies M. Géhin a joint une médaille frappée pour Rouget de Lisle, au revers de laquelle est le chant de la Marseillaise.

Notre collection sigillographique a reçu de M. le docteur Bédel un beau sceau en acier gravé en creux, ayant appartenu à la fille de l'Empereur d'Allemagne Joseph, l'archiduchesse Marie Josèphe, reine de Pologne, électrice de Saxe et femme du roi Auguste III, qui fut compétiteur au trône de Pologne de notre bon Stanislas Leczinski.

Nous avons encore acquis les matrices de sceaux de S[t]-Evre de Reneville, de S[t]-Laurent de Fouville, du couvent de Salival, au diocèse de Metz, de la juridiction de l'abbé du monastère du Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons, de Jean de Bardèche, un cachet en argent d'un membre de la

famille du Lys, le sceau de la justice consulaire de Lorraine et en dernier lieu celui de l'ancienne manufacture royale de fayence de St-Clément.

Nous avons reçu de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique pour notre petite bibliothèque ce qui a paru du dictionnaire archéologique de la Gaule, et nous avons acheté 8 livraisons de la réimpression in-folio de l'armorial général de d'Hozier, le 3e volume du guide de l'amateur de tableaux, et les deux volumes grands in-8° de l'histoire des poteries, fayences et porcelaines.

Quelques auteurs ont bien voulu nous adresser aussi leurs ouvrages. Ainsi M. l'Intendant général Ch. Robert, nous a envoyé son bel ouvrage sur la sigillographie de Toul. M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique belge à Bruxelles, son intéressant traité des curieuses monnaies de la seigneurie de Florennes en Hainaut, seigneurie qui a appartenu aux ducs de Lorraine et dans laquelle ils ont frappé des monnaies ; le même savant numismate nous a encore adressé différents mémoires sur des curiosités numismatiques et son histoire de Don Antonio de Portugal ; M. Beaupré conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy, son catalogue descriptif de l'œuvre de St-Urbain ; M. Ch. Laprevotte, avocat à Nancy, sa notice sur quelques médailles gravées par F. de St-Urbain ; M. Maxe-Werly, un mémoire sur la numismatique rémoise ; M. Raoul Guérin, sa description des tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville, près Nancy ; M. Charvet, une notice sur une patère antique en argent de sa collection, une autre notice sur les monnaies de Mâcon et une satyre très-plaisante et frappant certains journalistes qui niaient l'authenticité d'un beau buste en terre cuite fait par un artiste de la renaissance, buste qui fait maintenant partie des magnifiques collections du Musée impérial du Louvre. M. Lepage, l'infatigable conservateur des archives du département de la Meurthe, nous a aussi adressé un curieux mémoire sur la justice consulaire de Lorraine ; notre savant et zélé conservateur des

archives des Vosges, ce qui a paru de son travail sur les archives des Vosges, et enfin M. le Maire de la ville d'Epinal a bien voulu nous envoyer le plan de cette ville lithographié par ordre du Conseil municipal.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les augmentations que les collections de notre Musée départemental ont reçues dans le courant de l'exercice 1867.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble serviteur.

Le Directeur du Musée départemental,

JULES LAURENT.

NUMÉROS.	CANTONS.	SUPERFICIE en HECTARES.		POPULATION EN					18…
		h.	a.	1826.	1836.	1846.	1856.	1866.	
1°	Bulgnéville...	21,432	97	12,441	12,376	12,322	10,576	10,652	5…
2°	Châtenois....	18,906	36	11,595	11,886	11,778	10,577	10,247	6…
3°	Coussey.....	23,243	74	8,538	9,092	9,247	8,506	8,264	3…
4°	Lamarche....	28,900	13	14,237	15,900	16,363	14,153	14,034	4…
5°	Neufchâteau..	30,329	09	15,114	15,815	16,035	15,226	15,399	5…
6°	Charmes	17,416	31	12,769	12,704	13,059	12,504	12,527	7…
7°	Darney......	23,877	18	12,004	12,350	12,608	11,861	12,154	5…
8°	Dompaire....	19,499	46	10,314	12,344	12,858	11,793	11,793	5…
9°	Mirecourt....	16,151	36	13,708	15,252	15,632	14,224	14,843	8…
10°	Monthureux..	14,291	11	7,782	8,278	8,138	7,315	7,432	5…
11°	Vittel......	21,247	75	10,983	11,415	11,789	10,340	10,581	5…
12°	Bains.......	16,751	64	10,151	11,739	12,244	11,717	12,374	6…
13°	Bruyères....	23,943	04	15,910	17,201	17,862	17,268	17,214	6…
14°	Châtel.....	24,715	01	10,114	10,452	10,970	10,925	10,831	4…
15°	Epinal......	26,381	47	18,749	20,284	22,913	22,376	23,629	7…
16°	Rambervillers.	30,184	40	17,300	18,005	18,151	17,434	17,677	5…
17°	Xertigny...	25,072	29	15,552	16,492	17,216	16,618	17,206	6…
18°	Brouvelieures.	8,890	50	4,015	4,335	4,601	4,457	4,507	4…
19°	Corcieux	17,264	00	11,408	11,614	11,979	11,082	11,719	6…
20°	Dié (Saint)...	23,523	15	19,849	22,131	23,442	22,619	24,559	8…
21°	Fraize	19,601	35	14,527	16,137	17,092	16,337	17,040	7…
22°	Gérardmer...	8,895	01	5,100	6,512	6,654	6,366	6,961	57…
23°	Raon-l'Etape.	11,855	40	10,828	11,450	11,809	11,139	12,115	91…
24°	Saales......	15,133	21	12,119	13,775	13,603	12,384	13,116	80…
25°	Schirmeck...	13,362	07	11,253	13,236	13,606	13,348	13,931	84…
26°	Senones.....	19,577	01	12,576	13,847	14,717	14,271	14,579	64…
27°	Plombières ..	15,574	78	12,219	12,770	13,741	12,900	13,978	78…
28°	Remiremont..	26,948	86	19,416	21,793	22,383	21,566	23,260	72…
29°	Saulxures....	25,608	10	14,869	16,346	18,781	20,550	20,589	58…
30°	Thillot (le)...	19,421	33	14,397	15,503	16,301	15,340	15,787	74…

COMPARAISON ENTRE LA POPULATION URBAINE …

	1826.	1831.	1836.	18…
Les 10 villes des Vosges (2)..	43,651	46,451	48,040	47…
La population rurale (id).....	336,188	351,556	362,994	372…
Tout le département.......	379,839	398,007	411,034	419…

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1868.

BUREAU.

Président d'honneur, M. le Marquis *de Fleury* (C. ✵), Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✵), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✵, avocat à Épinal.

Vice-président, M. *Baudrillart* ✵, conservateur des forêts à Épinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, { M. *Gley*, professeur au collége d'Épinal. M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts. }

Trésorier archiviste, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° Commission de comptabilité.

MM. *Vadet* ✵, président, *Guery*, *Marchal* ✵, *Berher*, *Abert*, *Chapellier*, *Lemoyne*.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM *Mansuy* ✳, président, *Gley*, *Baudrillart* ✳, *Berher*, *Malgras* ✳, *Defranoux*, *Seigneret*, *Charton*, *Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Malgras* ✳, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Charton*, *Joly*, *Duhamel*, *Merlin*, secrétaire.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal* ✳, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Charton*, *Baudrillart* ✳, *Colnenne*, *Rambaud*, *Albert*, *de Clinchamp*, *Malgras* ✳, *Lapicque*, secrétaire.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet* ✳, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *de Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Reiveilliez*, *Marchal* ✳, *Pentecôte*, *Lemoyne*, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1866. *Albert*, garde-mines.
1854. *Baudrillart* ✵, conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1867. *Bonnesœur*, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Lyon.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.
1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✵), préfet des Vosges.
1825. *Garnier* ✵, docteur en médecine.
1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.
1832. *Guery*. ancien archiviste de la préfecture des Vosges.
1862. *Joly*, ancien juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne* ✵, inspecteur des lignes télégraphiques.
1844. *Malgras* ✵, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* ✵, docteur en médecine.
1856. *Marchal* ✵, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✵, avocat, ancien maire de la ville d'Epinal,

*

1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.
1866. *Montour* (Henry Lebeau de) (O. ✵), capitaine de vaisseau de la marine impériale.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte.
1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ✵, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.
1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).
1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président honoraire du comice agricole de Saint-Dié.
1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.
1865. *Bronswick* fils, négociant à Mirecourt.
1850. *Buffet* (Louis) ✵, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, vice-président du Conseil général.
1862. *Charlot* ✵, ancien manufacturier à Moussey (Senones).
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1865. *Chevillot*, principal du collége de Bruyères.
1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.
1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.
1867. *Clinchamp* (du Puy de), maire de Darnieulles (Epinal).
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).

1864. *Guibal*, garde général à Bulgnéville.

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du comice de Remiremont.

1865. *Haumonté*, maire de la ville de Plombières.

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naymont (commune d'Uzemain).

1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.

1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.

1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1863. *Lebeuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).

1867. *Lederlin*, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Dieterlin, à Rothau (Schirmeck).

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1842. *Lequin*, directeur de la ferme école de Lahayevaux.

1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.

1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.

1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.

1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.

1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.

1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).

1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.

1839. *Mougeot*, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1856. *Mourot*, curé de Beaufremont (Neufchâteau).

1849. *Noël* ✠, président du Comice agricole de Remiremont.

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).

1866. *Perrin* (Georges) ✠, industriel à Cornimont, membre du Conseil général.

1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).

1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.

1842. *Pruines* (de) ✠, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.

1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.

1867. *Steinheil* ✻, manufacturier à Rothau (Schirmeck).

1864. *Thiriat*, naturaliste, ancien secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont).

1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières (Remoncourt).

1859. *Thomas*, curé au Valtin (Fraize).

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.

1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre dn Conseil général.

1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1862. *Adam* ✻, substitut du procureur impérial à Nancy.

1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).

1845. *Aubry* (Félix) ✻, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.

1868. *Aubry* (Maurice), ancien représentant, banquier, avenue Antin, 1, à Paris.

1861. *Aymé de la Herlière* (Alfred), sous-préfet à Mamers (Sarthe).

1863. *Bader*, directeur de l'École professionnelle de Mulhouse.

1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.

1855. *Baudrillart* ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur suppléant d'économie politique au collége de France, rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1843. *Beaupré*, juge au tribunal de Nancy.

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoît* ✱, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoît*, vérificateur des poids et mesures à Saint-Claude (Jura).

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✱), inspecteur général des mines, boulevard Haussmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise des Vosges* ✱, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1864. *Blatin* ✱, vice-président de la Société protectrice des animaux, rue Bonaparte, 30, à Paris.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école municipale professionnelle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✱), préfet du département de la Loire-inférieure, ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1853. *Cherest*. professeur de mathématiques à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (de) (O. ✱), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), à Bazoilles.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel* ✱, d'Epinal, ingénieur civil, quai Bourbon, 15, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1856. *Daubrée* (O. ✵), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✵, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Joigny (Yonne).

1862. *Deblaye* (l'abbé), à Lunéville.

1847. *Delesse* ✵, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Délétang* ✵, ingénieur du chemin de fer de l'Est, à Metz.

1839. *Démidoff* (le prince Anatole), propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

1825. *Derazey*, ancien juge au tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✵, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✵, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), docteur en médecine à Besançon,

1863. *Dulac* (O. ✵), lieutenant colonel au 12e régiment de dragons.

1845. *Dumont* ✵, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✵, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch,

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Coulevon (Vesoul) Haute-Saône.

1856. *Garnier* (Paul) ✵, ingénieur civil, horloger mécanicien, rue Taitbout, 6, à Paris.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Napoléonville.

1840. *Gékin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* (O. ✻), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O. ✻), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1864. *Gourcy* ✻ (comte *Conrad de*), à Pont-à-Mousson.

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) ✻, ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✻, ancien indendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, employé de commerce à Vitry-le-François (Marne).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée impérial de Laval.

1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1858. *Journet* ✻, ancien industriel, à Sorel-Mousset (par Anet) Eure.

1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 26, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur des mines, avenue Trudaine, 33, à Paris

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique, Grand'rue, 126, à Strasbourg.

1855. *Küss* ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.
1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
1836. *Lebesque* ✵, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.
1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.
1864. *Leclerc*, de Ville-sur-Illon, médecin-major, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, rue Crosatier, 21, à Paris.
1866. *Leclerc*, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hospices de Laon, médecin à Reims.
1850. *Lecoq* (O. ✵), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.
1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.
1867. *Lehr*, docteur en droit, secrétaire général du consistoire supérieur et du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.
1844. *Lepage* (Henry) ✵, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.
1853. *Lemoyne* ✵, ingénieur en chef en retraite, à Metz.
1847. *Levallois* ✵, inspecteur général des mines, rue Belle Chasse, 44, à Paris.
1866. *Lévy*, rabbin à Lunéville.
1853. *L'héritier* ✵, inspecteur des eaux thermales de Plombières.
1844. *Lionnet* ✵, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, rue d'Ulm, 38, à Paris.
1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.
1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.
1864. *Malte-Brun* ✵, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal, rue Jacob, 16, à Paris.
1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.
1847. *Martins* ✵, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✵, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✵, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✵, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✵, médecin-major à l'hôpital de Besançon.

1864. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*. Adrien, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✵, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✵, d'Epinal, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✵, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée* (Charles), d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✵), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✵, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale, rue Laffitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✵, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✵, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✵, peintre et sculpteur à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, 14, à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier honoraire à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1853. *Sabourin-de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Bouchers, 17, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, avocat général à Metz, ancien représentant.

1829. *Saucerotte* ✻, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (Comte) (C. ✻), sénateur, quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école préparatoire de médecine.

1862. *Terquem* ✻, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour impériale de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✻, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de), ✻ ancien préfet des Vosges, préfet de Seine-et-Marne.

1843. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME XIII. — ANNÉE 1867.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie ; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société d'Émulation qui ne recevraient pas régulièrement les *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre librairie de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.

Les membres de la Société qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel avec les indications suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, ouvrages publiés, etc.


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA